

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NIMES

VII^e SERIE
TOME LXVI
Année 1987



ACADEMIE DE NIMES
16, rue Dorée
NIMES (Gard)

1988

TABLE DES MATIERES



Séance publique du 31 janvier 1988	7
Allocution prononcée par M. le docteur Camille Lapierre, conseiller général du Gard, adjoint au Maire de Nimes	9
<i>Compte rendu de l'activité de l'Académie de Nimes en 1987</i> , par M. Robert Debant, membre résidant, président sortant	13
<i>Le pasteur Paul Schneider, une noble figure de la résistance allemande</i> , par M. le pasteur Aimé Bonifas, membre résidant, président	19
<i>Nimes et le crocodile</i> , par M. Maurice Aliger, membre résidant, ancien président . . .	29

HISTOIRE

<i>Les juifs du Pape à Nimes du Royaume à l'Empire</i> , par M. le docteur Lucien Simon, membre résidant	65
<i>Les protestants français et l'Etranger de 1685 à 1710 : pour répondre à une vieille accusation</i> , par M. Henri Dubled, correspondant	87

L'ANNEE ACADEMIQUE

Les deuils de l'Académie en 1987	111
Réception de M. Jean d'Ormesson, de l'Académie française	116
Décès du Maître Albert Decaris et de l'Académicien français Thierry Maulnier . . .	119

L'ACADEMIE DE NIMES AU 31 DECEMBRE 1987

Bureau de l'Académie	121
Bienfaiteurs de l'Académie	121
Membres honoraires . . .	122
Membres résidants . . .	123
Membres non résidants	126
Correspondants . . .	128
Académies, sociétés savantes et organismes correspondants	133

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 1988

Rénovant avec une tradition remontant à 1888, l'Académie de Nîmes a tenu sa séance publique annuelle dans la magnifique nef de la Chapelle des Jésuites de la Grand'Rue.

Monsieur Jean-Louis Dufeigneux, préfet, commissaire de la République du département du Gard, président d'honneur de la Compagnie, présidait la séance en présence de Monsieur Gilbert Baumet, sénateur, président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualité de l'Académie nimoise.

Dans la vaste salle avaient pris place un nombreux public parmi lequel on reconnaissait la plupart des associations gardoises de Résistance.

A 16 heures la séance fut ouverte protocolairement par Monsieur le Préfet.

Successivement devaient prendre la parole :

— M. le docteur Camille Lapierre, conseiller général du Gard, maire-adjoint de Nîmes, représentant M. Jean Bousquet, député-maire qui, retenu par des engagements antérieurs, s'était excusé ;

— M. Robert Debant, président sortant, qui présenta le compte rendu des travaux de l'Académie en 1987 ;

— M. le pasteur Aimé Bonifas, président en exercice, qui évoqua la personne et l'héroïque destinée du pasteur Paul Schneider, « noble figure de la Résistance allemande » ;

— M. Maurice Aliger, ancien président, membre résidant, qui traita des rapports privilégiés entre « Nîmes et le crocodile ».



En haut : A la présidence avaient pris place (de gauche à droite) : MM. Aliger, membre résidant, ancien président, le docteur Camille Lapiere, adjoint au député-maire de Nimes, le représentant, Robert Debant, président sortant, M. le préfet Jean-Louis Dufeigneux, commissaire de la République du département du Gard, M. le pasteur Aimé Bonifas, président, M. Gilbert Baumet, président du Conseil général du Gard, et M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel. — En bas : une vue de l'assistance dans la chapelle des Jésuites.

ALLOCUTION PRONONCEE

par M. le docteur Camille LAPIERRE,

Conseiller général du Gard,

adjoint au Député-Maire de Nimes

Monsieur le Préfet,

Messieurs les Présidents de l'Académie de Nimes,

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Madame et Messieurs les Académiciens nimois,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles,
religieuses et militaires,

Mesdames et Messieurs,

Avant toutes choses je vous demanderai de bien vouloir excuser l'absence, aujourd'hui, de notre député-maire Jean Bousquet que les obligations de son mandat ont retenu loin de nous.

Il m'a demandé de vous assurer de la très amicale attention qu'il porte à votre savante Compagnie.

Pour la première fois, depuis un siècle, la séance publique annuelle de l'Académie de Nimes se tient sous la coupole de la chapelle des Jésuites.

Cette coupole est, à nos yeux, aussi prestigieuse que sa grande sœur du quai Conti car elle abrite aujourd'hui ceux qui sont l'honneur intellectuel de notre ville.

Dans un périmètre, réduit à quelques dizaines de mètres carrés, sont réunis plus de vingt siècles d'histoire : le guerrier de Grézan nous scrute de son regard de pierre ; les vases grecs développent leurs scènes si finement peintes ; tandis que les As de Nimes portent

le crocodile dont Monsieur Maurice Aliger nous parlera dans quelques instants en nous rappelant ses origines.

Dans le cloître voisin, l'une des plus belles collections d'autels funéraires nous vaudra bientôt, ici-même, à Nimes, un congrès mondial d'épigraphie. Au centre de ce cloître se dresse la colonne surmontée de la salamandre de François I^{er}. Elle nous rappelle que la première université nimoise, d'ailleurs protestante, bénéficia de la protection de Marguerite, sœur du monarque, qui parraina ce foyer d'humanisme.

Passé sous la responsabilité des Jésuites, le collège eut comme chapelle l'endroit où nous nous trouvons. La sobre exhubérance de son architecture ouvrait la voie au baroque et aux recherches intellectuelles des lumières dont Jean-François Séguier fut le plus bel ornement. Si la bibliothèque municipale porte son nom c'est que les 7.000 ouvrages, formant les collections de cet érudit, en constituent le fonds. Enrichis, année après année, nos catalogues comportent, actuellement, 800 manuscrits, 50 incunables et des éditions rares, inestimables. Trop à l'étroit, dans des locaux devenus étriqués, la bibliothèque deviendra médiathèque dans un proche futur. Elle est, d'ailleurs, déjà équipée d'une informatisation très efficace grâce au logiciel libra que nous avons mis en place.

Mais, revenons à notre chapelle.

Au fil de l'histoire, la chapelle des Jésuites connut des destinations variées et reçut aussi bien la société révolutionnaire de Nimes que les tribuns de la III^e République.

Mettant fin à une très longue et incompréhensible fermeture au public, la Municipalité de Nimes, présidée par Jean Bousquet, et à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, a restauré ce lieu en lui rendant sa dignité et sa beauté.

« Ces pierres qui nous font signes » qui sont les menhirs des concerts, des expositions d'Art contemporain, des expositions sur l'aqueduc romain, la présentation des œuvres de Maîtres classiques, tel Albert Decaris, membre non résidant de votre Compagnie, et qui vient, hélas ! de nous quitter, des émissions de télévision comme celle d'avant hier et des réunions intellectuelles comme celle d'aujourd'hui, trouvent ici un écrin incomparable.

C'est vous dire, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, combien je suis heureux que nous puissions tenir cette séance publique en cette chapelle des Jésuites.

Vous êtes, Madame et Messieurs les Académiciens, venus ici en voisin, tant il est vrai que le lieu de vos séances est proche.

En entrant dans cette chapelle chacun d'entre nous a pu admirer la façade de l'hôtel Rivet que nous venons de restaurer, et au sein duquel se déroulent les activités de l'École de Nîmes.

La complémentarité de chacune de ces espèces est significative de la volonté culturelle qui est celle de votre municipalité. Elle se résume d'ailleurs à quelques axiomes.

Depuis cinq ans, nous nous attachons à restaurer, à améliorer et à réhabiliter les hauts lieux de Nîmes, en leur rendant leur vocation et en insufflant une vie nouvelle au patrimoine.

Les manifestations que nous organisons sont d'inspirations diverses et permettent à chacun, nous l'espérons, de trouver dans nos programmes les intérêts qui sont les siens.

Hier a débuté le cycle des conférences sur la Révolution française à Nîmes, et notre maire m'a chargé de vous dire combien il comptait sur votre Académie pour l'aider à commémorer cet anniversaire.

En février, pour la première fois en France, nous accueillerons l'exposition « Mémoire du Futur, Bibliothèques et Technologies », venue tout droit de la capitale.

La journée de la poésie que nous prolongeons à Nîmes sur trois semaines sera marquée par un hommage à Marcel Béalu, en présence de l'écrivain.

La Ville de Nîmes et l'Office nimois de la culture, que préside M^e Bernard Durand, et au sein duquel siège l'Académie, éditent ou coproduisent de nombreux ouvrages, dont le récent *Nîmes sans visa* de votre excellent confrère Christian Liger, ouvrage qui a obtenu un grand succès et qui vient de recevoir le Prix du Conseil général.

Il en ira ainsi, au fil de l'année, où toutes les facettes de la culture trouveront leur expression.

Dans notre ville les nombreux travaux publics révèlent sans cesse des richesses archéologiques. Dans le même temps, les meil-

leurs architectes contemporains bâtissent des immeubles inspirés. C'est cela qui fait notre richesse et vivifie notre amour pour Nîmes.

Depuis plus de trois siècles, l'Académie est à la fois le témoin et l'acteur de l'histoire de Nîmes. C'est là, indiscutablement, un foyer d'équilibre, de tolérance, de réflexion et de progrès.

Le pouvoir municipal a toujours entretenu avec votre institution des liens privilégiés, basés sur un respect réciproque. C'est celui que je me permets de vous exprimer aujourd'hui en souhaitant à M. le pasteur Aimé Bonifas une année présidentielle très fructueuse.

Je vous assure, Madame et Messieurs les Académiciens, de l'attention amicale de l'ensemble du Conseil municipal et vous remercie de la part prépondérante que vous prenez aux activités culturelles de votre cité.

Je vous remercie de votre attention.

COMPTÉ RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE

EN 1987

par M. Robert DEBANT,

Président sortant,

Membre résidant

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Député-Maire,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles,
militaires et religieuses,

Mesdames,

Messieurs,

Le compte rendu des travaux et des jours de l'Académie qui revient chaque année au président sortant est un usage digne d'estime et du reste l'un des temps majeurs du rituel qui gouverne toute association, mais si je ne conteste guère le caractère légèrement fastidieux que peut revêtir son audition, j'éprouverais un vif regret qu'il passât pour une simple formalité. Il donne, en effet, à celui qui le prépare l'occasion d'un examen de conscience pour le profit de tous et lui offre le bienfait d'accomplir un devoir difficile, celui de révéler sans vanité la lueur des rayons tout en avouant sans excès d'humilité l'étendue des ombres — équilibre d'autant plus délicat, mais d'autant plus nécessaire, qu'il vise les palpitations de l'âme subtile d'une compagnie comme la nôtre, à la fois close et ouverte, sûre de la valeur de ses fins et parfois douteuse de la qualité de son rôle, fort connue et grandement méconnue. Si notre communauté tient à donner la parole en séance publique à celui qui arrive au terme de sa

mission de direction, c'est aussi parce qu'elle estime qu'il a le devoir d'en rendre compte non seulement à ceux qui l'avaient choisi, mais à vous tous, Mesdames et Messieurs, qui formez grâce à la constance de votre amitié une sorte d'électorat spirituel, à vous dont aucun de nous ne saurait dire à bon escient « j'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage » que dans la mesure où il a fait fructifier le capital de votre confiance et répondu à vos espoirs.

Mes premiers mots seront donc ceux de la gratitude envers les personnalités qui nous honorent encore une fois de leur présence attentive, envers M. le Préfet, président d'honneur, envers M. le Député-Maire, qui nous permet de nous réunir aujourd'hui à l'ombre d'un des témoignages les plus nobles de l'humanisme local, envers les nombreux représentants des autorités civiles, militaires et religieuses, et envers vous tous, chers amis, qui avez accoutumé de faire du dernier dimanche de janvier une manifestation de la communion nimoise et nous soutenez ainsi dans notre marche.

J'oserai dire qu'au cours de l'année 1987 l'Académie a montré d'une façon spécialement persuasive qu'elle était une création continue, que le respect même de sa tradition la tournait vers l'avenir et qu'elle avait donc suivi sa pente, mais en montant. J'oserai préciser que par ses travaux, par les relations sociales qu'elle a nouées dans le département, par les liens qu'elle a tissés ou fortifiés avec ses sœurs, par l'œuvre qu'elle a entreprise pour favoriser la science et l'éducation, et par les projets qu'elle a formés pour contribuer à la haute vulgarisation des connaissances, elle a imprimé un élan nouveau à la recherche de l'idéal que ses statuts lui ont assigné avec bonheur sous la forme d'une allitération aux résonances helléniques : le progrès du beau et la pratique du bien.

Durant l'exercice écoulé, la famille académique a perdu deux de ses membres, deux personnalités qui étaient fort distinctes l'une de l'autre par l'inclination de leurs esprits et que différencièrent surtout les cours de leurs destins, mais dont chacune a bien servi à sa manière les valeurs que je viens d'évoquer. Le 18 février, s'éteignait dans la paix le doyen d'âge de la classe des membres résidants, M. Jean Théron, le très fin et sagace entomologiste, spécialiste des coléoptères, dont un de nos anciens confrères, l'étincelant professeur Harant, avait pu dire au nom des naturalistes méridionaux qu'il était

« leur maître à tous sur le terrain », un chercheur qui, tout en demeurant dans la solitude et en cultivant une exquise discrétion, s'était acquis une notoriété internationale, un contemplatif et un croyant qui s'était guidé sur la *fides quaerens intellectum* pour s'épanouir dans la découverte de la singularité des êtres et dans l'amour de leur créateur. Le 2 juin, disparaissait M. François Perroux, membre non résidant, ancien professeur au Collège de France, qui fut sans doute, comme l'a écrit un de ses disciples, M. Pierre Drouin, « l'économiste français le plus renommé et le plus fécond de notre siècle » et, ajouterai-je, une force de l'esprit dont la majesté méritait d'être comparée, par de singulières affinités touchant à l'humanisme et au lyrisme, à celle de Paul Claudel. Des enseignements que nous ont laissés la hardiesse de ses thèses, l'immensité de ses horizons et la vigueur de ses combats, je voudrais retenir pour les appliquer à notre groupement comme une sorte de legs particulier et au risque d'une transposition peut-être légèrement audacieuse, deux des remarques sur notre continent qui ouvraient son *Europe sans rivages*, de 1954 : « L'irréparable serait qu'elle dût se réfugier dans une image consolante d'elle-même, exclusive d'un nouveau départ » et « Notre pensée, universaliste par vocation, l'est aujourd'hui par nécessité ». L'année 1988 s'était à peine ouverte que deux autres fleurons venaient à se détacher de notre couronne : Albert Decaris, l'Albrecht Dürer de notre époque, et Thierry Maulnier, qui restera à mes yeux, parmi d'innombrables titres d'admiration, l'un des derniers grands maîtres de la limpide classique, l'un des pourfendeurs des lectures grossièrement simplificatrices de l'histoire et un modèle de l'indépendance dans la conviction.

Notre compagnie, si éprouvée depuis deux ans par la perte de beaucoup de ses illustrations et de ses guides, a paré à la relève en élisant six hommes de premier plan, hautement représentatifs du génie local dans la diversité de ses familles d'esprits, riches de science et de conscience : dans la classe des membres résidants, l'un des maîtres du barreau nimois, le bâtonnier Jean Ménard, M. Pierre Clavel, ancien élève de l'École polytechnique, M. Louis Durteste, ancien élève de l'École navale, et Mgr Robert Dalverny, archiprêtre de la cathédrale ; dans celle des membres non résidants, M. le préfet Robert Pujol et le médecin général Edmond Reboul. J'ai eu la joie

de recevoir MM. Ménard et Clavel conformément à nos rites, ainsi que le plaisir d'accueillir MM. Pujol et Reboul, venus avec délicatesse et bien qu'ils n'y fussent pas tenus par les statuts, nous faire l'offrande, par de très denses communications, d'une présentation d'eux-mêmes, de l'essentiel de leurs aspirations intellectuelles et de la façon dont ils entendent les nourrir de l'idéal académique.

Nos séances bimensuelles du vendredi ont été remplies, à côté des comptes rendus des principaux ouvrages consacrés au département et des nouvelles de l'érudition locale, par vingt-cinq conférences, dont je regrette de ne pouvoir rappeler individuellement la teneur et saluer les mérites, mais dont je tiens à noter, outre l'encyclopédisme, l'ampleur interrogative et le retentissement, puisque des sociétés culturelles de la ville en ont maintes fois sollicité une nouvelle audition : études d'histoire locale, nationale ou européenne de l'Antiquité à nos jours, aperçus sur la géographie régionale, biographies littéraires, remarques sur la morale et la psychologie des peuples, et, tout récemment, réflexions sur l'esprit même des académies. Nous avons édité, en dehors de nos publications ordinaires, un index en deux volumes des *Mémoires* de 1786 à 1985.

L'épanouissement de notre compagnie, disai-je en préambule, s'est notamment marqué grâce à une rencontre avec les académies de Lyon, d'Avignon et d'Arles qui s'est tenue le dimanche 28 juin à Pont-Saint-Esprit à l'initiative de la première et de son secrétaire général, M. Reboul, et grâce à l'hospitalité toujours empressée de M. Gilbert Baumet. Des idées ont été échangées, des amitiés se sont formées ou agrandies, un sentiment de communauté rhodanienne s'est ravivé, qui nous a rappelé quel support rationnel et sentimental le fleuve offrait à nos préoccupations et avec quel bonheur il pouvait favoriser le circuit des lumières comme nous ouvrir au souffle du grand large. Les rapports qu'entretient notre groupement avec l'Académie française, dans l'alliance de laquelle il est entré depuis trois cents ans et dont la légende de son cachet, l'*Aemula lauri*, atteste qu'il persiste à la tenir pour modèle, ont été fortement consolidés et rajeunis par une visite de courtoisie que nous a rendue M. Jean d'Ormesson, venu à Nîmes pour faire une conférence sous les auspices du cercle Tocqueville. Nous avons été touchés de recueillir de ce collectionneur passionné d'émotions esthétiques la confiance du

bonheur qu'il avait pris au spectacle de notre ville, d'entendre cet analyste des affinités spirituelles rappeler l'attachement qu'il portait à une institution comme la nôtre, ou cet original témoin de la continuité historique faire l'éloge des valeurs provinciales. Les relations qui nous unissent au Conseil général ont été célébrées au cours d'une réception que M. le président Gilbert Baumet a eu la délicatesse de nous offrir en son hôtel. Il m'a donné le plaisir de souligner la co-naissance prise au sens originel du mot, les communautés de vocations ou d'attributions que les académies partagent avec les assemblées locales depuis l'Ancien Régime, ainsi que d'exprimer la gratitude que nous vouons aux élus du Gard pour la constance de leur appui matériel et moral. Rendant hommage à l'importance de sa fonction et notamment au supplément de grandeur que lui a conféré l'évolution récente de nos institutions représentatives, l'Académie a du reste nommé le président du Conseil général membre d'honneur *ès-qualités*.

Convaincus qu'il était de notre rôle non seulement de diffuser les fruits de nos travaux par nos bulletins et nos mémoires, mais de favoriser d'une manière plus générale l'éclosion de la recherche, nous avons examiné les moyens de publier une collection d'ouvrages de synthèse destinés à permettre, avec toutes les garanties scientifiques nécessaires, une initiation aussi large et rapide que possible à la connaissance du département. Cette entreprise, que nous nous plaisons à qualifier d'« encyclopédie du Gard » sans avoir encore fixé sa dénomination officielle, est assurément de très longue haleine et elle doit recueillir le concours des spécialistes les plus avertis pour les amener à faire le point des acquis et celui des chantiers à ouvrir, mais ses deux premières étapes devraient être franchies dès cette année.

Notre compagnie, enfin, et je pense que ce dernier point est l'un des plus importants, a inauguré d'apporter son aide à l'éducation et à la publication des études régionales ou, si l'on se conforme à la mode du langage, de pratiquer, dans la mesure de ses disponibilités, le mécénat. Deux solides subventions ont pu être ainsi accordées : la première, à un élève exceptionnellement brillant afin de lui permettre, grâce au complément nécessaire, de profiter d'une bourse d'études au lycée Charles de Gaulle, de Londres ; l'autre, à la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et à la Société de l'his-

toire du protestantisme, pour qu'elles puissent éditer les actes du colloque « Les Rabaut, du Désert à la Révolution », qu'elles avaient organisé de concert à la fin de l'année dernière.

Tels ont été les principaux actes qui ont marqué notre vie au cours de 1987. S'ils se sont révélés fructueux, il convient d'en rendre grâce à ceux qui ont apporté le concours de leur dévouement et de leur expérience à notre maison, et bien entendu, en tout premier lieu, à notre secrétaire perpétuel, M. Jean-Charles Lheureux. L'effort doit être poursuivi, en se gardant du confort intellectuel, non seulement pour approfondir et étendre nos travaux, mais pour accroître notre rayonnement et notre bienfaisance, et aussi — et surtout — pour faire entendre nos conseils. Il convient, en effet, que l'Académie retrouve, dans la défense de l'âme locale et la sauvegarde de la sagesse, la plénitude du rôle que la mémoire collective se plaît à lui reconnaître et l'ampleur de l'audience que tant de nos concitoyens inclinent à lui prêter. Ainsi que l'écrivait récemment M. Maurice Druon à propos de l'Académie française : « Son âge, sa mission, sa composition l'invitent à être, quand cela est nécessaire, une conscience ». Je cède avec fierté la parole à la haute conscience que nous avons choisie pour nous diriger au cours de cette année.

Allocution du Président :

*LE PASTEUR PAUL SCHNEIDER :
UNE NOBLE FIGURE DE LA RESISTANCE ALLEMANDE*

par M. le pasteur Aimé BONIFAS

Président,
Membre résidant

La résistance allemande à Hitler est en grande partie ignorée du public français. En gros, on peut caractériser une résistance d'inspiration politique (communistes, scocio-démocrates, syndicalistes, et quelques conservateurs, civils et militaires) et une résistance d'inspiration religieuse.

Les résistants ne furent qu'une minorité, mais, dans des conditions extrêmement complexes et périlleuses — où très nombreux ont laissé leur vie — ils ont sauvé l'honneur de leur peuple, l'honneur de l'homme tout court.

En ce qui concerne les Eglises, tant catholique que protestantes, leurs traditions ne les préparaient guère à s'opposer d'emblée au régime du III^e Reich. Dans *Mein Kampf*, Hitler avait écrit : « Je me servirai des Eglises. Mais cela ne m'empêchera pas d'extirper jusqu'aux racines le christianisme en Allemagne. On est ou chrétien ou Allemand, on ne peut être les deux à la fois ».

L'attitude des Eglises catholique et protestantes envers le national-socialisme a été marquée par beaucoup d'hésitations, et bien souvent par une soumission pour tenter de sauver leurs positions. L'en-

cyclique *Mit Brennender Sorge* de Pie XI stimula une certaine résistance au sein de l'Eglise catholique. La résistance protestante se manifesta par le mouvement de l'Eglise Confessante (*Bekennniskirche*) dont les théologiens Barth, Bonhoeffer et Niemoller sont les inspirateurs les plus connus. Ce mouvement toucha au grand maximum 10 % de sympathisants pour l'ensemble du protestantisme allemand. Cette minorité est loin d'être négligeable, car dès 1933 s'ouvraient les premiers camps de concentration destinés à faire disparaître physiquement les opposants au régime, et à frapper de terreur toutes velléités de non-conformisme parmi la population. Cela était bien connu en Allemagne dès les débuts du régime.

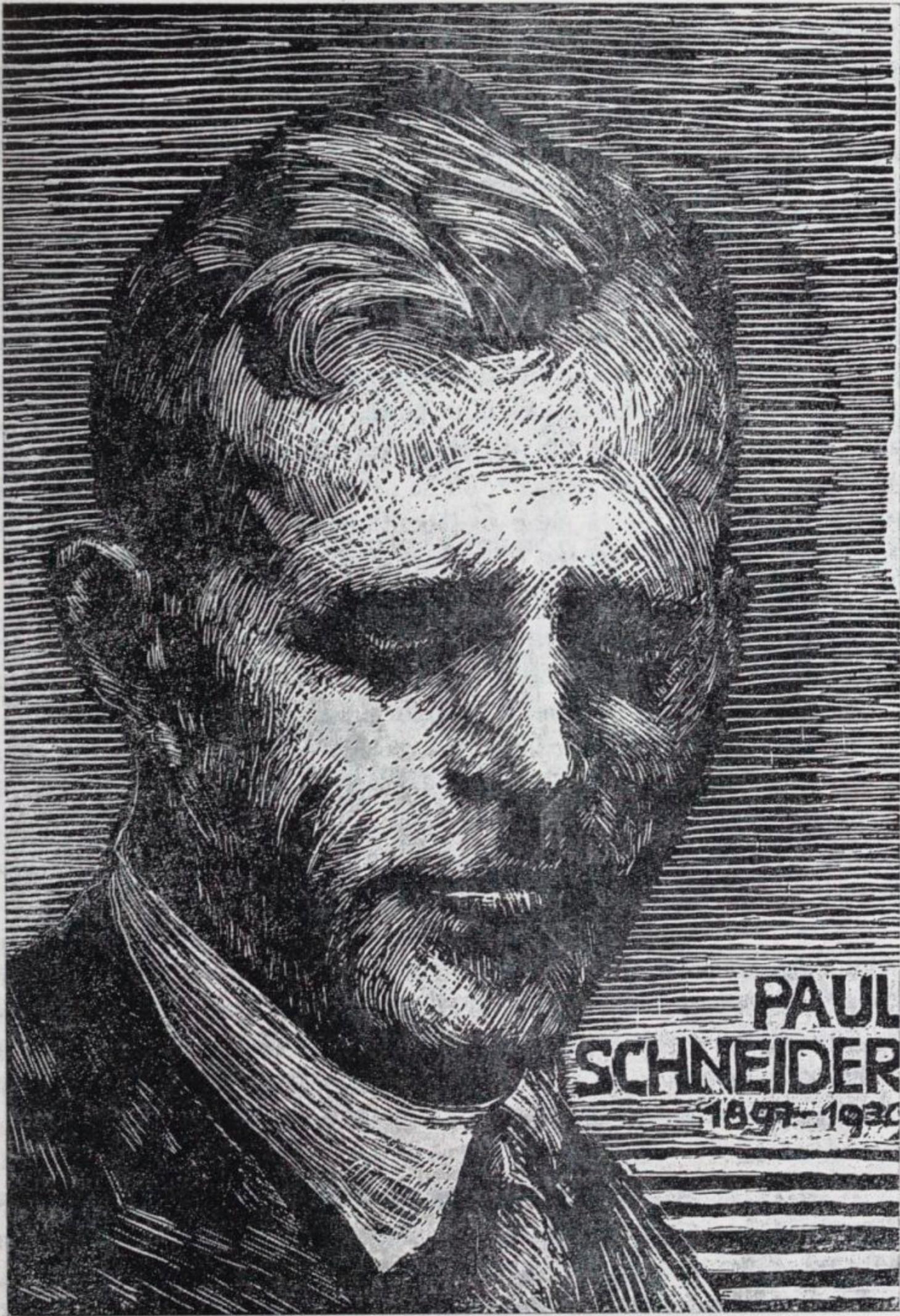
Au mémorial de Buchenwald, en R.D.A., visité tous les ans par des centaines de milliers de personnes, deux figures symboliques sont vénérées pour l'exemplarité de leur combat : le secrétaire général du Parti communiste allemand, Ernst Thälmann, fusillé contre le crématore, et le pasteur Paul Schneider.

Si j'ai choisi d'évoquer devant vous la figure tragique et rayonnante de Paul Schneider, c'est parce qu'elle est celle d'un témoin indiscuté et reconnu par tous, une des plus pures figures de la résistance spirituelle. On peut la comparer, *mutatis mutandis*, à celle du Père Maximilien Kolbe qui, à Auschwitz, s'est offert à prendre la place d'un père de famille condamné à mourir de faim dans une cellule du *Bunker*, et que l'Eglise catholique a canonisé.

Paul Schneider naît le 29 août 1897 à Pferdsfeld (Soonwald), actuellement en R.F.A. Son père était pasteur. Sa mère, tant aimée, meurt en 1914, alors qu'il n'a que dix-sept ans. C'est la guerre. Paul s'engage l'année suivante. Il est affecté un an au front de Russie, où sa conduite héroïque lui vaut la croix de fer. A la démobilisation, il est promu lieutenant de réserve.

Préoccupé par les questions sociales, il hésite alors entre les études de médecine et de théologie ; finalement, il opte pour celles-ci. Il sera un étudiant enthousiaste entre 1918 et 1922 successivement à Grissen, Marburg et Tübingen.

Au sortir de la Faculté, il s'engage comme manœuvre dans les hauts-fourneaux de la Ruhr pour connaître le monde ouvrier. En Allemagne, ce sont des années noires d'un point de vue économique, social et politique.



**PAUL
SCHNEIDER**
1897-1930

En 1923, il est nommé à la « Mission de Berlin », au contact permanent avec la grande misère, les déficients mentaux, les alcooliques. Il restera toujours très attentif aux plus déshérités autour de lui. Ainsi, c'est au contact de la souffrance humaine, et à travers la crise profonde de la conscience allemande, que s'est formée la personnalité de cet être sensible.

Envoyé comme vicaire dans l'Eglise Réformée de Essen-Alstadt, en Rhénanie, il est ordonné en janvier 1925. Le 12 août 1926, il épouse Margerete Dieterich. En septembre 1926, il est nommé pasteur titulaire à Hochelheim et Dornholzhausen, où il succède à son père qui vient de mourir en chaire lors d'un culte. Il se consacre tout entier à son ministère et ne fait pas de politique. Cependant, dès la promulgation de la législation antijuive, il se sent contraint en conscience de protester du haut de la chaire. Il critique un article de presse de Goebbels ; il s'élève contre la tentative des « Chrétiens Allemands » (*Deutsche Christen*) qui veulent déjudaïser le christianisme.

Repéré comme un ennemi du régime, il est contraint de quitter ce poste, et en avril 1934 il est affecté à la paroisse rurale de Dieckenschied-Womrath, qui l'accueille chaleureusement.

Le 11 juin 1934, à l'occasion des obsèques d'un membre des Jeunesses hitlériennes, a lieu un premier affrontement avec l'appareil du parti. Arrêté le 15 juin, on consent à le relâcher au bout d'une semaine, sous la pression de sa paroisse unanime. Mais il est dès lors étroitement surveillé.

Cette paroisse de Dieckenschied était en grande majorité favorable à l'Eglise Confessante. Le pasteur Schneider était aussi admirablement soutenu par sa femme. C'était une période très difficile pour les Eglises, où il fallait déjouer quotidiennement les manœuvres des Chrétiens Allemands et désobéir aux autorités ecclésiastiques nationales (c'est tellement contre-nature pour un Allemand de désobéir aux autorités !).

A partir de 1939, a circulé dans les milieux protestants français et européens un petit livre « Le Village sur la Montagne » (Johan Maarten, Ed. Labor, Genève 1939) qui décrit, sous des pseudonymes, ce *Kirchenkampf*, ce combat de l'Eglise en Allemagne, dans une situation qui ressemble étrangement à celle qu'ont dû affronter l'Eglise et le village de Dieckenschied. Pour beaucoup d'entre nous, la lec-

ture de cet ouvrage a contribué à éclairer la perversité du nazisme et à conforter notre conviction qu'il fallait lui résister absolument.

En mars 1935, Paul Schneider est à nouveau arrêté car, malgré l'interdiction de la police, il a lu publiquement le message du Synode de l'Eglise Confessante, qui commençait en ces termes : « Nous voyons notre peuple menacé par un péril mortel... » Cette fois on ne le retient que quatre jours en prison. Le jour des Rameaux 1936, lors d'élections plébiscitaires, il refuse de pavoiser et de sonner les cloches pour la circonstance, et il s'abstient d'aller voter. Le dimanche suivant, jour de Pâques, sur le fronton du presbytère on avait écrit en grosses lettres rouges : « Il n'a pas voté », le désignant ainsi à la vindicte publique. Les paroissiens, avec brosses et balais, s'empres- sent d'effacer l'inscription.

Un soir, dans le brouillard, au retour d'une réunion dans un vil- lage voisin, il est heurté délibérément par un camion. Il doit être hospitalisé avec une double fracture du tibia et du péroné. Au cours de sa convalescence, le 14 mai 1937, naît leur sixième enfant. Libéré de son plâtre le 28 mai, il est arrêté trois jours après par la Gestapo et emprisonné à Coblenz. Le 25 juillet, il est relâché mais on le condamne au bannissement de la Rhénanie. Or, ne recevant aucune nouvelle affectation, il écrit directement à la Chancellerie du Reich à Berlin, pour dénier à l'Etat le droit de le séparer de la paroisse que Dieu lui a confié et pour annoncer son retour à Dieckenschied.

Contrairement à ce qu'un jugement superficiel pourrait imagi- ner, Paul Schneider n'a jamais recherché l'affrontement ni le mar- tyre. Il aimait trop la vie ; c'était un être équilibré. Mais c'était un pur, il ne pouvait pas faire autrement, il ne pouvait transiger avec son devoir et sa conscience.

Naturellement, la police l'attend à Dieckenschied. Le 3 octobre 1937 il est emprisonné à Coblenz. Le 25 novembre, il est emmené au camp de Buchenwald et immatriculé sous le n° 2491.

Alors ici s'engage la montée d'un chemin de croix dont l'intensité échappe à toute tentative de description. Nous possédons de nom- breuses lettres de lui : ses pensées sont entièrement tournées vers les siens, vers le vaste cercle de ceux qu'il avait en charge ; il les exhorte à la confiance et au courage. Ses lettres de captivité témoi-

gnent de la force inébranlable et de l'oubli de soi qu'il puise dans sa foi.

En avril 1938, refusant de saluer l'étendard à croix gammée, il est enfermé au *Bunker* : il s'agit de cellules de haute détention près de la porte du camp, où les détenus sont livrés au sadique *Scharführer* Sommer.

Bien qu'enterré vivant dans sa cellule, Paul Schneider ne renonce pas au combat pour la justice et pour la vérité, comme de nombreux témoignages nous l'ont rapporté. Après la « nuit de cristal » (9 novembre 1938) de nombreux Juifs sont conduits à Buchenwald. Percevant l'écho des atrocités que les SS leur font subir, Paul Schneider clame aux bourreaux par le vasistas de sa cellule : « Vous êtes des assassins ; arrêtez, vous devrez rendre compte à Dieu ». Il est durement frappé. On met dans sa cellule, pourtant bien étroite, un Juif torturé qui meurt dans ses bras.

Sur ces jours et ces mois indicibles du *Bunker*, je ne peux mieux faire que citer des extraits du témoignage qu'en a donné Bruno Apitz, l'auteur du célèbre livre « Nu parmi les loups » :

« Si le pasteur Schneider avait été parmi nous dans le camp, il aurait reçu, j'en suis sûr, la protection de toute la communauté des détenus. Mais le pasteur Schneider, si proche de nos cœurs, était inaccessible dans l'abandon terrible du *Bunker*. Le monde saura désormais qu'il y a eu une fois un « prédicateur de Buchenwald ».

« Quand, le dimanche de Pâques 1938, Schneider pour la première fois a crié du soupirail de sa cellule du *Bunker* vers la place d'appel où se trouvaient les détenus rassemblés, ces simples mots que nous saisissions : « ... Christ... résurrection... frères, soyez forts », alors les plus proches du *Bunker* qui apercevaient dans cette figure pâle la bouche ouverte derrière la grille ont pensé : Encore un qui est devenu fou. Tout à coup la figure disparut. On entendit des coups, des coups de bottes qui piétinent, des gémissements. Et ceux qui étaient les plus proches ont pensé : Maintenant ce pauvre type est en train d'être achevé par Sommer.

« Quelques jours plus tard, alors que nous étions là pour l'appel, cette voix criait encore de la même fenêtre, et nous nous étonnions : Comment, il vit encore ! Et ainsi, à plusieurs reprises, pendant des jours et des semaines, une figure d'homme pâle se pressait aux barreaux de sa cellule ; et toujours à nouveau il en était arraché brutalement, sa voix était étouffée par le martèlement des coups, et le gémissement du torturé faisait frémir nos oreilles.

« Bientôt nous avons su qu'il ne s'agissait pas d'un fou, mais d'un chrétien, du pasteur Schneider. Combien de fois le pasteur Schneider, battu, jeté au sol par cette brute de Sommer, aura-t-il pensé à sa femme, à ses enfants, et ramassé ses pauvres restes de forces pour écouter battre son cœur : il faut que tu vives ! Cela aurait été facile pour lui de fuir la mort. Plus d'une fois Koch, le commandant du camp de Buchenwald, était venu dans sa cellule avec un papier : Tiens, signe ! Mets ton nom sous la déclaration de loyalisme ! Abstiens-toi à l'avenir de tout acte hostile au national-socialisme, et tu es libre ! Le pasteur Schneider aurait été relâché, car il était soutenu non seulement par les gens de sa paroisse, mais en divers lieux d'Allemagne et même au-delà des frontières. Koch n'avait pas l'ordre de liquider cet ecclésiastique entêté.

« Moi qui écris ces souvenirs, je ne suis pas croyant mais athée. Mais je peux imaginer que cet homme d'Eglise, au plus profond de son humanité, a trouvé force et soutien dans sa foi, car moi-même et tous mes amis qui avons connu l'enfer des camps de concentration nazis nous avons éprouvé profondément la force que peut donner un idéal.

« Il n'a jamais signé. Plutôt la mort que la trahison. Combien de fois, s'agrippant aux barreaux du soupirail, ne nous a-t-il pas crié : Frères, frères, soyez forts, tenez ! Il a suivi son chemin jusqu'à la fin amère, et quand la nouvelle de sa mort nous a atteint, tout le camp s'est senti en deuil.

« Vous, les croyants, le pasteur Schneider est des vôtres. Mais il est aussi à nous. Il est le frère et le camarade de tous

les hommes qui désirent la paix sur la terre » (Neue Zeit, 23 décembre 1958).

Dans sa dernière lettre du *Bunker*, du 3 juillet 1939, Paul Schneider écrit : « Mon heure est à l'inquiétude, ma quiétude est en Dieu ».

A bout de forces, il est finalement conduit au *Revier* : il a tenu quinze mois de ce régime du *Bunker* ! Un détenu, Walter Poller, qui l'a rencontré au *Revier* raconte :

« J'ai appris à connaître Paul Schneider de plus près... Quel spectacle ! Je n'avais jamais ressenti aussi profondément les mots de Pilate « *Ecce Homo* ». Ce visage grand, noble, livide, avec des yeux vifs et ouverts, vidé par la souffrance et cependant transfiguré par une bonté et une ferme volonté ; le corps amaigri ressemblait à un squelette, les bras difformes et enflés, les poignets violacés, sanguinolents, étaient liés, les jambes n'étaient plus des jambes humaines mais des pattes d'éléphant. Nous qui avons déjà vu mourir de très nombreux détenus, nous nous demandions comment un homme, dans un tel état, chancelant, avait pu parcourir le chemin à travers la place d'appel, les alignements sans fin entre les baraquements pour parvenir au *Revier*. »

Au *Revier*, Paul Schneider rencontre un camarade de la prison de Coblenze, et il lui dit : « J'ai horriblement mal. Je vais mourir bientôt. Je voudrais te bénir en signe d'adieu, et prier pour toi, afin que tu restes ferme sur le droit chemin. »

Le 18 juillet 1939, le médecin du camp, Ding, lui fait des injections mortelles de strophantin.

Prévenue, Margerete Schneider, accompagnée du pasteur Petry, va réclamer le corps à Buchenwald. La nouvelle du décès se répand comme une trainée de poudre. Le 21 juillet, malgré le quadrillage sévère de la police politique, l'ensevelissement a lieu devant une foule considérable : de toute l'Allemagne des membres de l'Eglise Confessante accourent à Dieckenschied. Quelques deux cents pasteurs en robe pastorale suivent le cercueil ; la communauté catholique, son prêtre en tête, se joint au cortège funèbre.

Quand Dietrich Bonhoeffer, exilé à Londres, apprend la mort de Paul Schneider, cela le décide de rentrer en Allemagne pour soutenir le combat de l'Eglise Confessante, qui est alors interdite et clandestine. Plus tard, impliqué dans le complot du 20 juillet 1944 contre Hitler, Bonhoeffer sera incarcéré, puis pendu au camp de concentration de Flossenbürg le 9 avril 1945, la veille de sa libération. Les nombreux écrits de captivité de ce théologien protestant ont exercé, depuis la fin de la guerre, une influence considérable sur la pensée théologique mondiale et l'évolution des Eglises.

C'est quatre ans après la mort de Paul Schneider que je suis arrivé à Buchenwald avec les premiers grands convois de Français. Si je me suis permis d'évoquer devant vous, avec toutes les douleurs que cela réveille, cette noble figure de la résistance allemande, c'est parce qu'à cause d'hommes tels que lui, nous avons été plus forts pour tenir aux jours intenable.

Lors d'un culte que je présidais en R.D.A. en juillet 1975, un ancien détenu communiste allemand, venu participer à ce service dirigé par un ancien détenu français, a tenu à m'assurer que près de quarante ans après, il se souvenait toujours avec émotion des paroles que le « prédicateur de Buchenwald » lançait sur la place d'appel depuis sa cellule. « Le prédicateur de Buchenwald » : c'est sous ce vocable que sa mémoire est vénérée dans les deux Allemagnes. Quand on sait qu'un détenu n'avait le droit ni d'ouvrir la bouche, ni même de regarder un SS en face sous peine de mort, on peut imaginer quelle trempe de caractère était la sienne.

Lors du 40^e anniversaire de sa mort, le 28 juillet 1979, un colloque et d'imposantes manifestations, auxquelles j'avais été prié de participer, se déroulèrent à Weimar. J'ai été chargé de prononcer l'allocution de clôture dans la belle église d'Etat Herderkirche devant les autorités religieuses, politiques, et un grand concours de population. A cette occasion, j'ai fait connaissance de la veuve de Paul Schneider et de quelques membres de sa famille, vivant en R.F.A., toutes personnes très dignes, d'une grande qualité humaine. Nous avons ensuite correspondu. Il y a quatre ans, j'ai pu faire venir pendant quelques mois à Nîmes, pour se perfectionner en français, une charmante jeune fille, Constance, petite-fille de Paul Schneider. Elle a beaucoup apprécié notre ville. Il faut que la vie continue !

Nous allons célébrer cette année le 40^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, née au lendemain des horreurs du nazisme et de la guerre. Et l'an prochain, le bicentenaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Si ces textes constituent des acquêts importants dans la marche des peuples et des nations, rien ne peut se faire sans des hommes et des femmes qui résistent contre tout ce qui dégrade et asservit la personne humaine.

Qu'au sein des violences et des plus noires ténèbres de notre temps, il se soit trouvé des êtres admirables comme Paul Schneider, qu'on ait pu exténuer leur chair sans parvenir à soumettre leur conscience, il me semble, Mesdames et Messieurs, que même là nous trouvons encore des raisons de ne jamais désespérer de l'homme.

NIMES ET LE CROCODILE

par M. Maurice ALIGER,
Membre résidant

L'AS AU CROCODILE

L'alliance qui unit Nîmes et le crocodile remonte à plus de vingt siècles ; longue histoire, à rebondissements multiples.

Vers 28-27 avant N.E., fut prise la décision de frapper une monnaie. L'initiative en revient certainement à Rome, car il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une simple monnaie locale.

Pourquoi Nîmes fut-elle choisie ? Choix politique, semble-t-il, lié à un accroissement du rôle de Nîmes, en vue de reléguer Marseille au second plan, peut-être aussi témoignage de reconnaissance envers Nîmes et les Arécomiques, qui font partie des peuples de Transalpine qui apportèrent des « aides très importantes » à César (l'expression est de lui) pendant la guerre des Gaules.

Il faut également tenir compte de la présence, à Nîmes, d'un important atelier monétaire auquel on doit plusieurs types antérieurs, comme ceux portant les légendes *NAMAZAT* et *NEM COL*, sans oublier les monnaies des *VOLQUES ARECOMIQUES*.

Le fait est que cette monnaie, de peu postérieure à la victoire d'Actium, remportée par Octavien et son fidèle général, et futur gendre, Agrippa, sur Marc Antoine (et Cléopâtre), en 31 avant J.C., est, sans conteste, commémorative de cet événement considérable qui assurait à Octavien la domination de l'empire romain.

Et il me paraît indispensable de bien préciser que ce n'est pas, comme on l'a trop souvent affirmé, que le choix de motifs y figurant

(crocodile et palmier), est dû à l'installation à Nîmes de vétérans ayant pris part à cette victoire.

Tous les archéologues et historiens sont maintenant d'accord sur ce point : Nîmes n'a jamais été colonie romaine au sens strict du terme, du fait qu'il n'y eut pas de *deductio* (d'implantation) de civils ou de militaires sur son sol, contrairement à ce qui s'est passé à Narbonne, Béziers, Arles...

Si Nîmes porte le titre de colonie, elle le doit à son accession (soit sous César, soit sous le second triumvirat), au droit latin. C'était, lors de la première émission de cette monnaie, une colonie de droit latin et elle ne changera jamais de statut, même si elle prend, sous Auguste, le nom de COLONIA AUGUSTA NEMAUSUS.

Comment se présente cette toute première frappe ?

Au droit : Dans un cercle de grènetis, les bustes adossés d'Octavien, tête nue, et d'Agrippa portant la couronne rostrale (en forme de rostre de navire) ; au-dessous : IMP (pour Imperator, soit empereur) ; au-dessous : DIVI F (pour Filius, soit fils de César divinisé).

Au revers : Dans un cercle de grènetis, un crocodile à droite, colleté et attaché par une chaîne à une palme, légèrement inclinée à droite, ornée de lemnisques, à gauche, et d'une couronne, à droite ou à gauche ; au pied de la palme, deux rejets. De part et d'autre, une légende : COL NEM, soit COLONIA NEMAUSENSIS (Colonie de Nîmes).

Précisons tout de suite qu'il s'agit bien d'une palme et non du palmier qui, depuis le 17^e siècle, figure, à tort, sur les armoiries de notre ville.

Certains signes, sur le revers de cette monnaie, rappellent la victoire d'Octavien sur Antoine et Cléopâtre : le crocodile enchaîné, allusion sans équivoque à la défaite de l'Égypte ; la palme et la couronne de laurier qui sont, on le sait, des symboles de triomphe, auxquels les lemnisques (rubans flottants ou bandelettes) ajoutent une valeur honorifique.

A ce propos, rappelons qu'il existe un denier, frappé en Asie Mineure, portant également un crocodile et la légende : EGYPTO CAPTA, l'Égypte captée, subjuguée.



Fig. 1 : As de Nimes « au crocodile ».

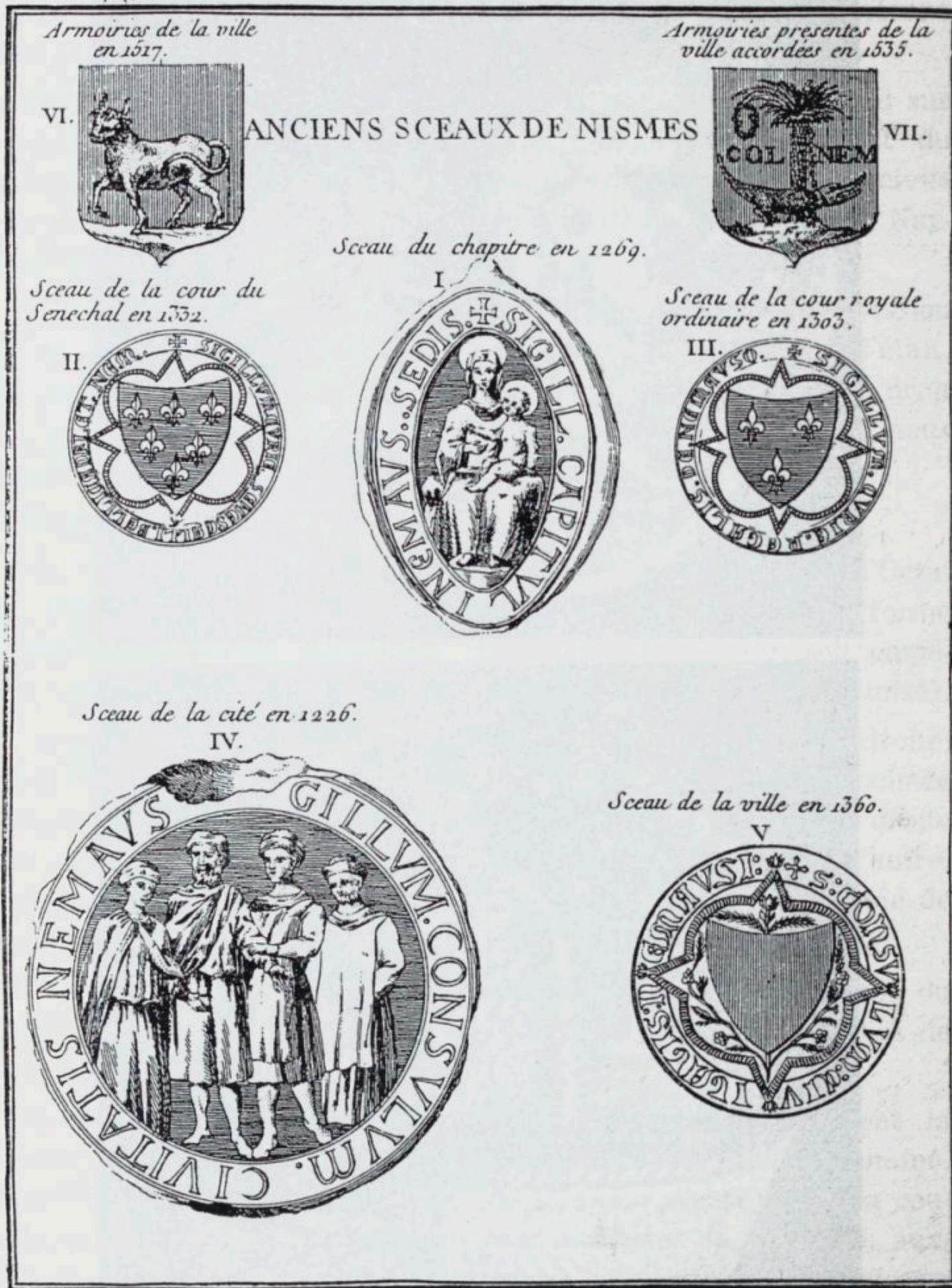


Fig. 2 : Anciens sceaux de Nîmes, d'après Léon Ménard, *Histoire... de Nîmes*, VII, 1758.

L'as de Nîmes, communément appelé « as au crocodile », connut trois types successifs ; nous avons déjà évoqué le premier, émis en 28-27 avant J.C., alors qu'Octavien n'avait pas encore reçu le titre d'Auguste.

— Le second type se situe entre 8 et 3 avant J.C., Auguste y porte la couronne de chêne. Au revers, la palme inclinée à droite, porte, à droite, deux lemnisques, et, à gauche, une couronne (fig. 1).

— Le troisième type a été émis en 14-15 de notre ère. Auguste y porte la couronne de laurier. A la légende ordinaire du droit, s'ajoute le sigle P.P., interprété comme *Pater Patriæ* (Père de la Patrie). La palme du revers est inclinée à gauche.

Ces trois émissions, et leurs nombreuses variantes et imitations, qui se sont étendues sur tout le règne d'Auguste, soit plus de 40 ans, ont fourni une quantité inimaginable d'as au crocodile. Nous en avons recueilli 17 à Nages, Ambrussum en a fourni 24 ; on en trouve non seulement dans toute la Gaule, mais sur l'ensemble du monde romain, qui était vaste : en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et jusqu'en Orient.

C'était un inégalable instrument de la propagande augustéenne, car vous n'ignorez pas quel support publicitaire a pu constituer la monnaie, à toutes les époques.

LES ARMES DE LA VILLE

Franchissons le temps. Depuis 1359, au moins, l'écu du sceau des consuls (hormis les ornements extérieurs et une légende), était d'une grande sobriété : un simple champ de gueules, c'est-à-dire qu'il était uniformément rouge (fig. 2-V).

Désireux de le compléter par un emblème, les consuls décidèrent d'apposer sur leur écu rouge un taureau d'or.

Le taureau, symbole augustéen, faisait partie de leur paysage familial depuis l'époque romaine : deux têtes de taureau n'ornent-elles pas la porte d'honneur de l'amphithéâtre ? deux autres ne figurent-elles pas sur la porte d'Arles ? N'en voyait-on pas deux autres « au-dessus de la petite porte septentrionale, dite la Ragirole (la

Royale ?) de l'église de Notre-Dame » (autrement dit la Cathédrale), encore en 1560 (1).

En 1515, le premier consul, Tristan de Brueys, seigneur de Poulx, fut délégué auprès du roi, pour solliciter cette modification du sceau nimois.

C'est ainsi que François I^{er}, par lettres patentes d'avril 1516, octroya aux habitants de Nimes la faveur d'apposer sur leur écu « un thoreau d'or passant » (fig. 2-VI).

De ce fait, les armes de Nimes devenaient : « de gueules, au taureau d'or passant ». Il en coûta 31 « escus sol » aux Nimois.

Or, voilà qu'un an plus tard, est recueilli un as au crocodile que l'on interprète comme étant (je cite) : « les armes anciennes de la ville », interprétation, bien entendu, absolument erronée. Et, au conseil de ville du 5 juin 1517, l'un des consuls propose de remplacer le taureau d'or des nouvelles armes de la ville par les motifs figurant au revers de cette monnaie : le crocodile, la palme, la couronne de laurier. Après une longue discussion, cette proposition est rejetée, mais cette idée restera en mémoire, nous en reparlerons bientôt.

En 1533, François I^{er}, en route pour Marseille, où il doit rencontrer le pape Clément VII, en profite pour visiter le Languedoc.

Aussitôt que la nouvelle est connue, en juin 1533, un conseil extraordinaire, comprenant les consuls, des représentants du sénéchal et de l'évêque, se réunit, et décide de faire au roi, ainsi qu'à la reine et à leurs trois fils, une grandiose réception dont les dépenses sont estimées à « 3.000 livres tournois et davantage, s'il le falloit » (la note s'élèvera en effet à 8.264 livres).

On délibère d'offrir de somptueux cadeaux : pour le roi, ce sera un plan de l'amphithéâtre en relief et en argent fin, du poids de 30 marcs (près de 900 grammes), pour la reine, une coupe en or, pour les princes et autres grands de la Cour, on avisera.

On décida également d'élever, sur une place, une colonne de pierre (2) sur laquelle on placerait une salamandre, symbole du roi.

(1) Poldo d'Albenas, *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nimes*, 1560, p. 12. Il s'agit probablement de vestiges romains. L'auteur précise d'ailleurs « y transportez des ruines de la cité ».

(2) Colonne romaine achetée au prieur de Lédignan (Ménard, *Histoire... de Nimes*, VI, pr. p. 152).

Ce monument, déplacé, s'élève actuellement dans la cour intérieure du Musée d'Archéologie, quant à la place qui en a pris le nom, chacun de nous la connaît.

La reine et ses trois fils, après avoir descendu la vallée du Rhône, passèrent par Nîmes pour aller rejoindre le roi à Toulouse ; on leur fit une belle réception au cours de laquelle la coupe en or fut remise à la reine.

Le 30 août, le roi arriva à Nîmes, accompagné de la reine, des princes et d'une imposante suite.

Ils furent somptueusement reçus, le dauphin se vit offrir deux chevaux, ses deux frères eurent un cheval chacun, le duc de Montmorency, une médaille valant 70 écus d'or, le légat du pape, des torches de cire blanche et deux pièces de vin clairet.

Le roi demeura trois jours à Nîmes et en profita, en grand amateur d'antiquités qu'il était, pour visiter tous les monuments romains de la ville. Des plus basses galeries de l'amphithéâtre au sommet de la Tour Magne, il voulut tout voir, mais s'étonna du peu de soin qu'on apportait à leur conservation et ordonna la destruction de bâtiments qui déshonoraient l'amphithéâtre et la Maison Carrée.

Un genou en terre, assure Ménard, on le vit essuyer de son mouchoir des inscriptions romaines pour essayer de les déchiffrer.

Vous avez pu remarquer que le roi ne reçut pas la maquette de l'amphithéâtre promise ; au grand dam des consuls, qui étaient chargés de la lui remettre, elle n'était pas terminée. Il est vrai qu'une telle œuvre d'art, confiée à deux « argentiers », devait nécessiter de très longues heures de travail.

En février 1535, le chef-d'œuvre fut enfin achevé. Le premier consul, Antoine Arlier, « docteur ès droit », fut député pour aller le remettre au roi au nom de la ville de Nîmes.

La maquette en argent était une représentation exacte, à l'échelle, de l'amphithéâtre. De plus, il était prévu (je cite) : « quatre portes entrans et saillans et à chascune d'icelles portes ung chevalier armé à blanc, monté sur son cheval » (il y avait là un rappel du plus ancien sceau nimois, celui des Chevaliers des Arènes sur lequel figurent, sous quatre arceaux, quatre cavaliers).

Enfin, et c'est là que la chose devient intéressante, était prévu, au centre de la piste (je cite) : « ung colovre attaché, avec une chaî-

ne au col, à ung arbre de palme, et ung chapeau (couronne) de laurier attaché audict palme ».

C'est, convenez-en, une interprétation très libre du revers de la plus fameuse de nos monnaies nimoises, mais ne jetons pas la pierre à nos devanciers, l'archéologie n'étant pas encore la science à peu près exacte qu'elle est devenue.

Première erreur : avec un « arbre de palme », les consuls entendent certainement un palmier.

Deuxième inexactitude : la couleuvre, le COL de COL NEM ayant été interprété comme COLUBER (couleuvre). Comment a-t-on pu assimiler le crocodile, pourtant bien reconnaissable sur la monnaie, à une couleuvre ? Il est vrai qu'en ce début du 16^e siècle, rares devaient être les Nimois à avoir rencontré un crocodilien.

Le roi reçut donc la réduction de l'amphithéâtre et en fut très flatté. En tant que curieux de la chose antique, il demanda à d'Arlier, bien embarrassé, des précisions sur les symboles figurant dans la piste ; notre consul ne put que lui rapporter les erreurs que nous connaissons, mais il s'était muni de quelques exemplaires des as nimois et le roi put constater (je cite) : « au revers de plusieurs antiques médailles, esquelles et en l'une des faces avons veu à demy relief figuré ledict coleuvre sans aisles, à quatre pieds », etc.

Et, par ses lettres patentes de juin 1535, François I^{er} déclarait « que démis et rejecté le thoreau d'or », les armes de Nimes « soient doresnavant et à perpétuité ledict coleuvre à la palme enchaîné et le chapelet (la couronne) de laurier en icelle pensile (pendant) et davantaige, escrit en lettres antiques majuscules ces deux mots COL NEM... ledict coleuvre, palme, et chapelet, de synople (vert), comme plus approchant du nature d'iceulx ; la chaîne et les lettres d'or, le tout sur l'ancien champ de gueulles (rouge) » (fig. 2-VII).

Avez-vous remarqué, vert, rouge, et ce seront les couleurs nimoises.

Dans ses lettres, le roi précise bien que ces armes (je cite) : « après avoir esté anciennement les armoiries et enseignes de nostre dicte ville de Nimes » ont été choisies « de nostre propre mouvement », mais avouez que les Nimois l'y avaient quelque peu poussé.

Déjà, nous avons vu qu'en 1517, ces armes avaient été proposées et que la maquette de l'amphithéâtre comportait en son centre les attributs que nous connaissons, ce qui n'était pas tout à fait innocent.

PALME OU PALMIER ?

La description, par les consuls, de la maquette de l'amphithéâtre indique « un arbre de palme » (soit un palmier) ; par contre les lettres de François I^{er} portent, à plusieurs occasions, le terme : palme.

Mais il est certain que, dès l'origine, c'est bien le palmier qui figura dans les armoiries de Nîmes.

La preuve la plus évidente est fournie par la représentation des armoiries de Nîmes figurant dans l'angle de la gravure « Le vray pourtraict de la ville de Nismes » de l'ouvrage de Poldo d'Albenas, édité en 1560 ; le palmier y est bien figuré (3).

LES CROCODILES DE L'HOTEL DE VILLE

Rendons grâces à l'un de nos prédécesseurs à l'Académie, M. Charles Liotard, qui, au siècle dernier, fit des recherches sur les quatre crocodiles naturalisés suspendus au plafond de l'escalier d'honneur de notre Hôtel de Ville. Nous avons largement utilisé les résultats de la communication que ce confrère donna à l'Académie en 1862 (4).

Lors de travaux de restauration effectués à l'Hôtel de Ville en 1852, en vue de la visite à Nîmes du président Louis Napoléon, nos quatre crocodiles furent retirés de la salle du Conseil Municipal, puis entreposés dans un grenier et oubliés là par les services municipaux.

Mais, paraît-il, les Nimois ne les avaient pas oubliés et réclamèrent leurs « luzers » (les lézards), comme on les dénomme familièrement ici.

(3) Poldo d'Albenas, *op. cit.*

(4) *Documents inédits sur l'origine des quatre crocodiles de l'Hôtel de Ville de Nîmes*, dans *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1862, p. 216-228.

J'en prends à témoin l'un de nos prédécesseurs à l'Académie, la gloire locale Antoine Bigot, qui dans son hymne pour l'Orphéon de Nimes : « La Nimoiso » (Li Bourgadieiro) écrivait :

« NOUS VEJ'AQUI ! SEN LIS ENFAN DE NIME
LOU VIEL LUZER NOUS GARDO E CREN PAS RES. »

(Nous voici, nous sommes les enfants de Nimes, — Le vieux Lé-zard nous garde et ne craint rien.)

Et puis, pour les vieux Nimois, « l'oustaou di quatre luzer » ne désignait-il pas l'Hôtel de Ville ?

Le maire, M. Vidal, fit donc restaurer les crocodiles : en 1853, un naturaliste, M. Crespon, fut même chargé de leur confectionner un appareil dentaire, car nos animaux, au fil des ans, avaient perdu leur redoutable denture.

A cette occasion, M. Liotard put examiner les quatre crocodiles et découvrit que chacun d'eux portait, attaché sous le ventre une plaque de tôle (actuellement suspendue au cou par une chaînette). Sur ces plaques sont inscrites la date d'acquisition et la liste des consuls alors en exercice.

Et vous serez certainement surpris, comme je l'ai été, d'apprendre que l'ancêtre de nos crocodiles a près de quatre siècles.

En fait foi la plaque qui porte : 1597 — Du consulat de messieurs noble Louis de Momcamp (pour Montcalm), seigneur de Saint-Véran; Anthoine Duprix, bourgeois ; Olivier Lateule, marchand ; Guillaume Revergat, laboureur.

Cette liste reflète la composition, à cette époque, du consulat nimois : premier consul, un avocat ou un noble, alternant ; deuxième consul, un bourgeois ; troisième consul, un marchand ; quatrième consul, un cultivateur.

Sur la plaque que porte le deuxième crocodile, on trouve la date de 1671, ainsi que le nom des quatre consuls en exercice : Pierre Fauquier, bourgeois ; Antoine Courbessac, greffier ; Claudes Estienne ; Saint-André, tailleur d'habits, et ceux de deux « ouvriers ».

L'acte d'acquisition de ce « croquedille » (sic) indique qu'il a été apporté de Marseille par MM. Ménard et Alamel, marchands, et précise que notre animal est d'une longueur de 14 pans (soit 3,50 m) et

de grosseur à proportion et qu'il a été acheté au prix de 165 livres (5).

Le nom des deux ouvriers, Pierre Escot, bourgeois, et Claude Borrelli, marchand, qui figurent sur la plaque, sont probablement ceux des installateurs. L'acte indique en effet que ce crocodile a été « appendu le long d'un poutre de la grande salle de la maison consulaire et attaché à icelluy par des chesnes de fer quy ont été faictes neuves pour cet effet » (6).

Le troisième crocodile porte une plaque sur laquelle on trouve une date : 1692, ainsi que le nom des quatre consuls de l'année : noble Guillaume du Noier ; Anthoine Sautel, bourgeois ; Emanuel Marignan, marchand ; Claude Durand, ménager, et, « estans ouvriers Raymond Chastang et Gédéon Bastid, maître chirurgien ».

Le registre des délibérations du Conseil de ville, sous le titre : « De l'acquisition d'un crocodile de grosseur extraordinaire, que le sieur Ménard a fait porter de Marseille », rend compte des tractations relatives à cette acquisition.

A la foire de Beaucaire, le sieur du Noyer, premier consul, rencontre Reymond Ménard, de Marseille (probablement le même qui a cédé le crocodile de 1671). Ce dernier, connaissant l'intérêt que porte Nîmes à ces animaux (je cite) « ayant eu du Levant un crocodile d'une grosseur extraordinaire », propose au premier consul un singulier contrat : Que la ville se charge d'assurer à sa fille Jeanne Saint-Louis de Ménard, religieuse au petit couvent Sainte-Ursule, une pension annuelle de 15 livres, jusqu'à sa mort, en échange du monstrueux animal (7). Ce à quoi le Conseil consent, dans sa séance du 13 septembre 1692.

Le quatrième crocodile, dans l'ordre des dates, porte sur sa plaque d'identification : « 1703 — Ce crocodile a été donné à la ville par

(5) Une quittance de cette somme est établie en 1671, au nom du sieur Ménard (A.D.G. ; A.C. Nîmes, R R 18). Une autre quittance (même référence) de l'année 1671 indique que la somme de 16 livres, 10 sous, a été remise à Antoine Bègue, pour « avoir enchainé de chaines de fer et autres frais faits pour attacher les crocodiles de la Maison de Ville ».

(6) Le contrat d'achat de ce crocodile avait été l'occasion de faire un historique des acquisitions antérieures ; on peut y lire : « Le premier d'iceux (a été acquis) en 1586..., le second en 1597 ». Ce crocodile de 1586 disparut corps et biens avant 1703, date de translation de l'ancienne Maison de Ville à la nouvelle.

(7) Cette sœur, on le sait, devint très âgée et, en définitive, ce crocodile greva longtemps les finances locales.

Sieur Abraham Poussièlgue, marchand, natif de cette ville, résidan à Malthe et transporté par les soingz de Sieur Jean Auvelier, marchand bourgeois, assesseur de la seconde échelle. Estant Maire Messire Jacques de Vivet de Montcalm, marquis de Montclus..., du consulat de messieurs Me Pierre Pison, conseiller du roi..., Guilhaumes Boissière, procureur ; Antoine Notaire, maître chirurgien ; Pierre Fournier, ménager. »

L'envoi de ce crocodile était accompagné d'une lettre du 28 août 1702, par laquelle le donateur explique qu'étant à Malte depuis plusieurs années pour y exercer son commerce, il reste fort attaché à sa ville natale de Nimes, où il espère se retirer. Ayant appris qu'on vient d'y construire une nouvelle Maison de ville, il serait flatté de pouvoir participer à son ornement. Et (je cite) « je me suis advisé de fère venir Degypte un crocodile des plus grands quond a peu trouver » et demande à « Messieurs les Eschevins et Maire de bien vouloir accepter ce présent ».

Dans sa séance du 28 février 1703, le Conseil de Ville décide d'accepter ce présent, d'adresser une lettre à M. Poussièlgue pour le remercier « reconnaissant par là le zèle et l'affection qu'il a pour cette ville » (A.D.G. ; A.C. Nimes LL 3).

Contrairement à ce qu'écrivait M. Poussièlgue, il n'y avait pas eu construction d'une nouvelle Maison de Ville, mais acquisition, par la ville, de l'ancienne Maison de la Trésorerie, connue comme Maison du Roi.

Ce vaste immeuble, alors pratiquement inoccupé, avait été cédé par le roi, le 15 septembre 1699, à la ville de Nimes, contre une albergue (redevance annuelle et perpétuelle) de 300 livres. Le contrat d'inféodation fut établi à Montpellier, le premier août de l'an 1700 et la ville entra en possession de l'immeuble à la Saint-Michel de la même année. Sa façade et les étages donnant sur la place seront reconstruits et le neuf raccordé, tant bien que mal, avec l'ancien, ce qui demandera plusieurs années ; mais il faudra attendre 1836 pour voir l'édifice enfin parachevé et présenter, pratiquement, l'aspect actuel.

Dans sa lettre de remerciement pour l'exemplaire que lui offrit M. Poussièlgue en 1703, le Conseil de Ville précise bien qu'il « sera placé à la salle de l'Hôtel de Ville ».

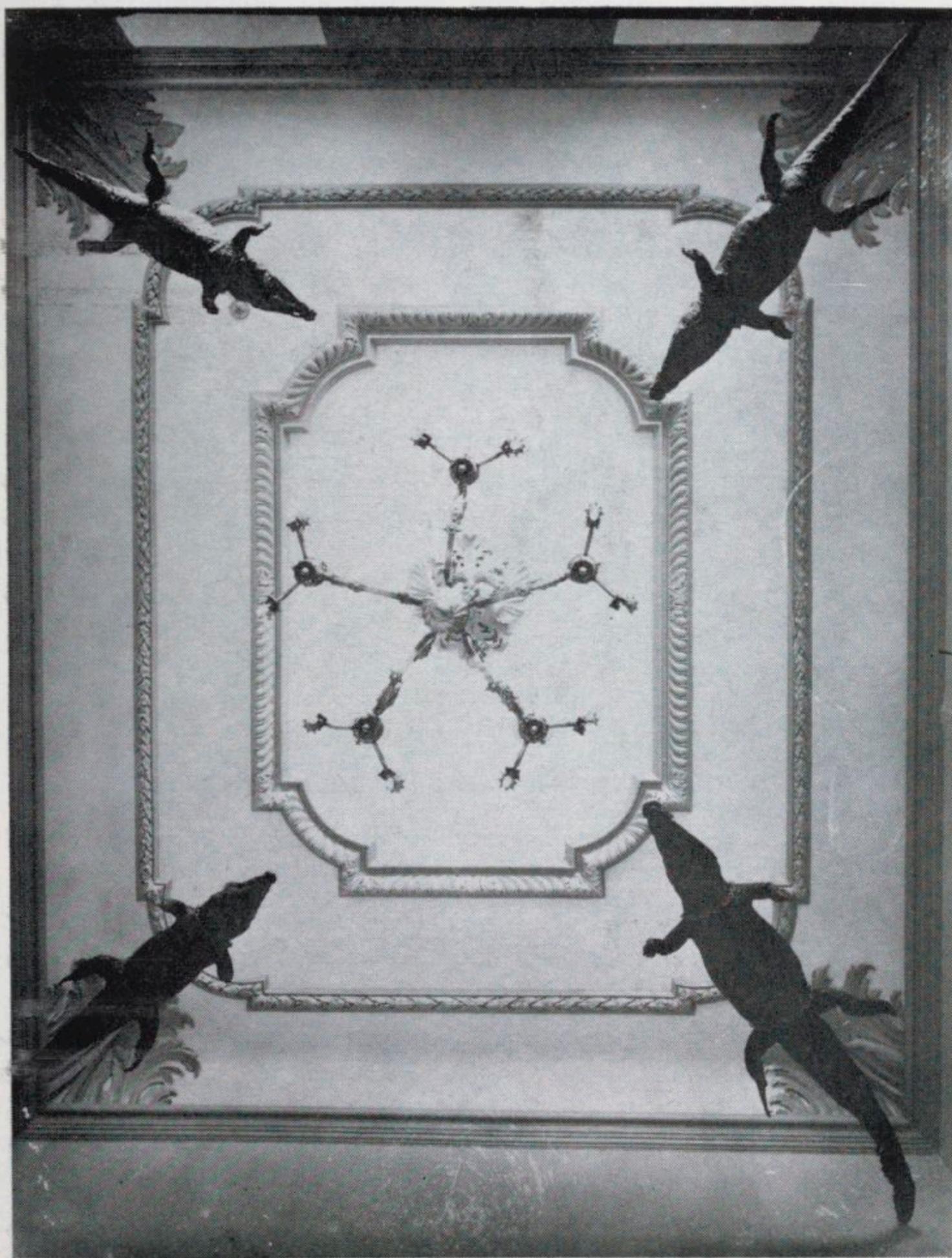


Fig. 3 : Les quatre crocodiles de l'Hôtel de Ville.

Le crocodile est un animal qui a été introduit en France par le comte de Charles X au 18^e décembre 1825. Les crocodiles étaient qu'un des produits des nouvelles mines de l'Inde. Les crocodiles de l'Inde (Fig. 4).



Fig. 4 : Armes de Nimes de la Charte de Charles X.

C'est ainsi que ce dernier vint rejoindre les trois autres qui avaient été transférés dans le nouvel Hôtel de Ville et tous les quatre se balanceront longtemps à des poutres, dans la grande salle, jusqu'à la restauration de 1852 (escalier d'honneur, salles de réunion...), à la suite de laquelle ils seront suspendus au plafond de l'escalier d'honneur.

Ils seront descendus de temps en temps pour subir un brin de toilette (le Musée d'Histoire naturelle étant chargé de leur entretien) et devront être ramenés au sol pour échapper à l'incendie qui ravagea les combles, le 17 juillet 1978.

Tels qu'on peut les voir, aujourd'hui, en croix de Saint-André et bec à bec, on peut les situer ainsi : les deux plus petits (1597 et 1671, ce dernier long de 3,50 m) sont côté salle des huissiers ; celui de 1692, dit « de grosseur extraordinaire », occupe l'angle nord-est ; celui de 1702, ce « crocodile venu d'Égypte, des plus grands qu'on a pu trouver », est dans l'angle nord-ouest (fig. 3).

LES NOUVELLES ARMOIRIES

Vient la Révolution. Des lettres patentes de Louis XVI, du 23 juin 1790, stipulent que « personne ne pourra porter ni faire porter des livrées ni avoir des armoiries ».

De ce fait, Nîmes, comme toutes les cités, perd son blason. La ville continuera pourtant à utiliser du papier timbré portant palmier et crocodile, mais un décret du 4 juillet 1793 met fin à cette pratique.

Napoléon, par décret du 17 mai 1809, rétablit le port des armoiries, à condition d'en faire la demande. Notre ville n'utilisa pas cette faculté, pas plus que celle qui lui fut donnée quand Louis XVIII, par ordonnance du 26 septembre 1814, invita toutes les villes à reprendre leurs anciennes armoiries.

Or, en 1825, la manufacture de Beauvais fut chargée de reproduire, en tapisserie, le blason de toutes les « bonnes villes » de France. Nîmes, qui portait ce titre depuis 1812, s'aperçut qu'elle n'avait jamais repris ses armoiries.

Elle en fit donc la demande et obtint satisfaction par charte de Charles X du 18 décembre 1826. Cette charte s'orne d'un écu portant les nouvelles armes de Nîmes, d'un excellent graphisme (fig. 4).

Le Conseil de Ville, dans son projet du 10 février 1826, avait remplacé le terme de « couleuvre » des lettres de François I^{er} par celui de « crocodile », mais, par contre, conserva fautivement le palmier et continua à ne pas tenir compte des lemnisques.

Voici donc le texte exact qui fut alors retenu et qui, précisons-le, est la formule officielle de notre actuel blason : « de gueules, au palmier de sinople auquel est attaché, par une chaîne d'or passée au col, un crocodile contourné (c'est-à-dire regardant à droite, alors qu'en héraldique, il devrait regarder à gauche) de sinople, brochant sur la tige (le stipe) du palmier et les pattes posées sur des rejetons sortant du pied de cette tige, une couronne de laurier de sinople suspendue, du côté dextre, à l'un des rameaux supérieurs du palmier ; les mots « COLONIA NEMAUSENSIS » placés en abréviation, savoir : COL à dextre (à droite), NEM à senestre (à gauche), l'un et l'autre d'or ». Ce nouveau blason de Nîmes porte quelquefois, au-dessus de l'écu, une représentation de l'amphithéâtre, surmonté d'une Maison Carrée.

Ces armoiries peuvent être complétées par un entourage : soit deux palmes liées entre elles par un ruban, soit deux guirlandes, l'une de feuillage de chêne, l'autre de feuillage d'olivier (conformément aux règles fixées par Napoléon I^{er}) ou encore deux rameaux, l'un de vigne portant des raisins, l'autre d'olivier avec ses fruits (fig. 5).

LE CROCODILE DANS LA CITE

Quand j'ai commencé mon enquête concernant la présence, sur des supports variés, des armes nimoises, j'étais loin de me douter qu'elles fussent aussi nombreuses. Cela tient à la fâcheuse habitude que nous avons de ne pas assez lever les yeux vers ce qui, dans nos villes de vieille civilisation, fait une part de leur charme : mascarons, meneaux, consoles, balcons et, tout là-haut, de tant belles gargouilles...

Comme il va de soi, crocodile et palmier ornent nombre d'édifices et objets divers municipaux.

Les plus anciens, façonnés dans le métal, sont de beaux ouvrages d'artisans nimois :

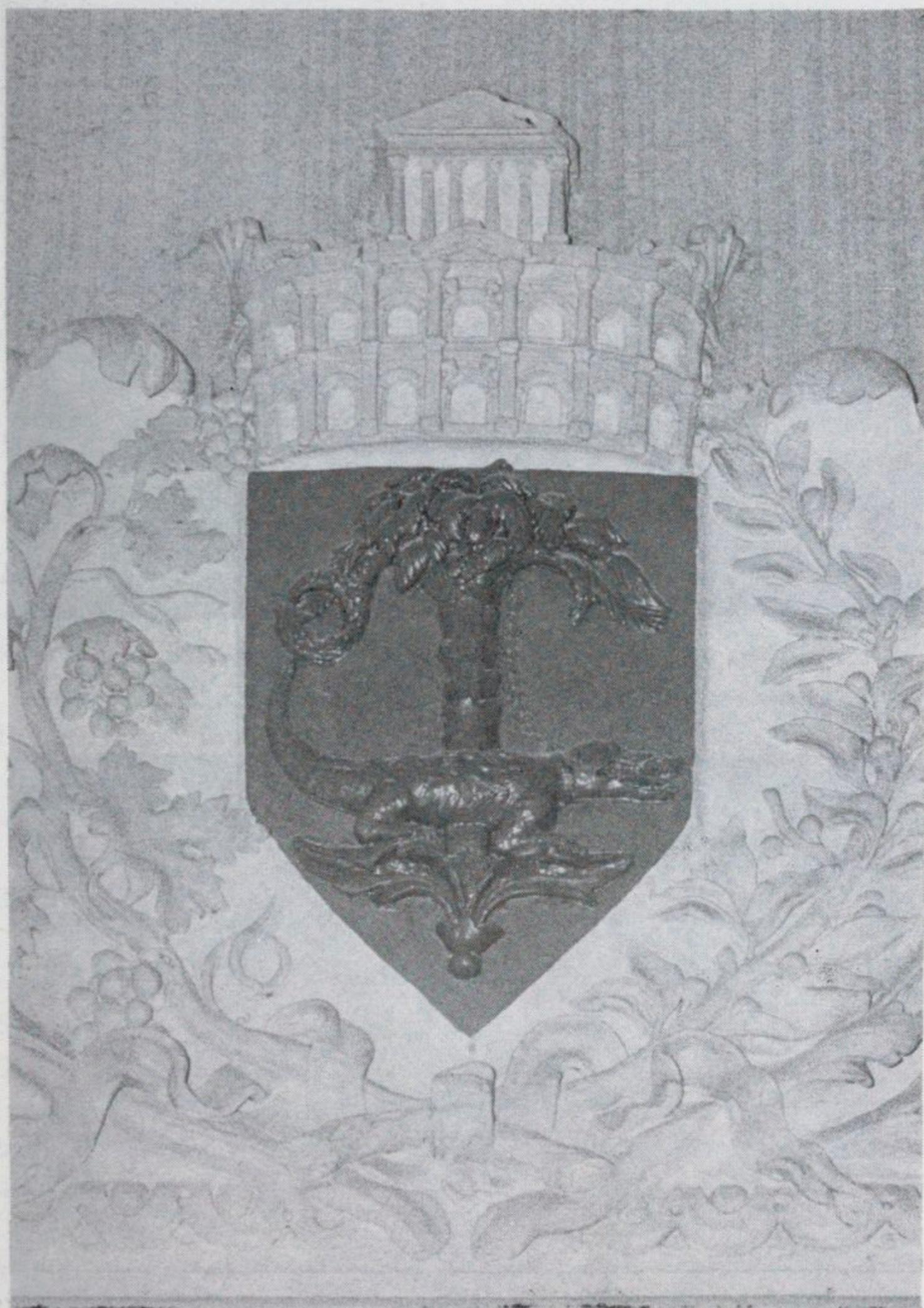


Fig. 5 : Armoiries de Nimes, escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville.

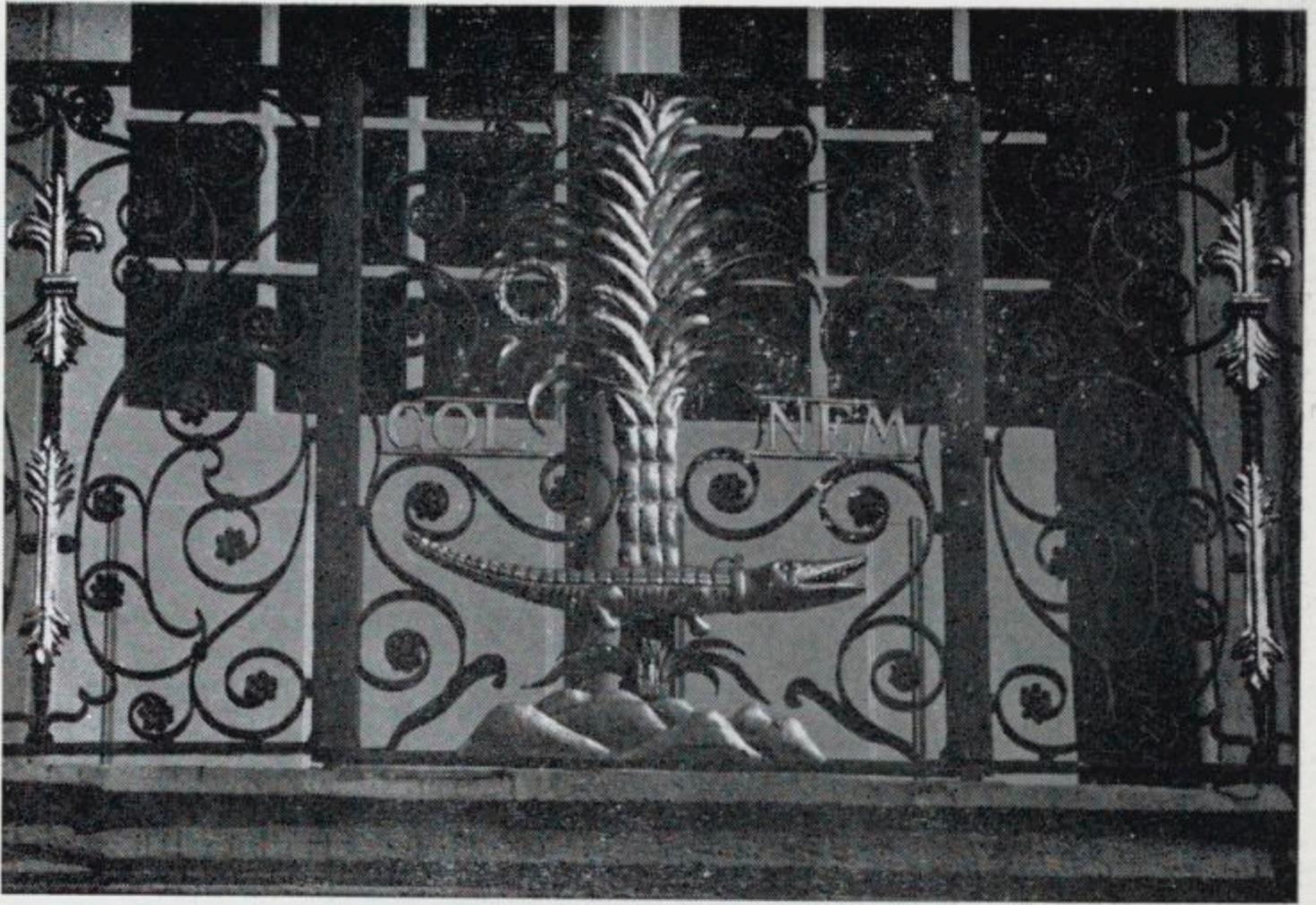


Fig. 6 : Garde-corps du balcon de l'Hôtel de Ville.



Fig. 7 : Fronton de l'un des trois portails des Jardins de la Fontaine.

— au garde-corps du balcon de l'Hôtel de Ville (maître serrurier Jacques Deville, 1705) (fig. 6), restauré en 1986. Plus récents sont ceux qu'on peut voir sur chacun des panneaux de fonte des deux vantaux de la grande porte d'entrée (1849) et de la rampe de l'escalier d'honneur ;

— au fronton des trois portails de la Fontaine (maître serrurier Pierre Leclair, 1752) (fig. 7), ainsi qu'au garde-corps du balcon de l'orangerie, d'un travail plus négligé.

Ces armes sont également sculptées dans la pierre, en bas-relief. On peut en observer au-dessus des portes d'entrée :

— de la poste de l'Esplanade, cernées de guirlandes,

— de la Bibliothèque Séguier (1890) et du Musée Lapidaire, Grand'Rue (1894). Est-ce par hasard si celles du Musée Lapidaire sont les seules qui reproduisent exactement le revers de l'as de Nîmes, avec la palme ? (fig. 8),

— du C.E.S. Feuchères, en deux exemplaires, l'un allant vers la droite, l'autre, fautivement, se dirigeant vers la gauche,

— du groupe scolaire Talabot (en trois exemplaires), du groupe scolaire du Mont-Duplan (école maternelle),

— des réservoirs d'eau de la rue Porte d'Alais (1870) et de la rue Bonfa (1877).

Crocodile et palmier figurent également :

— à la Fontaine Pradier (ou mieux Questel), sur la sorte de bouclier que tient la statue allégorique de Nîmes (1850),

— sur les piliers des portes du square Antonin (1862),

— crocodile, palme et COL NEM sont sculptés sur le socle du taureau (avenue Jean-Jaurès, 1939) ; leur exécution étant très fantaisiste.

Au-dessus de la porte du Musée des Beaux-Arts, rue Cité Foulc, sont figurées, non pas les armes de Nîmes, mais les deux faces de l'as au crocodile.

Ces armes, on les trouve coulées dans le métal :

— sur le pilier du cygne, qui a émigré de la Mairie au plan de l'Aspic,

— sur d'anciens regards de la Compagnie du gaz, anciennes fontaines et bancs publics, bases de lampadaires électriques, bornes métalliques actuelles (et j'en oublie certainement).

Le seul exemple connu où palmier et crocodile soient sculptés dans le bois : le dossier du fauteuil de notre premier magistrat municipal (fig. 9).

Savez-vous qu'on a pu en voir sur les pommeaux d'épées des fonctionnaires municipaux et même sur le shako des gardes nationaux ?

Quant au crocodile fleuri allongé au pied de l'un des palmiers de notre beau jardin de la Fontaine, chacun de nous le connaît.

On les trouve même figurant sur des vitraux :

Un écrivain du 16^e siècle, de Reboul, écrit, en 1599 (8), qu'on peut voir « quatre crocodiles peints attachés à des palmes » sur les vitres du temple de la Calade, lequel fut construit en 1566 et détruit en 1685, à la Révocation de l'Edit de Nantes.

Ce sont, semble-t-il, les plus anciennes représentations connues.

Peu de temps après leur octroi par François I^{er}, on commence à trouver les emblèmes de Nimes sur des poids d'une livre et d'un quarteron (quart de livre) où ils figurent également comme marques de contrôle (1577) (fig. 10).

Encore à la fin du 16^e siècle, le crocodile et le palmier apparaissent sur des jetons en plomb (méreaux de communion de l'Eglise calviniste de Nimes ?).

Au 18^e siècle, époque faste pour l'industrie de la soie, le blason de Nimes est reproduit sur des plombs de fabrique ; un seul élément y figure, soit le crocodile, soit le palmier. Témoins de la bonne qualité du produit, ils peuvent être considérés comme les ancêtres de notre label « Nimes ».

Durant l'époque révolutionnaire, pour apporter un remède provisoire à une pénurie de numéraire, de nombreuses villes et villages émirent des billets de confiance ou bons communaux. Le bureau d'échanges de Nimes, en 1790 et 1791, en mit des dizaines de milliers en circulation, de diverses valeurs ; ils portent le crocodile enchaîné à un palmier, mais sans le COL NEM (fig. 11).

(8) De Reboul, *La Cabale des Réformés*, p. 18.



Fig. 8 : Linteau de la porte du Musée lapidaire (Grand'rue).



Fig. 9 : Dossier du fauteuil du Maire.



Fig. 10 : « CARTERON DE NYMES - 1577 ».

BILLET d'un Sol,



remb. en Assignat de 5 l.

Fig. 11 : Bon communal d'un sol (1790-1791).



Fig. 12 : Médaille de l'Académie de Nîmes.

Notre Académie elle-même utilise l'emblème nimois. En 1770, elle décide de décerner annuellement une médaille à l'auteur d'un ouvrage sur les arts, le commerce ou l'agriculture. Notre Compagnie est généreuse, mais manque de moyens. Un stratagème est alors trouvé, M. André Alison, membre de l'Académie, est également premier consul de Nîmes ; c'est donc lui qui fera voter au Conseil de Ville la somme de 300 livres nécessaire à la frappe de cette médaille (certainement en or), laquelle (je cite) « aura pour légende les armes de la ville d'un côté et au revers celle de l'Académie ».

Des médailles d'or, d'argent ou de bronze seront également remises, soit aux donateurs de vestiges antiques au Musée d'Archéologie, soit en reconnaissance de services rendus ou d'hommages.

A l'instar de leurs confrères de l'Académie française, les académiciens nimois toucheront des jetons de présence ; cette mesure apparaît vers 1860 et sera abandonnée par la suite.

Ces jetons hexagonaux ont été en or, en argent, puis en bronze. Ils sont l'œuvre de F. Caqué, qui a gravé, avec un beau relief, de remarquables armes de Nîmes, qui ont été copiées pour les médailles circulaires actuelles, parmi lesquelles, celles, superbes, du troisième centenaire, en 1982 (fig. 12). A l'occasion de cette commémoration, une flamme postale, portant également ces armes, fut émise.

Un petit regret, pourquoi l'Académie n'aurait-elle pas, sur ses médailles et son papier à lettre, abandonné le palmier au profit de la palme ? Pourquoi perpétuer l'erreur ?

Plus près de nous, l'écrivain nimois Jean Paulhan a voulu que figure un crocodile stylisé sur la poignée de son épée d'académicien dont ses héritiers ont fait don, en 1985, à la ville de Nîmes. A ce propos, le carnet du peintre Robert Wogensky, dessinateur de cette poignée, qui contient de nombreuses esquisses du crocodile, vient d'être édité, sous le titre « Dessins pour une épée ».

Nous avons vu que les armes accordées par Charles X, en 1826, comprenaient, en sus du crocodile et du palmier, l'amphithéâtre et la Maison Carrée.

Bien entendu ces armoiries seront dès lors utilisées sur les tampons, papier à lettre et quantité de pièces officielles émanant des services municipaux.

Dans un vitrail qui éclaire la cage d'escalier du Palais épiscopal (Musée du Vieux Nîmes), parmi ceux de plusieurs villes de l'évêché, figure le blason nîmois, portant amphithéâtre et Maison Carrée.

Façonnés dans le métal, on les trouve sur les deux vantaux du portail d'entrée de la Chambre de Commerce.

Sculptées dans la pierre, ces armoiries figurent :

— au fronton de l'ancien théâtre-concert de la Renaissance Scala, (1881), actuel magasin « 35 Antiquaires ».

— sur la porte et une fenêtre de la Caisse d'Épargne, rue Guizot, entre des palmes, avec l'amphithéâtre, seulement (1884),

— au Lycée Daudet, boulevard Victor-Hugo, comme clé de voûte de l'arceau qui domine l'horloge (1887),

— au centre de l'arc du portail d'entrée du bassin Bérard, entre deux palmes (rue Notre-Dame),

— au-dessus de la porte d'entrée de l'école maternelle du groupe scolaire Berlioz, place du Chapitre, entre deux rameaux de chêne,

— au sommet de l'ancien bureau de l'octroi situé à l'angle de l'avenue Maréchal Juin et de la rue Arnavielle, entre deux palmes, peintes en rouge et vert (actuel bar Le Camargue),

— à l'intérieur de l'Hôtel de Ville, au-dessus du linteau des deux portes d'entrée du premier étage, peintes en rouge et vert (1852) (fig. 5).

Mieux, sur le mur qui s'élève entre ces deux portes, existe une plaque commémorative fixée par quatre crampons en bronze, ornés du crocodile et du palmier, artistement stylisés (fig. 13). Sur cette plaque est gravé : ES EICI DINS LA COUMUNO QUE LOU 12 DE MARS 1859 FREDERI MISTRAL FAGUE CLANTI PER LOU PROUMIE COP LI VERS DE MIREIO DAVANS LOU POPLA DE NIME, et une date : 1959.

(C'est ici, dans la commune, que le 12 mars 1859, Frédéric Mistral fit retentir pour la première fois les vers de Mireille devant le peuple de Nîmes) ; la date de 1959 indiquant qu'il s'agit du centenaire de Mireille.

De plus, sous une étoile à sept branches, figure un poème de Mistral :

LE NOBLE VILLO DE NIME AVENIENTO I PAVILLO
QUE IGUORAT DE INFANT SEDON LIGES E
CETOTI NIM DEAT SIOLE ANTE
MIRAILLE TENDRE TREN LINDA

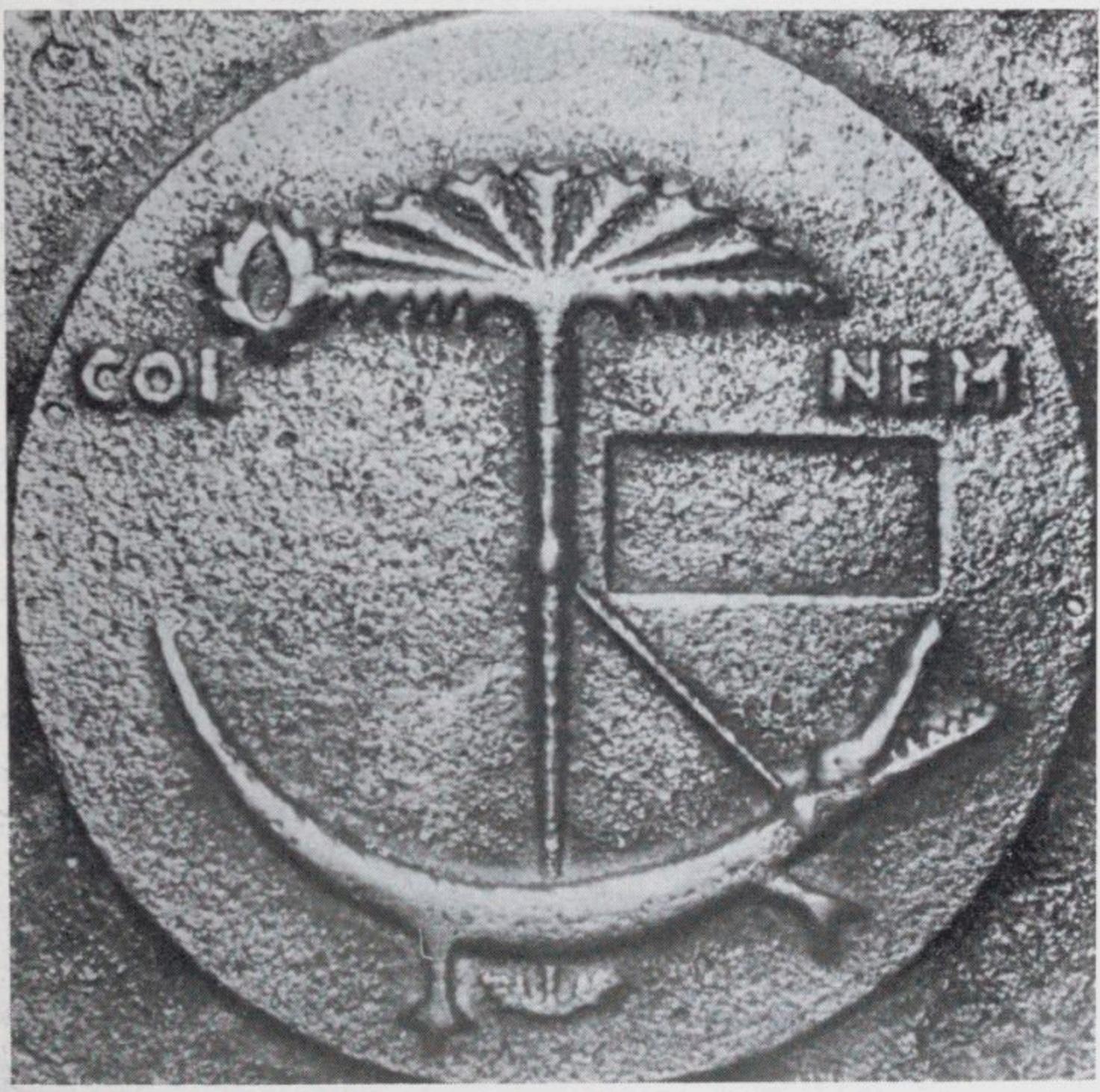


Fig. 13 : Crampon de la plaque commémorative du centenaire de Mireille (escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville).

(2) et hanté par un esprit malin.



Fig. 14 : Clou en bronze de la zone piétonne orné du « logo » de Nîmes (1983).

« NOBLO VILO DE NIME AVENENTO I FELIBRE
QUE TOUJOUR TIS ENFANT SIEGON UROUS E LIBRE
QUE TOUN NOUM DINS LI SIECLE ANE EME LI PROUMIE
QUE DE LA SERP TOUJOUR TOUN LIMBERT TE PRESERVE
QUE LA PAS DOU BON DIEU ENTRE TU SE COUNSERVE
E QUE FLOURIGUE TOUN PAUMIË ! »

(Noble ville de Nîmes accueillante aux félibres, — que toujours les enfants soient heureux et libres, — que ton nom dans les siècles aille avec les premiers, — que du serpent toujours ton lézard te préserve, — que la paix du Bon Dieu se conserve en toi, — et que fleurisse ton palmier !)

Au sujet de l'expression « que du serpent toujours le lézard te préserve », une croyance populaire voulait que le lézard, ami de l'homme, le préservât du serpent. Par exemple, un homme s'endort-il, au soleil, devant sa capitelle ; un serpent s'approche-t-il pour le mordre, et voilà qu'intervient le lézard, réveillant l'homme menacé.

Ne quittons pas la Mairie sans constater que cet édifice est, si je puis me permettre ce néologisme, le plus « crocodilesque » qui soit (9). Authentiques ou représentés sur des matériaux divers, les crocodiles n'y sont pas moins de seize, badges des nombreuses hôtesse non compris.

A quelle sauce n'a-t-on pas mis notre crocodile !

Quand nous entendons, dans la bouche des chroniqueurs sportifs l'expression « crocodiles nîmois », sachons qu'il s'agit, non pas des quatre de la Mairie, mais des joueurs de l'équipe locale de ballon rond.

Et si, d'aventure, déambulant sur la placé du Marché, vous levez le nez pour observer le bouquet de palmes qui surmonte le puissant stipe de notre cher, très cher palmier, vous trébucherez immanquablement sur un clou en bronze ornementé du crocodile et du palmier, d'une stylisation résolument moderniste (fig. 14).

(9) Et honni soit qui mal y pense.

Vous avez là le « logo » de notre bonne ville, dont l'image se répand, depuis 1983, à une vitesse foudroyante, du sol de la salle des huissiers de l'Hôtel de Ville aux véhicules municipaux, en passant par le centre géométrique des Halles, sans oublier la vitrine d'un chocolatier, la médaille d'une loge maçonnique nimoise (10) et... le maillet du raseteur Chomel.

Bref, notre cité, un peu plus chaque jour, se transforme en CROCODILOPOLIS (11), vous savez, cette ville de l'Egypte ancienne dont le dieu était un crocodile.

Nous ne saurions quitter la place du Marché sans évoquer la fontaine qui y fut installée en mai 1987, par les soins de M. Martial Raysse, peintre-sculpteur, concepteur du projet, en association avec MM. Vito et Silvio Tongiani, sculpteurs (fig. 15).

Pour l'essentiel de sa description, je me suis référé à une interview de M. Raysse, faite par M. Daniel Valade, et parue dans la revue municipale « Club Nimes ».

Un bassin circulaire de 3,80 m de diamètre ; au centre, une colonne tronquée d'où l'eau jaillit, et reposant sur une base richement ornée appuyée sur un socle ; le tout en marbre de Carrare. La ceinture métallique qui enserme le pied de la colonne portant deux mots grecs : ADIAPHORA et ARETE.

Sur l'angle du socle de cette colonne et au centre d'une seconde colonne torsadée, également en marbre, prennent place deux aigrettes en bronze dont le bec laisse échapper un filet d'eau. L'un de ces oiseaux porte un jeune pêcheur de Camargue tenant un poisson.

Au fond du bassin repose un superbe crocodile en bronze, long de 1,80 m, collier doré torsadé autour du cou. Ce crocodile, capable de pleurer à heures fixes (je cite) « ayant brisé sa chaîne, quitté le palmier et s'étant libéré de l'image même de la symbolique des armoiries de la ville ».

Est-ce là le dernier avatar de l'emblème nimois ? J'en serais étonné ; les inséparables crocodile et palmier ont encore de beaux jours à vivre sous le ciel bleu de l'antique Némausus et dans le cœur des Nimois.

(10) Loge Saint-Jean de l'Emulation ; obédience Grande Loge Nationale de France.

(11) Aujourd'hui Médinet el-Fayoum.



Fig. 15 : Fontaine de la place du Marché (mai 1987).

COINCIDENCES

La série de coïncidences qui ont été à l'origine de cette étude et qui l'ont accompagnée méritaient d'être signalées.

En février 1987, Mlle Françoise Delesty, correspondant de l'Académie, qui organisait des jeux radio-diffusés pour Radio-Nimes, me posa ce qu'il est convenu d'appeler une colle : connaîtrai-je le poids des crocodiles qui ornent l'escalier d'honneur de notre Hôtel de Ville ?

Sur ces entrefaites, me parvint le précieux Index des Mémoires de l'Académie de Nimes, que nous devons à nos confrères MM. Lassalle et Lacour. Au mot « crocodile », je découvris un article intitulé « Documents sur l'origine des quatre crocodiles de l'Hôtel de Ville de Nimes », dont l'auteur était M. Charles Liotard.

Partant de là, je décidai de creuser un peu plus le sujet, en vue de préparer, si possible, une communication destinée à l'Académie.

Mes recherches me conduisirent chez notre confrère Daniel-J. Valade lequel m'apprit que Mme Martine Nougarede, conservateur du Musée du Vieux Nimes, préparait une exposition ayant pour thème « Les armoiries de Nimes » (12) et que, de plus, l'Office nimois de la Culture avait organisé un concours national scolaire sur le sujet suivant : Réalisez une œuvre d'imagination en vous inspirant du crocodile et du palmier nimois.

Ma communication terminée, il fut décidé que j'en donnerais lecture à l'Académie le 15 mai. La veille, déambulant sur le boulevard Victor-Hugo, je découvris, dans le prolongement de la rue de la Monnaie, un crocodile en bronze se balançant à l'extrémité du filin d'une grue : c'était celui qui devait constituer l'ornement principal de la fontaine de la place du Marché.

Enfin, ultime coïncidence, à l'issue de la séance publique de l'Académie tenue à la chapelle des Jésuites le 31 janvier 1988, Monsieur Lapierre, maire-adjoint, annonça qu'à l'initiative de la Municipalité, une demande de protection des quatre crocodiles de l'Hôtel

(12) Cette exposition, retardée par l'incendie qui a ravagé ses combles en 1987, se tiendra au Musée du Vieux Nimes au printemps 1989.

de Ville serait prochainement examinée par une commission des Monuments historiques, en vue de leur inscription à l'Inventaire des objets mobiliers classés.

Avouez qu'en fait de coïncidences, il était impossible d'imaginer mieux.

Maurice ALIGER.

NOTE DE L'AUTEUR

Qu'il me soit permis de remercier, très chaleureusement : Madame Martine Nougarede, conservateur du Musée du Vieux Nîmes, Messieurs Daniel-J. Valade, chargé de mission auprès de M. le Député-Maire de Nîmes, Jean Pey, adjoint technique aux Musées de Nîmes, sans l'amabilité desquels cette étude n'aurait pas eu le visage qu'elle présente aujourd'hui, notamment en ce qui concerne son illustration photographique, que je dois à leur extrême obligeance.

HISTOIRE

REMISE DE LA MEDAILLE DE LA VILLE DE NIMES

A M. MAURICE ALIGER

En conclusion de la séance publique de l'Académie de Nimes, M. Camille Lapierre, maire-adjoint, intervenait ainsi :

Monsieur le Président, je voudrais, au nom de J. Bousquet, maire de Nimes, et de tous mes collègues du conseil municipal, remettre à l'Académie de Nimes, pour sa bibliothèque, deux exemplaires d'*Histoires de Nimes* de Ferdinand Pertus.

F. Pertus était un de vos confrère. Il créa ces miniatures très connues et actuellement protégées dans les réserves du Musée.

C'est l'Office nimois de la Culture, au sein duquel siège votre institution, qui a édité ces ouvrages.

M. Maurice Aliger, bien connu des Nimois et des milieux intellectuels pour avoir, entre autres, découvert l'oppidum de Nages, vient de nous parler du crocodile de Nimes. Je voudrais, à cette occasion, vous annoncer une nouvelle importante et toute récente. J'ai le plaisir de vous préciser, en effet, qu'à l'issue de leur visite à Nimes il y a quelques jours, les inspecteurs généraux des Monuments historiques ont proposé à la Municipalité de classer nos quatre crocodiles : Monuments historiques. Nous avons accepté avec enthousiasme, vous vous en doutez, ce qui j'espère réjouira tous les Nimois et M. Aliger en particulier.

Au nom de J. Bousquet, député-maire de Nimes, au nom de tous mes collègues du conseil municipal et en mon nom personnel, et pour remercier et honorer M. Aliger de son action incessante au service du patrimoine et tout particulièrement de son érudition quant à nos reptiles tutélaires, j'ai le grand plaisir de lui remettre, en cette chapelle des Jésuites, la médaille de la Ville de Nimes, ainsi qu'un exemplaire d'*Histoires de Nimes*.

HISTOIRE

LES JUIFS DU PAPE A NIMES DU ROYAUME A L'EMPIRE

par M. le docteur Lucien SIMON,
Membre résidant

Voici longtemps que je me suis fixé pour tâche l'étude de l'histoire des juifs à Nimes. Mon bisaïeul Joseph Simon avait décrit leur existence au moyen âge dans cette ville, où on trouve leurs traces dès le V^e siècle. Le rabbin Salomon Kahn en avait ébauché la suite jusqu'à la fin du siècle dernier. Personnellement, j'ai dit ailleurs ce qu'avait été pour eux les années terribles de 1939-1944 : bouleversant la chronologie, j'ai voulu commencer par ce dont j'avais été témoin. Il fallait à présent reprendre par là où mon bisaïeul avait terminé : leur expulsion du royaume en 1394. Embrasser ainsi sept siècles paraît une gageure : pas tout à fait si l'on pense que dès la fin du XIV^e siècle et jusqu'au milieu du XVII^e siècle, les juifs ne sont que de fugaces voyageurs en cette ville comme dans tout le royaume dont ils sont exclus. Le terme fixé à cette étude est l'an 1808 et les décrets napoléoniens les concernant. Elle est donc centrée sur la Révolution.

Madame Anne-Marie Duport, spécialiste de l'histoire de cette période tragique à Nimes, a bien voulu me prêter son concours ; je lui en suis parfaitement reconnaissant.

★★

Cette histoire ne peut être comprise sans que soit évoquée la communauté dont sont issus les juifs de Nimes : celle des carrières — ailleurs on dit ghettos — des Etats du pape, Avignon et le Comtat

Venaissin, parfaitement étudiée par M. Moulinas dans « Les juifs du pape en France », à qui je fais de larges emprunts, alors que le reste de mon étude est avant tout travail d'archives (Archives départementales du Gard surtout, Archives départementales de l'Hérault, Archives nationales, Bibliothèque de Nîmes, et autres).

Les Etats du pape, peuplés de Français qui se veulent tels et parlent les mêmes langues que leurs voisins du royaume, échappent à l'autorité royale ; les juifs n'en ont pas été chassés en 1394 ; au contraire, les autorités pontificales y accueillent nombre d'exilés du Languedoc, puis, le siècle suivant, du Dauphiné et de Provence : il faut les protéger en les maintenant dans leur déchéance, prix du « crime » qu'ils sont censés avoir commis. Ils y sont confinés dans quatre carrières : Avignon, Carpentras, la plus importante, L'Isle-sur-Sorgue et Cavillon et subissent de multiples contraintes et vexations, aggravées au XVIII^e siècle dans le Comtat par l'évêque d'Ingoumbert : carrières de plus en plus étouffantes, la population croissant dans un espace inextensible, gardées la nuit par des gardes chrétiens ; port d'un chapeau jaune qui les désigne à la raillerie des enfants ; sermon obligatoire le dimanche à l'église ; poussées de haine lors des fêtes chrétiennes ; confiscation de livres sacrés ; pire encore, bien que rare, le baptême forcé des enfants : un enfant juif baptisé subrepticement par une servante ou un voisin chrétien est alors ravi à sa famille et élevé chrétiennement ; l'église certes condamne ce genre de baptême, mais celui-ci accompli, le reste en découle inéluctablement. Et pourtant ce petit peuple, moins de 3.000 dont les deux tiers à Carpentras, partage les coutumes et la langue des Comtadins et Avignonnais ; individuellement, des relations amicales peuvent s'établir, quelquefois trop intimes, que le pouvoir alors réproouve.

Leurs noms patronymiques dévoilent souvent la ville dont ils sont originaires, la particule pouvant persister : de Milhaud, de Lattes, de Carcassonne, de Laroque, ou encore Roquemartine, Baze, Cavillon, Lyon, Crémieu, Monteil ; ils peuvent être bien sûr plus spécifiquement juifs : Lévy ou de Lévy, Cohen, Alphandéry aussi, ou au contraire banals : Vidal. Les prénoms des hommes sont toujours bibliques ou immédiatement dérivés ; des surnoms s'y ajoutent parfois. Les prénoms des femmes ne sont pas forcément bibliques ; on trouve des

Douce, Précieuse, Rousse, et autres... Les hommes signent d'une double signature en écritures française et hébraïque, et ce pour quelques-uns jusqu'au début de l'empire ; la plupart des femmes ne savent pas signer.

Isolées du monde juif, ces communautés reçoivent de temps à autre la visite de rabbins de Terre sainte, collecteurs d'aumônes ; elles appellent quelquefois à leur tête un rabbin de l'Europe centrale, de Prague en particulier. Leur vie religieuse se ressent vraisemblablement de cet isolement et de la carence en livres saints ; sans être négligeable elle ne saurait sans doute être comparée à celle des juifs d'Alsace, par exemple. Enfin, pauvres encore au XVII^e siècle, quelques-uns d'entre eux s'enrichissent peu à peu dans les commerces autorisés et dans la pratique du prêt, pouvant devenir de véritables petits banquiers au XVIII^e siècle.

En ce XVIII^e siècle, ils commercent en France, malgré la façon dont ils y sont considérés comme en témoigne ce tarif de péage du lieu de Comps :

« un âne ou une ânesse	1 s. 6 d.
...	
une juive	5 s.
...	
une charge d'oignons	6 d.
un juif qui porte paquet de marchandises	7 s. 6 d.
une juive enceinte	7 s. 6 d.
...	
tout homme qui porte paquet	3 d. »

Quoi qu'il en soit, passé Pont-Saint-Esprit ou Beaucaire, la première ville importante qu'ils atteignent est la nôtre : 30 à 40.000 habitants ; ville de manufactures de textiles ; et aussi centre agricole, demanderesse d'animaux de labour et de trait. Or, si le séjour dans le royaume reste interdit, le droit de commercer lors des foires franches est reconnu à tous les marchands ambulants et colporteurs quelque soit leur origine, et les routes pour s'y rendre sont périodiquement libres. Les foires franches de Nîmes se situent mi-février, mi-août et fin septembre-début octobre, la Saint-Michel dont la tradi-

tion persiste de nos jours. Ainsi, des juifs du pape s'aventurent-ils dès le XVII^e siècle sur les routes du royaume ; allant de foire en foire, ils traversent d'est en ouest le Languedoc, poussant même jusqu'à Bordeaux et Bayonne où ils commercent avec les « juifs portugais » tolérés dans cette région. Au passage, ils parviennent parfois à entreposer leurs marchandises chez des chrétiens. A plusieurs reprises les autorités provinciales ou nationales leur signifient qu'ils doivent quitter le territoire, dont ils restent exilés. C'est en 1754 que paraît pour la dernière fois une « ordonnance de Mgr l'Intendant qui fait deffenses aux juifs de vendre aucune marchandise dans la ville de Nimes en dehors des temps de foire », ordonnance immédiatement signifiée au juif Lyon qui s'y est établi.

Cependant, et dès avant cette date, les paysans qui sont périodiquement ruinés par quelque mauvaise récolte trouvent difficilement sur le marché local des bêtes de labour ou de trait du fait de leur rareté ; les marchands nimois en profitent pour en demander des prix inaccessibles. Les juifs comtadins eux offrent des bêtes pécuniairement abordables, à crédit. Aussi les intendants soucieux du ravitaillement des villes, dans l'intérêt de l'agriculture, sont-ils amenés à autoriser le commerce des marchands juifs de mules, mulets et chevaux.

Leur première ordonnance en ce sens sera renouvelée de six mois en six mois. La date — 1736 — marque le véritable début de l'implantation lentement progressive des juifs comtadins en ce pays et en cette ville. Douze ans après, ce commerce est si intense qu'un notaire nimois M^e Vidal réunit en un seul livre les actes passés entre paysans et marchands juifs par lesquels les premiers se reconnaissent débiteurs à l'occasion de l'achat de mules, mulets ou chevaux, ou rarement d'un prêt d'argent. Ces minutes nous livrent les noms des marchands ; ils sont désignés « marchands juifs » de Carpentras ou de L'Isle, et plus tard « résidant » ou « habitant » « en cette ville » (Nimes) ; le premier en date dont le nom est suivi de cette précision est Saül Cremieu. Ils s'installent sans doute au début sans leurs familles, retournent dans le Comtat pour les grandes fêtes juives : Pessa'h, la Pâque juive au printemps durant huit jours, et trois semaines à l'automne, fin septembre-début octobre pour les fêtes du nouvel an, du Grand Pardon et des Cabanes. On peut imaginer que

ces hommes, seuls et voyageant de surcroît, ont du mal à respecter les prescriptions religieuses dans toute leur rigueur.

Des marchands fripiers, marchands de textiles à leur tour s'installent, profitent du laisser-faire des autorités vers les années 1770-1780. Mais les marchands nimois voient d'un mauvais œil ces dangereux concurrents qui usent de procédés inhabituels : porte-à-porte, reprise de vieilles hardes pour en faire des vêtements bons à la revente, crédit... Ils ne les acceptent pas dans leurs corporations, alors même qu'ils les comptent dans leurs « répartitions » (cotisations) et qu'ils acceptent quelquefois leurs enfants comme apprentis. Quant à l'administration des impôts elle connaît ces marchands, habitants illégaux en principe puisque les lois d'exil ne sont pas abrogées, mais que les contraintes économiques et la rapide évolution des idées autorisent. En 1782 on relève 12 de leurs noms sur la taille du quartier de Corcomaire et, en 1790, vingt dans le même quartier, plus deux dans le quartier des Garrigues.

Il leur reste interdit d'acheter des biens-fonds. Les frères Vidal, nés à Uzès où leur famille était installée dès 1740, obtiennent cependant des lettres de naturalité en 1786 et le droit d'acquérir des biens-fonds ; rarement d'autres deviendront propriétaires par un bail amphithéotique ou une action judiciaire.

Depuis 1778, ils doivent déclarer les actes d'état-civil sur un registre tenu par l'un des leurs. Sur onze ans, on y trouve inscrits en moyenne 4 naissances et 2 décès par an ; ils enterrent leurs morts dans des jardins privés hors ville jusqu'en 1784 ; à cette date ils ont un cimetière situé au coin nord-ouest de ce qui se nomme actuellement avenue Jean-Jaurès et rue du Mail ; il est petit : 500 m² environ. Quant à leur synagogue, elle est située rue de la Carreterie, actuellement Jean-Reboul ; nous n'en savons pas grand chose.

L'édit de Tolérance de novembre 1787 leur permet d'espérer être dans leurs commerces les égaux des autres ; il donne aux « non-catholiques » la possibilité d'exercer toutes les professions « sans que sous prétexte de leur religion ils puissent y être troublés ni inquiétés ». Dès lors un nouveau registre d'état-civil est ouvert sur lequel ils font inscrire, comme les protestants, pour les légaliser leurs mariages religieux et naissances antérieurs, en remontant jusqu'à 1760.

Et aussi, forts des droits nouveaux que l'édit paraît leur donner, ils reviennent à la charge pour obtenir leur admission dans les corporations. Ainsi Izaac Monteil, installé comme marchand fripier depuis 10 ans au logis de la Coquille, quartier du Prat-Méjean demande à être reçu maître ; il est admis en février 1789 et Samuel Moyse également marchand fripier au mois de juin. Izaac Monteil participe aux assemblées de sa corporation avant même la Révolution. Mardochée de Carcassonne, marchand toilier, assez fortuné, est moins heureux dans sa requête. Il est installé depuis au moins 1782 d'abord quartier de Corcomaire, puis au faubourg de la Madeleine ; l'entrée dans la corporation des maîtres toiliers lui est refusée et ce refus est accompagné d'arguments qu'on qualifierait de nos jours d'antisémitisme commercial. Cet état esprit, et les manœuvres qu'il suscite sont décelables, dès les années précédentes, dans le « portefeuille » d'un des principaux personnages de cette corporation, Vincens Devillas : plaintes multiples en un court laps de temps de paysans contre les juifs apparemment suscitées pour démontrer qu'ils pratiquent l'usure, démarches des marchands auprès de l'intendant accusant les juifs de diverses fraudes, dont le piquage d'once ; et à présent discussion sur le terme « non catholiques » accompagné d'affirmations diffamatoires qui sont de tous les temps : « comme ils sont persuadés que le messie les mettra en possession de toute la terre..., ils croient pouvoir sans scrupule enfreindre les lois de la justice envers leurs esclaves futurs... » eux « des vagabonds d'un petit peuple de Palestine justement abhorrés de toutes les nations et de toutes les terres ». Cependant Mardochée Carcassonne a de forts arguments à faire valoir pour forcer la porte de la corporation : le texte de l'édit ne porte nulle part que parmi les non-catholiques il ne s'adresse qu'à ceux de la religion réformée ; en outre, cette liberté de commercer accordée aux juifs attirera sûrement ceux du Comtat et enrichira la ville... Le conflit est porté devant l'Intendant lequel renvoie l'affaire au ministre Lamoignon, à l'esprit assez libéral. Mais le ministre ne veut pas décider lui-même, renvoie au roi : le roi en cette année 1788 a bien d'autres préoccupations. L'affaire ne sera jamais tranchée.

A la veille de la Révolution, il y a à Nimes, d'après un rapport ultérieur du maire (1808), 171 juifs groupés en 37 foyers.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclamée en

août 1789 ouvre la voie à l'égalité des droits pour les juifs. Pourtant ce n'est que le 28 janvier 1790 que, sur rapport de Talleyrand et après un débat houleux, l'Assemblée constituante accorde « aux juifs portugais, espagnols et avignonnais » du royaume la citoyenneté française ; les autres juifs, parisiens, alsaciens et lorrains, ne l'acquerront que 21 mois après, le Nimois Rabaut Saint-Etienne étant intervenu en leur faveur dès août 1789.

Cette situation est bien faite pour attirer d'autres juifs du Comtat, d'autant plus que les événements ne leur y sont guère favorables : l'enfermement dans les ghettos et le port du chapeau jaune persiste jusqu'en juin 1790, la population de Carpentras au-delà de cette date leur est hostile ; une petite guerre éclate entre Avignon républicaine et Carpentras conservatrice dont ils font les frais ; le mouvement fédéraliste et la riposte de l'armée de la Convention ajoutent à la confusion : à L'Isle-sur-Sorgue le quartier juif est sérieusement endommagé lors de la prise de la ville par les Conventionnels. Ainsi, au-delà même du rattachement du Comtat à la France, une grande partie de ses juifs se disperse et Nîmes devient la ville où les anciens « juifs du pape » sont les plus nombreux : leur nombre ici fait plus que doubler en trois ans.

Les nouveaux venus s'installent préférentiellement sections 9 et 8, soit faubourg de la Couronne, vers la rue Roussy et Calquières, où habitent déjà quelques anciens. Plus rares paraissent ceux qui rejoignent le plus grand nombre des anciens sections 12 vers la rue de la Carreterie, ou 10, faubourg de la Madeleine, ou 11 dans la vieille ville au nord des arènes. Cette répartition explique sans doute que quelques négociants décident d'aménager une nouvelle synagogue rue Roussy ; celle de la rue de la Carreterie se révélait peut-être trop petite, trop éloignée de la section 9, et aussi trop dominée par les anciens. S'est-il ajouté à cela quelque querelle religieuse ou politique ? Ce n'est pas certain. C'est le 31 décembre 1792 que, par acte en l'étude de M^e Novis, sept négociants se portent acquéreurs d'une maison et jardin, faubourg de la Couronne, rue de Roussy ; ce terrain avait appartenu quatre ans auparavant au « chevalier Gabriel-François de Roussy, seigneur de Caladon, Cazenove, Mabrigas et autres lieux ». De cette maison, ils font rapidement une synagogue sous l'impulsion de Benestruc Milhaud, fabricant d'étoffes, à Nîmes

depuis plusieurs années. Agrandie et modifiée au cours du XIX^e siècle, c'est la synagogue actuelle.

Il paraît évident que ces nouveaux citoyens adhèrent à la Révolution qui les a libérés et en a fait les égaux des chrétiens. Mais, de 1792 à 1794, les républicains eux-mêmes se divisent et s'entre-tuent. Si quelques juifs entrent dans l'arène politique à partir de 1791 (il semble qu'ils n'ont pas participé à la bagarre de Nimes), ils ne sont pas toujours dans le même camp. Ainsi Jassé Carcassonne et David Crémieu.

Jassé Carcassonne est né à Carpentras en 1755. Son père est marchand de mules, exerce son commerce à Nimes où il s'installe définitivement en 1767. A sa mort Jassé lui succède : il a 17 ans. Il est associé à Moïse Laroque et Saül Cremieu : leur commerce est très prospère au point qu'en 1790 ils sont les trois juifs les plus imposés, Jassé un peu moins que ses associés. Il se distingue dans les réunions de sa section 12 : en novembre 1791, il y est scrutateur. Un an après, il est élu officier municipal par 2.027 voix sur 2.365 votants, score remarquable, même si les autres élus obtiennent un peu plus de voix que lui. Un autre juif Muscat, candidat, n'est pas élu. La municipalité est installée en janvier 1793. En juin, à la suite de l'élimination des Girondins de la Convention nationale, elle fait scission, refuse les directives de la Convention et adhère au mouvement fédéraliste. Il s'ensuit des troubles en ville avec la fermeture de la société populaire et une chasse aux « sans-culottes ». Six semaines après, les fédéralistes du Gard s'inclinent sagement mais sans gloire devant les troupes conventionnelles. Le mouvement est brisé, la municipalité destituée.

Au cours de son mandat Jassé Carcassonne a fait la liaison entre la municipalité et la 12^e section et il a accompli une rude mission, commissaire à la vente du blé. Curieusement, après sa destitution, on fait encore appel à sa compétence : il est receveur du district, dont le procureur-syndic lui écrit : « les affaires languissent ; faites diligence, je me félicite de ce choix ». Il est toujours actif dans sa section et même à la Société populaire où encore en décembre il est désigné comme « membre de la commission des subsistances et fourrages ». Ainsi malgré le changement politique ses adversaires d'hier lui reconnaissent de sérieuses compétences et lui font confiance.

Mais à Paris, le Comité de salut public se radicalise (exécution de Danton, avril 1794). Ici, le maire Courbis, un instant discuté, est un robespierriste convaincu ; une liste de suspects est établie comprenant quelques juifs ; Jassé Carcassonne y est qualifié de « fanatique et modéré », et sa fortune de « 1^{re} classe ». L'ancienne municipalité fédéraliste est mise en cause et ses membres passent en jugement devant le tribunal révolutionnaire. Ecroué le 20 juin, Jassé Carcassonne est condamné à mort et à la confiscation de ses biens le 19 juillet (1^{er} Thermidor an II) et exécuté le lendemain ; rares sont les membres de cette municipalité qui ont échappé à la peine capitale ; à la lecture du procès-verbal, il n'apparaît pas qu'il y ait eu des griefs personnels à lui opposer. Sa veuve, née Debora Crémieu, a deux enfants : une fille de 9 ans, un garçon de 6 ans.

Aussi significatifs de cette période sont les événements subis par David Crémieu, qui a en quelque sorte succédé à Jassé Carcassonne à la municipalité. Né à Nîmes en 1762, il pourrait bien être le premier juif né en cette ville depuis l'expulsion de 1394. Son père, marchand de mules de Carpentras, n'a donc pas hésité à y installer sa famille dès cette époque ; sa mère Esther Espir, aussi Comtadine, a probablement des ancêtres rhénans (Spire). Il habite en 1784 rue de la Carreterie, dans la maison des Paulhan. En 1791, à 29 ans, il se marie à Avignon avec Rachel Carcassonne qui apporte une belle dot. Il s'associe avec son frère Elie dans un négoce de soieries. A la 12^e section, il est membre du bureau lors des élections primaires. Membre de la Société populaire, il est parmi les premiers inscrits de la « société régénérée » après le fédéralisme. Et surtout, il a été désigné par les représentants du peuple officier municipal, Courbis étant maire (août 1794). Avec celui-ci, il vote l'adhésion à l'adresse à la Convention de la Société populaire pour le maintien du tribunal révolutionnaire de Nîmes. En juin 1794, il est convoqué chez Courbis ; celui-ci lui ordonne de participer à des arrestations, une rafle de 150 personnes ; il refuse, répond « qu'il ne se mêle pas de ces affaires et qu'il va se coucher ». Le 4 août (16 Thermidor) éclate ici la nouvelle de l'arrestation de Robespierre ; il est chez Courbis ; il signe des réquisitions afin qu'on distribue aux gardes de la prison cartouches et pierres à fusil ; le lendemain il revient chez Courbis annon-

cer l'exécution de Robespierre. Un témoin prétend que « à cette nouvelle, chacun se réjouit ». Joie d'un instant.

Car le 7 août, la Société populaire se réunit en son local, l'ancienne chapelle des jésuites : séance dramatique au cours de laquelle Boudon, juge au tribunal révolutionnaire, monte à la tribune, et s'y tue d'un coup de pistolet. A la fin de la séance, les membres de la municipalité Courbis sont arrêtés. David Crémieu est enfermé à la citadelle dans un cachot obscur ; il proteste, au cours d'un interrogatoire, d'être traité ainsi, lui, un patriote ; sa femme intervient alléguant le mauvais état de santé de son mari : « faiblesses d'estomac et toutes autres incommodités qui font craindre pour ses jours » ; il est « transféré dans une autre chambre ». Au cours de son interrogatoire, il se défend d'avoir eu quelque rapport avec les membres du tribunal révolutionnaire ; mais il reste courageusement fidèle à son maire, Courbis ; il essaie d'excuser ses excès par son caractère « brusque et même dur » ; ne disait-il pas lui-même quand Crémieu essayait de le calmer : « c'est mon caractère » ; « d'ailleurs », ajoute Crémieu, « il n'agissait jamais contre la loi ». Il est finalement libéré après un peu plus d'un an de détention, acquitté avec six autres de ses compagnons. Pourquoi alors que deux autres sont condamnés à mort, quatre à la déportation ? Son fils Adolphe, qui sera un homme politique éminent, dit que son père était « bon » et qu'il avait même caché des prêtres réfractaires sous la Terreur ; il est possible que ces bontés-là ou de similaires lui ait épargné une condamnation.

A sa libération, l'affaire « Elie Crémieu et C^{ie} » périclité. Les troubles financiers avec une inflation galopante et la dévalorisation des assignats entraînent en l'an VI (1797-98) de nombreuses faillites. Les frères Crémieu obtiennent un concordat en remboursant 35 % de leurs dettes. Elie part à Paris avec sa famille. David, sans doute grâce à la dot de sa femme, « dette privilégiée » dans la faillite, pratique des prêts hypothécaires en grand nombre : en 1806, il est, parmi les juifs, le plus important créancier hypothécaire : 100.000 F. Il meurt à 57 ans, en 1819. Son fils Isaac Jacob qui a pris le prénom d'Adolphe a 23 ans et est déjà un avocat réputé du barreau nimois.

Si Carcassonne et Crémieu se sont mêlés directement à la politique, d'autres juifs s'y sont aussi intéressés. On en trouve quelques-uns chargés de quelque mission concernant le ravitaillement de la population ou des armées. Parmi eux, Benjamin Crémieu est « inspecteur général préposé aux achats, à la réforme et à la vente des équipages militaires pour l'armée d'Italie ». Il est accusé par le tribunal de Nice de complicité dans des achats de mauvais mulets, arrêté, transféré à Nice, et immédiatement libéré puisque son mariage, avec une chrétienne, est enregistré quelques jours après. Par ailleurs, on trouvait deux juifs inscrits au Club des amis de la constitution dès 1790, club dominé par de riches marchands ; ils rejoignent ensuite la Société populaire, composée de citoyens plus humbles et aussi plus révolutionnaires. Après l'épisode du fédéralisme cette société va compter 633 membres dont 25 juifs, ce qui est hors de proportion avec leur nombre dans la ville. Elle forme alors, et tout le temps de la période robespierriste, un véritable pouvoir parallèle. Les juifs y marquent leur patriotisme en apportant les premiers des trois groupes religieux, leur don d'objets de culte, 11 kg d'argent, et contribuent par des dons individuels au projet de construction d'un vaisseau de guerre que le département se propose d'offrir à la patrie. Mais ils sont aussi admonestés par la société qui n'accepte que le culte de la raison, puis celui de l'être suprême, ainsi : « les juifs qui paraissent avoir abjuré toutes les erreurs et préjugés de leur culte, et qui néanmoins suivaient dans le secret et le mystère les mêmes maximes qu'auparavant seraient regardés comme suspects si toutefois ils ne savaient pas les abjurer au point de cesser de donner le mauvais exemple » ; et encore : « les ci-devant juifs sont invités à renoncer à leurs ci-devant fêtes ». Ce qui indique que bon nombre d'entre eux continuent à pratiquer sinon leur culte collectif — un de leurs ministres s'incline devant l'autel de la raison —, du moins leur culte domestique, tout aussi important.

Thermidor marque un tournant dans la vie publique des juifs de Nîmes. Un document découvert aux Archives départementales du Gard paraît important. Il s'agit de la liste des membres de la Société populaire qui était affichée alors dans la salle de réunion vraisemblablement : cette liste d'environ 600 noms, en comporte 30 juifs qui sont barrés au crayon avec un nombre à peine supérieur de non-juifs.

Or, par d'autres documents nous apprenons que peu après la séance dramatique du 19 Thermidor une commission est formée le 23 et remet son rapport le 27 ; la date du 24 Thermidor est inscrite également au crayon au verso de l'affiche. Il ne fait guère de doute que la commission a éliminé systématiquement tous les juifs, et on pourrait dire presque exclusivement eux. Une liste postérieure à celle-ci n'en comporte plus aucun.

Les juifs se sont pourtant comportés en bons citoyens en ces années particulièrement agitées : membres de la garde nationale, quatre ont été volontaires pour la cavalerie ; un détachement partant pour l'Aveyron en compte plusieurs. Lors de la levée en masse de 1793, quatre d'entre eux sont volontaires (de vrais volontaires ; il faut distinguer : on en était venu à appeler volontaires des recrues tirées au sort). Il est vrai que trois autres sont suspectés de désertion, arrêtés et raccompagnés à leur corps, et qu'un certain nombre paient des remplaçants ; il y avait beaucoup de déserteurs, et l'usage de remplaçants était courant. Il faut tenir compte aussi de ce que la vie militaire comporte forcément des infractions aux pratiques religieuses : sabbat et nourriture casher entre autres.

Leur éloignement de la vie politique, constaté à partir d'août 1794 et qui persiste jusqu'en 1808 au moins n'entrave pas la vie économique des juifs. Il faut rappeler que, dès avant la Révolution, quelques-uns d'entre eux avaient acquis une certaine fortune ; sur le rôle de la Taille de Corcomaire de 1790, vingt sont cités : ils paient en moyenne 24 livres ce qui correspond à peu près à la taille d'un petit commerçant ; leurs impositions varient de 120 livres pour un marchand de mules, Moïse Laroque, à quelques sous pour le tailleur Naquet ; la disparité des situations est grande. Dès cette époque les plus riches s'intéressent à l'achat de terres. Treize d'entre eux sont acheteurs de biens nationaux. Deux importants : Saül Crémieu pour 652.000 livres en 1793-94, son associé Moïse Laroque pour 375.000 livres, payés en assignats ; ce sont de bonnes terres qu'ils achètent, au Cailar et à Aimargues. D'autres, plus modestes, se partagent, avec des chrétiens, un domaine à Bouillargues. D'autres enfin achètent à Nîmes de petites vignes-olivettes, des mazets.

Les achats continuent après cette adjudication de biens nationaux, quelquefois pour effacer les dettes de leurs débiteurs. Ils en

revendent aussi de sorte qu'un petit nombre d'entre eux, Moïse Vidal et ses fils, pouvaient faire figure de petits marchands de biens.

On retrouve ces quelques juifs riches à partir de 1800 environ appelés « propriétaires fonciers ». Ce sont souvent les mêmes qui pratiquent le prêt hypothécaire ; le taux d'intérêt n'apparaît pas avant 1806 sur les minutes des notaires. Il est apprécié alors par les autorités à 48 % l'an, puis 1 à 2 % par mois ; le sous-préfet d'Uzès remarque dans son rapport : « beaucoup de chrétiens aussi juifs que ceux de la synagogue ont pratiqué l'usure ». En 1806, un décret impérial impose un moratoire sur les créances des juifs en Alsace ; les nôtres se sentent-ils menacés ? le nombre de quittances augmente nettement dans les minutes notariales ; ils se font rembourser des dettes qui traînent depuis des années. Malgré ce, en 1808, ils sont environ trente à posséder des hypothèques dont la valeur varie de 100.000 F (David Crémieu) à 120 F, huit seulement étant supérieures à 20.000 et le total atteignant environ 500.000 F.

A côté d'une trentaine de négociants et propriétaires fonciers, vit un petit peuple de marchands, artisans du textile ou orfèvres ; la dévaluation des assignats en a ruiné quelques-uns : ainsi un marchand de mules, Abraham Milhaud, doit se placer pour 300 F à 400 F par an chez d'anciens concurrents, il voit son mobilier saisi heureusement racheté par un parent pour lui être restitué, jusqu'à ce que sa mère, veuve, puisse par une donation le tirer d'affaire.

Les événements de 1806-1808 permettent de faire le point de la situation des juifs dans notre cité : elle est fragile. Napoléon reste plein de préjugés vis-à-vis des juifs dont il découvre de fortes communautés dans les pays conquis. Il décide de convoquer une assemblée de notables juifs ; elle va siéger de juillet 1806 à avril 1807 et doit répondre à un questionnaire précis sur les lois juives confrontées à la vie civile et militaire ; ses avis, il les fait avaliser par une deuxième assemblée comportant 71 membres dont deux tiers de rabbins à l'instar du grand sanhédrin du temps du second temple et dont elle emprunte le nom ; son impérial auteur veut ainsi lui donner une autorité suprême. Parmi ces questions, la plus discutée est celle des mariages mixtes ; la réponse est diplomatique : pas d'interdit, mais pas de bénédiction ; la plus utilitaire est celle de la permanence des

prescriptions religieuses aux armées : les assemblées acceptent que leur obligation soit suspendue le temps du service militaire ; la plus pittoresque est celle portant sur l'interdiction de certains métiers ; réponse : il n'y a pas de métier interdit aux juifs, sauf celui de bourreau.

Au plan local, la nomination d'un délégué à l'assemblée (un délégué pour chaque département abritant au moins 500 juifs) ne semble pas présenter de difficultés majeures. Est désigné Isaac Carcassonne dit Cadet, marchand de mules à Remoulins puis à Nimes, à présent propriétaire foncier. Il n'en va pas de même pour les délégués au grand sanhédrin. Pour celui-ci il fallait trouver outre les membres, rabbins ou laïcs, cooptés par l'assemblée des notables, encore 29 rabbins. Le ministre envoie au préfet du Gard une liste de 5 noms de rabbins à nommer pour le département ; ce chiffre paraît effarant : cinq pour une population de 400 juifs et 24 pour le reste de l'empire. Faut-il croire que Nimes était spécialement réputée pour la sagacité de ses rabbins ? Mais d'abord qu'entend-on par rabbin ? Le rabbin n'est, de toutes façons, pas un prêtre ; nos rabbins de Nimes ne sont alors que des sages, dont les connaissances religieuses peuvent en faire des guides pour la communauté ; cette interprétation suffit à nous faire admettre que la vie religieuse des juifs de Nimes n'était pas négligeable. Il y avait peut-être de la part des autorités le désir d'établir un certain barrage aux rabbins du Nord moins faciles à fléchir sur les pratiques religieuses. Par ailleurs, nos concitoyens juifs trouvaient que cinq délégués, c'était bien coûteux quelle que soit la fierté qu'on pouvait tirer de l'honneur fait à la communauté ; enfin les « rabbins » désignés n'étaient pas tellement heureux de se séparer de leurs familles et de leurs commerces. A la suite de tractations entre le préfet et les notables juifs, après le refus passager de Mardochée Roquemartine jugé pourtant le plus digne des rabbins de Nimes, le 20 janvier 1807 partent pour Paris :

Mardochée Roquemartine,

Jassé Roquemartine, marchand,

Abraham Milhaud-Muscat, fabricant de soieries,

Abraham Monteil, instituteur,

Bessalel Milhaud, fabricant de soieries.

Ce dernier ne sera que suppléant et reviendra rapidement à Nîmes ; lui a 27 ans tandis que les quatre autres ont de 40 à 72 ans ; tous cinq sont aisés, sans être des plus riches.

Après la dissolution de ces deux solennelles assemblées, Napoléon attend un an pour imposer ses décrets de mars à juillet 1808, applicables dix ans :

— la réglementation des prêts consentis par les juifs est spéciale et propre à faire annuler une partie de leurs créances,

— les commerçants juifs doivent solliciter annuellement une patente, accordée après avis favorable des autorités municipales et de leur communauté,

— les conscrits juifs ne peuvent pas se faire remplacer,

— une réglementation des noms et prénoms est enfin édictée.

Ces « décrets infâmes », décrets d'exception sont les premiers textes restrictifs applicables à des juifs depuis qu'ils sont citoyens. Les juifs de Nîmes se rebellent contre eux : juifs français de tous temps, ils ne voient pas pourquoi ils ne sont pas dans l'exception des juifs du sud-ouest, à qui les décrets ne sont pas applicables. Ils obtiennent satisfaction en 1810.

Les décrets impériaux ont une autre face, plus positive : l'organisation du culte israélite en consistoires régionaux coiffés par un consistoire central, organisation qui survit de nos jours dans ses grandes lignes. La ville siège du consistoire régional désignée par l'autorité centrale est Marseille. Nîmes proteste : elle est la communauté qui compte le plus de Comtadins, les juifs de Marseille étant très mélangés ; elle est aussi plus proche des petites communautés du Vaucluse, de Pont-Saint-Esprit, Arles, Saint-Rémy ; cette fois, le ministre ne cède pas.

Durant cette période, 1806-1808, les autorités municipales et préfectorales font le point de la situation des juifs, sur la demande du ministre. Au plan de la moralité et de la notoriété, ces autorités sont nettement favorables aux juifs ; seul le sous-préfet du Vigan après avoir déclaré qu'il n'avait aucun juif dans son arrondissement, se lance dans une diatribe grotesque pour conclure « il vaudrait mieux chasser les juifs d'Europe que d'en être chassés par eux ». Le préfet

est élogieux, soutenant l'exception aux décrets infâmes demandée par ses administrés. Le rapport du maire est aussi favorable : leur « conduite morale et politique est exempte de reproches à l'exception de Benjamin Crémieu à l'égard duquel on ne peut rendre de témoignages satisfaisants » (il peut s'agir de l'ex-inspecteur général aux fournitures de l'armée d'Italie, mais il existe un autre Benjamin Crémieu).

Un recensement des juifs est pratiqué en 1808 qui fait état pour Nimes de 86 familles et 371 individus (contre 37 et 170 en 1789) qui ont fourni 19 conscrits et 4 volontaires. Ils se répartissent professionnellement en :

15 propriétaires fonciers dont 4 ou 5 exploitent eux-mêmes,

6 fabricants

5 fabricants d'étoffes ou de bas de soie,

1 fabricant d'eau-de-vie,

21 négociants et commerçants :

3 négociants de toile en gros,

6 marchands de mules et 3 autres marchands,

9 ambulants et colporteurs,

(la plupart de ces derniers sont des juifs ashkenazim),

30 sont artisans, ouvriers ou apprentis : taffetassiers, faiseurs de bas, dévideurs, tailleurs, orfèvres,

enfin 2 instituteurs juifs à la tête de 20 élèves.

La communauté compte en outre un étudiant en médecine et un élève en pharmacie, prémices de son évolution en matière professionnelle.

★★

De l'état où les juifs étaient un siècle auparavant à ces années 1808-1810, que de chemin parcouru ! Marchands ambulants utilisés mais méprisés, en butte à des expulsions réitérées, ils sont maintenant citoyens à part entière. Ils ont su s'installer dans cette ville, s'y

adapter. Il semble bien que les autorités et une majorité des citadins les aient acceptés, et souvent estimés. Pour une si faible minorité, une telle assimilation pourtant comporte une contre-partie : la perte de sa spécificité. Non pas tant par des conversions, dont aucune dans cette période n'est explicitée, mais bien plutôt par les mariages mixtes ; cinq décelés, en vingt ans, c'est beaucoup. Quoiqu'il en soit, ces nouveaux citoyens n'accepteront plus d'être dénommés juifs, terme à connotation péjorative. Ce seront les « israélites français » du XIX^e siècle et au-delà, qui vont se distinguer dans de nombreux domaines.

Pour eux, la Révolution se sera soldée par un acquit certain, et pourtant ils auront à subir encore bien des avatars. Comme toutes les minorités. Mais quand donc chaque homme aimera son prochain ? ou mieux le respectera ? Ces temps-là ne sont-ce pas ceux que nous appelons les temps messianiques ?

Lucien SIMON.

[B. 186. N.º 3210.]

DÉCRET IMPÉRIAL

Concernant les Juifs.

Au palais des Tuileries, le 17 Mars 1808.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS,
ROI D'ITALIE, et PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉ-
RATION DU RHIN;

Notre Conseil d'état entendu,

Nous AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

TITRE I.^{er}

ART. 1.^{er} A compter de la publication du présent décret, le sursis prononcé par notre décret du 30 mai 1806, pour le paiement des créances des juifs, est levé.

2. Lesdites créances seront néanmoins soumises aux dispositions ci-après.

3. Tout engagement pour prêt fait par des juifs à des mineurs, sans l'autorisation de leur tuteur ; à des femmes, sans l'autorisation de leur mari ; à des militaires, sans l'autorisation de leur capitaine si c'est un soldat ou sous-officier, du chef du corps si c'est un officier, sera nul de plein droit, sans que les porteurs ou cessionnaires puissent s'en prévaloir et nos tribunaux autoriser aucune action ou poursuite.

4. Aucune lettre de change, aucun billet à ordre, aucune obligation ou promesse, souscrit par un de nos sujets non commerçant, au profit d'un juif, ne pourra être exigé sans que le porteur prouve que la valeur en a été fournie entière et sans fraude.

5. Toute créance dont le capital sera aggravé d'une

manière patente ou cachée, par la cumulation d'intérêts à plus de cinq pour cent, sera réduite par nos tribunaux.

Si l'intérêt réuni au capital excède dix pour cent, la créance sera déclarée usuraire, et, comme telle, annulée.

6. Pour les créances légitimes et non usuraires, nos tribunaux sont autorisés à accorder aux débiteurs des délais conformes à l'équité.

TITRE II.

7. Désormais, et à dater du 1.^{er} juillet prochain, nul juif ne pourra se livrer à aucun commerce, négoce ou trafic quelconque, sans avoir reçu, à cet effet, une patente du préfet du département, laquelle ne sera accordée que sur des informations précises, et que sur un certificat, 1.^o du conseil municipal, constatant que ledit juif ne s'est livré ni à l'usure ni à un trafic illicite; 2.^o du consistoire de la synagogue dans la circonscription de laquelle il habite, attestant sa bonne conduite et sa probité.

8. Cette patente sera renouvelée tous les ans.

9. Nos procureurs généraux près nos cours sont spécialement chargés de faire révoquer lesdites patentes, par une décision spéciale de la cour, toutes les fois qu'il sera à leur connaissance qu'un juif patenté fait l'usure ou se livre à un trafic frauduleux.

10. Tout acte de commerce fait par un juif non patenté sera nul et de nulle valeur.

11. Il en sera de même de toute hypothèque prise sur des biens par un juif non patenté, lorsqu'il sera prouvé que ladite hypothèque a été prise pour une créance résultant d'une lettre de change, ou pour un fait quelconque de commerce, négoce ou trafic.

12. Tous contrats ou obligations souscrits au profit d'un juif non patenté, pour des causes étrangères au commerce, négoce ou trafic, pourront être révisés par suite d'une

enquête de nos tribunaux. Le débiteur sera admis à prouver qu'il y a usure ou résultat d'un trafic frauduleux et, si la preuve est acquise, les créances seront susceptibles soit d'une réduction arbitrée par le tribunal, soit d'annulation, si l'usure excède dix pour cent.

13. Les dispositions de l'article 4, titre I.^{er} du présent décret, sur les lettres de change, billets à ordre, &c. sont applicables, à l'avenir comme au passé.

14. Nul juif ne pourra prêter sur nantissement à des domestiques ou gens à gages; et il ne pourra prêter sur nantissement à d'autres personnes, qu'autant qu'il en sera dressé acte par un notaire, lequel certifiera, dans l'acte, que les espèces ont été comptées en sa présence et celle des témoins, à peine de perdre tout droit sur les gages, dont nos tribunaux et cours pourront en ce cas ordonner la restitution gratuite.

15. Les juifs ne pourront, sous les mêmes peines, recevoir en gage les instrumens, ustensiles, outils et vêtemens des ouvriers, journaliers et domestiques.

TITRE III.

16. Aucun juif, non actuellement domicilié dans nos départemens du Haut et du Bas Rhin, ne sera désormais admis à y prendre domicile.

Aucun juif, non actuellement domicilié, ne sera admis à prendre domicile dans les autres départemens de notre Empire, que dans le cas où il y aura fait l'acquisition d'une propriété rurale et se livrera à l'agriculture, sans se mêler d'aucun commerce, négoce ou trafic.

Il pourra être fait des exceptions aux dispositions du présent article, en vertu d'une autorisation spéciale émanée de nous.

17. La population juive, dans nos départemens, ne sera point admise à fournir des remplaçans pour la conscription :

en conséquence, tout juif conscrit sera assujetti au service personnel.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

18. Les dispositions contenues au présent décret auront leur exécution pendant dix ans, espérant qu'à l'expiration de ce délai, et par l'effet des diverses mesures prises à l'égard des juifs, il n'y aura plus aucune différence entre eux et les autres citoyens de notre Empire; sauf néanmoins, si notre espérance était trompée, à en proroger l'exécution, pour tel temps qu'il sera jugé convenable.

19. Les juifs établis à Bordeaux et dans les départemens de la Gironde et des Landes, n'ayant donné lieu à aucune plainte, et ne se livrant pas à un trafic illicite, ne sont pas compris dans les dispositions du présent décret.

20. Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'état, signé HUGUES B. MARET.

Certifié conforme :

Le Grand-Juge Ministre de la justice,

REGNIER.

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

*LES PROTESTANTS FRANÇAIS ET L'ÉTRANGER
DE 1685 A 1710 :*

POUR REpondre A UNE VIEILLE ACCUSATION

par M. Henri DUBLED,

Correspondant

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle et même au-delà, l'historiographie catholique a jeté à la tête des protestants de France l'accusation suivante : appel à l'étranger, recours à l'Internationale réformée, complot, trahison et autres formules analogues. Cette accusation était liée d'ailleurs, dans l'esprit de la Droite française de l'époque, légitimiste, nationaliste et ultramontaine, à celle protestante = de gauche ; et de parler des relations du protestantisme et de la franc-maçonnerie et du Dreyfusisme très général des milieux protestants au moment de l'Affaire.

Certes l'Internationale protestante a existé et existe toujours, mais qui l'a en partie forgée sinon le Catholicisme par les persécutions, plus particulièrement en France ? L'Eglise romaine n'est-elle pas d'ailleurs aussi une Internationale ? Les liens entre le Protestantisme et la Maçonnerie furent assez forts en France autrefois car il s'agit de deux philosophies qui ont été persécutées. Quant à l'équation protestant = de Gauche, qui existe encore, son origine est évidente aussi.

Ces accusations appartiennent-elles complètement à l'histoire ? On me permettra personnellement d'en douter. Si, en effet, l'Eglise romaine, depuis Vatican II, a fait table rase de tout ce passé, il n'en est pas de même de sa fraction intégriste et les liens entre la Gauche et le Protestantisme se sont manifestés en politique il y a très peu de temps encore. En outre condamner la résistance protestante à la

tyrannie au nom de la raison d'Etat, c'est condamner toute espèce de résistance et en particulier celle des maquisards de 1942-1944 que l'on ne peut, ici, que rapprocher de leurs prédécesseurs camisards.

Dans les instants qui vont suivre, nous n'envisagerons que l'accusation, dans l'histoire du protestantisme de 1685 à 1710, d'appel à l'étranger. Mais, très brièvement, nous dirons que les relations privilégiées des protestants français avec les pays réformés ne datent pas de la Révocation. Elles se manifestèrent dès l'apparition de la Réforme dans notre pays par l'engagement de soldats étrangers et se continuèrent par des appels financiers et le projet du duc de Rohan avec l'Espagne. Les catholiques néanmoins ne se firent pas faute d'agir de même, essentiellement la Ligue, jusqu'au moment où, grâce au roi d'origine protestante, Henri IV, le trône fut suffisamment raffermi pour n'avoir pas besoin de l'aide étrangère.

La politique de Louis XIV, à partir de 1661, amena un flot ininterrompu de départs qui renforcèrent le Refuge déjà existant. C'est de ce milieu que sortirent tous les projets destinés à aider les protestants restés au pays et surtout ceux des Cévennes et du Languedoc, du Vivarais et du Dauphiné. Un certain Cerdan, originaire du Vivarais, avait pensé utiliser, pendant la guerre de Hollande (1667-1678), les troupes du Milanais, la flotte hollandaise et les Languedociens pour une opération qui aboutit à la révolte du Vivarais en 1670.

Tant que l'Edit de Nantes subsista, même vidé pratiquement de tout contenu, les protestants, sous la direction de leurs pasteurs, supportèrent avec une certaine résignation, entrecoupée de colères, les persécutions, tant était grand leur loyalisme. Ne disait-on pas : Patient comme un Huguenot ?

La situation changea après la Révocation. Désormais les Eglises réformées ont officiellement disparu ; les pasteurs ont été bannis. Il ne reste plus aux protestants que se soumettre ou fuir. Bientôt la fuite fut interdite. Pour ceux qui ne veulent pas céder ne reste que la clandestinité, pour les autres le double jeu. Jusqu'en 1685 aussi les officiers huguenots furent fidèles au roi ; ensuite ceux qui avaient émigré ainsi que de nombreux autres gentilhommes constituèrent des régiments entiers au service du Grand Electeur du Brandebourg et surtout de Guillaume d'Orange, la tentative de Louis XIV de les diriger vers le Danemark, alors neutre, n'ayant pas rencontré beau-

coup de succès. C'est le maréchal de Schomberg, réfugié, qui est le principal artisan de la victoire de La Boyne en Irlande (11 juillet 1690) qui assura Guillaume sur le trône d'Angleterre. Il se constitua donc, après 1685, un deuxième Refuge qui fit tout ce qu'il put pour intéresser les Alliés aux protestants de France et particulièrement à ceux du Midi. La notion de guerre juste, de guerre sainte, contre le tyran se fait jour.

C'est que les menées européennes de Louis XIV se donnaient trop ouvertement, après 1685, comme catholiques pour ne pas éveiller les susceptibilités du Brandebourg et de la Hollande. Pierre Jurieu affirme : La folie du roi servira le plan de Dieu. Dès la fin de 1684 déjà, l'Électeur Frédéric Guillaume a proposé à Guillaume d'Orange une alliance où pourraient entrer ensuite les princes allemands protestants. Ces projets sont soutenus par Jurieu qui, en janvier 1685, adresse à ce sujet des mémoires qui sont transmis à Berlin par le représentant de l'Électeur. Un pasteur réfugié, Gaultier de Saint-Blancard, ancien ministre à Montpellier, est envoyé par Guillaume d'Orange en Brandebourg. L'alliance est signée le 23 août 1685.

Les exilés montent l'Europe contre Louis XIV. Le ministre Claude, en 1686, envisage de diminuer le potentiel de la France acharnée à dévorer tout ce qui est réformé. Au début de cette même année, Guillaume accueille Claude Brousson et l'électeur négocie un accord avec la Suède signé le 25 avril. Au Congrès d'Augsbourg, qui s'ouvre le 9 juillet, s'esquisse une Ligue qui unira contre Louis XIV, les princes protestants d'Allemagne, la Suède, les Provinces Unies, l'Empire et l'Espagne. Le Languedoc accueille cette nouvelle avec joie.

A la base des premiers projets élaborés pour soutenir les protestants du Midi se trouve surtout Henri de Mirmand, avocat à Nîmes, sorti de France avec Saurin, réfugié à Zurich. En juillet 1687, il est député en Hollande avec le pasteur Bernard, de Berlin. Guillaume parle d'invasion mais il faut de l'argent. Les deux hommes quêtent à cet effet. Lorsque l'année suivante, en juillet 1688, ils arrivent de Berlin à La Haye pour y poursuivre leur députation, le prince d'Orange, appelé par les protestants anglais, se prépare à envahir l'Angleterre. Mirmand rentre alors en Suisse. Depuis un mois des troupes allemandes comprenant des réfugiés formant des corps francs sont massées le long du Rhin. En outre, le 29 novembre 1688, Gaultier de

Saint-Blancart informe Jurieu que Guillaume est prêt à aider les réfugiés et les Vaudois, mais qu'il ne voyait pas ce qu'il pouvait présentement faire, ce pourquoi Saint-Blancart demande des précisions chiffrées.

Le premier projet, attribué à M. de Miremont, dont nous reparlerons, mais en réalité de Mirmand, présente l'invasion du Dauphiné comme facile avec 2.000 hommes et de bons officiers réunis dans le canton de Berne, qui rejoindraient les protestants du Dauphiné. Se recrutant d'assemblée en assemblée, la petite armée gagnerait les Cévennes par le Vivarais en faisant fi du fort de Saint-Hippolyte. Du bastion cévenol qui peut fournir des vivres, deux corps rayonneraient, le premier en Dauphiné avec les Vaudois volontaires qui entrera dans le val de Cluson et s'opposera à la venue des troupes du Piémont que le gouverneur de Milan retiendra aussi en assiégeant Casal, le deuxième qui se saisira de Sète où l'on recevra par mer munitions et canons. Pour aider cette action, il faudra que les prêtres et les églises catholiques soient épargnés ; payer les réquisitions et, dans un manifeste, promettre l'abolition du papier timbré, des impôts intolérables, du logement des troupes. Il faudra faire abattre les bureaux de douanes et des impôts pour engager à une résistance désespérée des hommes devenus ainsi passibles d'un atroce châtement. Le prince d'Orange ne doit pas envoyer de résident à Genève pour éviter les fuites.

Mais les Vaudois, lassés par ces tergiversations, sont rentrés dans leurs vallées et non où le voulait Mirmand. Venant du Brandebourg, ils sont organisés en compagnies franches. Berne favorise le passage pour ennuyer le duc de Savoie qui, de son côté, se sert d'eux pour contrer les troupes françaises. Le duc de Savoie retire les troupes qu'il a sur la rive sud du lac Léman et les barques armées qui sillonnent ce lac. Les 25 et 26 avril 1689, 900 Vaudois s'embarquent à Nyon pour gagner le col du Mont-Cenis par Sallanches. Les hautes vallées du Piémont touchent au Dauphiné. C'est la première menace contre la frontière sud-est du royaume. Dans ce corps de troupe, trois compagnies, sous le commandement du pasteur Arnaud, sur les 19, sont dauphinoises et cévenoles. L'expédition soutenue secrètement par le Brandebourg, la Hollande et les réfugiés de Suisse, comprend 16 ou 17 pasteurs français. La marche réussit à merveille et, le 25

août, cette troupe bat les milices du marquis de Larrey. Le colonel Arnaud, pour l'hiver, se cantonne au pied du Clapié. Mais les Bernois sont soumis aux pressions de Louis XIV. C'est pourquoi une deuxième petite armée de 2.000 hommes, soit 13 compagnies de réfugiés et de Vaudois, ne peut rejoindre la première et se disperse en Suisse. Une insurrection dans les Cévennes, en septembre 1689, échoue piteusement.

Le 25 novembre, un nouveau mémoire destiné à un comité suisse et inspiré aussi par Mirmand, s'adresse à des protestants qui attendent la victoire dernière d'une descente de la flotte anglo-hollandaise sur les côtes de France. Mais c'est le mouvement vaudois qui peut être le salut car sur le Rhin, les pertes des réfugiés à Mayence et à Bonn ont été trop fortes. 1690 achèvera de les décimer. L'Allemagne va signer la paix et, pour secourir les Vaudois, il faut rameuter les réfugiés capables de prendre les armes. Il faut aussi de l'argent, le passage libre et l'approbation des princes protestants. L'occasion est favorable. Les populations de Provence, du Dauphiné et du Languedoc sont mécontentes. Dix-mille hommes en occuperaient 50.000 des troupes de France. Les Réformés français et les Vaudois trouvés les armes à la main pourront être compris au traité et avoir la protection des Alliés afin de ne pas être exposés entièrement à la mauvaise foi de la France.

Le troisième mémoire, envoyé fin décembre de Suisse à Londres, s'inspire des conclusions du premier. Il retrace les raisons qui s'imposèrent d'une action immédiate en France. Deux mille réfugiés peuvent y aller, mais il n'y a pas assez d'officiers et les futurs soldats sont dans un état misérable. Les Vaudois sont déjà dans leurs vallées et leur présence permet de pénétrer en Dauphiné. Les Réformés de France seront consternés si les Alliés abandonnent les Vaudois. Il faut agir avant que les jésuites ou l'Empereur aient mis la zizanie. L'auteur donne le trajet. On peut passer par le Milanais espagnol dont le gouverneur a promis la neutralité. Il faut 8 à 10.000 hommes. Aux réfugiés de Suisse s'ajouteraient des régiments d'Allemagne et du Milanais. Le duc de Wurtemberg a promis pour sa part trois régiments. Comme chef pourrait être choisi un des fils de Schomberg. Les officiers français seraient pris dans l'armée de l'électeur de Brandebourg.

Le marquis de Miremont y va aussi de son projet, daté aussi de 1689. Les protestants soupirent après la délivrance du joug sous lequel ils gémissent. Le mémoire table sur l'espoir que l'Angleterre vaincra, sur le mécontentement universel de tous les sujets du Roi, sur le fait qu'il n'y a pas d'armée française en Dauphiné, Languedoc, Cévennes, Vivarais et Albigeois, sur les difficultés de la France à l'étranger. Il faut en profiter et avoir 2.000 hommes choisis avec de bons officiers dispersés en divers endroits du canton de Berne où vivent beaucoup de réfugiés, ce qui évitera les soupçons. Armes et munitions seront entreposées à Genève et au chapitre Saint-Victor au-delà du Rhône, le transport devant être secret. Les hommes seront réunis sous le prétexte de prier Dieu. Le gouverneur de Milan doit, au temps convenu, faire camper une armée au voisinage de Novare pour donner de la jalousie au duc de Savoie pour Verceil. Le Vice-Roi de Catalogne doit garder ses troupes l'arme au pied. Il faut convenir d'un temps pour faire assembler les protestants dans une des provinces et en divers endroits sous prétexte de prier Dieu et envoyer des ministres. Ils ont la plupart des armes cachées. De Suisse, une partie des hommes passera par Genève un jour de marché, une autre prendra des bateaux à Nyon et Copet, tous allant au rendez-vous. Trois passages sont possibles pour entrer en Dauphiné, l'un par le Fort de l'Ecluse en deçà du Rhône, qu'il faudra emporter et l'on y perdra du temps, un autre par la Savoie, mais il faudra passer à un quart de lieu du fort de Bareau. Le plus sûr est de pourvoir chaque homme pour quelques jours de vivres et de prendre la route des montagnes dont les chemins ne sont pas difficiles et où l'on trouvera des vivres. On ira ensuite droit dans le Dauphiné, puis dans le Vivarais et les Cévennes. Un petit passage coupé peut arrêter des forces considérables. Le fort de Saint-Hippolyte n'empêchera rien. Ensuite la troupe se scindera en deux corps, l'un restera dans le Dauphiné avec les Vaudois, coupera les communications des vallées du Piémont, de Pignerol et de Casal avec la France sauf par le pas de Suze qui est un grand détour, le comte de Melgar, gouverneur de Milan, voulant assiéger Casal. L'autre corps, pour se procurer munitions et canons peut occuper Sète. Aucune insulte ne doit être faite aux catholiques. Les réquisitions seront payées. Des manifestes imprimés à Genève par des typographes allemands ignorant le fran-

çais seront répandus. Il y sera fait état, non seulement des questions intéressant les protestants, mais aussi de problèmes généraux consignés dans le premier projet. Le rapport demande un plan exact et il faut absolument qu'il n'y ait point, à l'heure actuelle, de résidents alliés à Genève.

Un dernier projet, de la fin de 1689, ne diffère des précédents que sur quelques points secondaires. Il ajoute que, pour l'argent, Guillaume III doit donner à M. Coxe, son envoyé extraordinaire en Suisse, les moyens de payer. Selon le cas, on pourrait aussi entrer en France au pays de Gex par le canton de Vaux. De toute façon, il faudrait envoyer 4 à 5.000 hommes dans les vallées du Piémont soutenir les Vaudois et il faut faire vite car ils n'ont plus que pour deux mois de vivres. C'est que Louis XIV n'a pas hésité à faire attaquer les Vaudois sur le territoire du duc de Savoie, Catinat battant l'armée du duc à Staffarde et à La Muraille en 1690.

A tous ces projets s'échelonnant entre octobre 1689 et janvier 1690, s'ajoute ce que Brousson dit à Schomberg dans une lettre. Les Alliés avaient dressé leurs plans pour une nouvelle campagne. Le prince d'Orange, avec le gros des armes devait demeurer sur les frontières de Hollande et frapper le grand coup tandis que Schomberg, par un effort décisif, jetterait dans le Dauphiné le corps de troupes qui descendrait jusqu'en Provence. Canon, armes et argent viendraient par Genève et Nice où s'armaient les vaisseaux nécessaires. Il n'est plus question d'une occupation des Cévennes mais 500 à 1.000 soldats seraient envoyés de la Méditerranée vers les Cévennes. Dans sa lettre Brousson précise le trajet de ces troupes débarquant entre Montpellier et Aigues-Mortes puis remontant par Calvisson, Canes proche de Vic, Durfort et Saint-Félix, Lassalle et Saumane.

François Huc, du Vigan, réfugié, envoyé spécial de Schomberg, apportait de nouvelles instructions. Il rejoint Brousson au moulin de Beaucour entre Durfort et Quissac, en présence de Vivent. La situation des Alliés est meilleure. Catinat est obligé de lever le siège de Coni, mais Mons a été prise par les Français.

Au début de 1692, la France et les Alliés amassent des troupes en quantité considérable. Les Anglais projettent de débarquer en Saintonge et au Poitou. Dans l'armée transportée sont prévus quatre régiments de réfugiés. Tourville est battu à La Hougue et perd

15 navires sur 44. Certes les Français ont pris Namur et Guillaume est battu à Steinkerque, mais le duc de Savoie entre par les Alpes provençales dans le Dauphiné avec 50.000 hommes dont 2.800 réfugiés et 1.500 Vaudois divisés en 27 compagnies plus les auxiliaires avec de Loche et Saint-Julien, sous le commandement du comte Charles de Schomberg, neveu du maréchal. Une partie de ces troupes fait une démonstration vers Pignerol pour retenir Catinat. Le reste passe par le col de Larche dans la vallée de Barcelonnette et les 4.000 auxiliaires guidés par les Barbets s'avancent par le col de La Croix jusque dans le Queyras et s'emparent de Guillestre. En octobre c'est la chute d'Embrun avec un gouverneur protestant, Montbrun, puis de Gap, les alentours brûlés et c'est l'épouvante chez les Dauphinois catholiques. Le 29 août 1692 un manifeste de Schomberg est répandu dans tout le Dauphiné au nom de Guillaume III d'Orange, roi d'Angleterre, conforme à ce qui avait été demandé par le marquis de Miremont. Manifeste analogue du pasteur Jean Dubourdieu qui exhorte nobles et catholiques à rester neutres. Mais la tentative finit par échouer.

Le 9 mai 1696 s'ouvre à Ryswick le Congrès des plénipotentiaires mettant fin à la guerre de la Confédération d'Augsbourg. Beaucoup de réformés français du Refuge veulent profiter de la situation pour obtenir le retour des exilés, l'amnistie, la libération des prisonniers et des forçats et le rétablissement du culte réformé. Mais le duc de Savoie fait défection et accepte de chasser les réfugiés français. Louis XIV refuse de discuter ce problème comme le demande le chef de l'ambassade anglaise Pembroke. Guillaume III a signé sa paix le 2 août sans la moindre clause concernant le sort des réformés de France et des réfugiés. Après la paix séparée de l'Autriche, le 30 octobre, un projet d'union entre les puissances évangéliques est dressé le 1^{er} novembre 1697 dont le chef doit être Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre et stathouder des Provinces Unies.

L'échec à Ryswick des demandes des réformés français eut une énorme répercussion sur les communautés du Refuge et sur les persécutés de France. Il s'ensuivit une vague de pessimisme et de découragement. Il ne fallait plus compter sur les puissances protestantes qui, elles aussi, se sont inclinées devant Louis XIV. Beaucoup d'émigrés deviennent alors immigrants.

En France, aux prédicants qui tous avaient succombé ou s'étaient expatriés, succédèrent les prophètes qui, bientôt, prêcheront la guerre sainte. Tout était mûr. Il suffisait d'une allumette pour mettre le feu aux poudres dans les Cévennes. Le soulèvement camisard se produisit au moment de la guerre de succession d'Espagne (1702-1713) où Louis XIV doit faire face à une coalition et se battre en Italie et en Allemagne. Certes les protestants ont profité des événements mais ils ne l'ont pas fait intentionnellement.

Il fallut d'ailleurs longtemps pour que les puissances alliées prennent au sérieux la révolte et croient à la capacité de résistance des Camisards. Il régnait une certaine méfiance à l'égard de cette insurrection paysanne mal connue et dirigée par des gens du peuple. Comme au gouvernement royal, il ne leur semblait pas possible que ces bandes puissent tenir en échec des troupes régulières.

Pour comprendre aussi la situation, il fallait savoir que, dès 1689, ici, les prédicants, et certains proposants qui remplaçaient les pasteurs, hommes de terrain et non de cabinet, s'efforcèrent d'entretenir le moral des populations asservies par la persécution, climat d'effervescence spirituelle et de colère contenue qui devait, avec le prophétisme, provoquer une résistance farouche qui aboutit à la révolte. C'est ainsi qu'en 1690, prédicants et prédicantes affirmaient que, dès que l'armée du duc de Savoie interviendrait, les Nouveaux Convertis du Dauphin « se dresseraient comme un seul homme pour l'accueillir » avec son chef Schomberg.

Dès le début de l'insurrection camisarde néanmoins, les Réfugiés se tinrent au courant. Pour eux la révolte, après Ryswick, représentait un grand espoir. Si elle réussissait et si le roi de France, vaincu finalement par la coalition, traitait avec ses ennemis, l'insurrection cévenole pouvait l'influencer et le déterminer, sur la pression des Alliés, à rétablir l'Edit de Nantes. Ces réfugiés avaient toujours leur pensée fixée sur la patrie qu'ils avaient dû quitter pour conserver leur foi. Les personnalités les plus en vue du Refuge dans les Cours étrangères décidèrent d'intéresser les nations accueillantes aux révoltés. Elles s'efforcèrent de leur démontrer que l'insurrection camisarde leur était utile puisqu'elle formait un front de diversion. Elles s'efforcèrent de les persuader, non sans peine, d'intervenir.

Si la Gazette (royale) et le Mercure galant ne soufflent mot de la révolte, le public peut se renseigner dans les journaux étrangers comme les gazettes de Bruxelles, d'Amsterdam, de Rotterdam, de Berne, le Mercure historique et politique et les Lettres historiques. Mais seules les Gazettes de Bruxelles et de Berne relatèrent l'exécution de l'abbé du Chayla.

Le Refuge ne resta donc pas inactif. Les Anglais sont au courant depuis dix mois de ce qui se passe dans les Cévennes qui sont le poste émetteur, le récepteur étant les Réfugiés. Mais, évitant par trop la précipitation pour ne pas faire d'erreur, ils laisseront finalement passer la chance. Il faut signaler les rôles de Jurieu, du fils de Schomberg, de Ruvigny, devenu lord Galloway et surtout de Miremont, qui a dans la tête ce qu'a fait Rohan. Henri-Armand de Bourbon-Malauze, marquis de Miremont, appartenait à une branche collatérale des Bourbons de France, issue de Charles, fils illégitime de Jean II de Bourbon sous Charles VIII. Il était né au château de Lacaze, près de Castres, le 12 juillet 1659 comme deuxième fils de Louis de Bourbon-Malauze et d'Henriette de Durfort. Protestant convaincu, il avait refusé d'apostasier (d'abjurer) et, ne pouvant obtenir une compagnie de cavalerie, il avait, avec la permission du roi, vendu ses biens pour se réfugier en Hongrie, en avril 1685. Son frère, qui avait émigré avec lui, fut tué à la bataille de La Boyne en Irlande.

La pensée dominante de Miremont, farouchement anti Louis XIV, fut d'organiser, en dehors de la France, un mouvement de résistance capable de neutraliser l'action intolérante du roi de France et sa politique de persécution. Son projet fut de favoriser la réussite d'une insurrection à l'intérieur du royaume dès que l'occasion se présenterait. Toute son action et son activité tendirent à ce dessein et il ne négligea rien. Dès 1688, il projette une pénétration par Sète pour avoir munitions et canon et alla jusqu'à proposer à l'Espagne de s'emparer du port pour y débarquer des troupes qui favoriseraient un soulèvement dans le Languedoc. Miremont pense aussi se servir d'Orange et des troupes protestantes stationnées en Angleterre et aux Pays-Bas avec Loches, Lubières et Belcastel. Si les Alliés avaient voulu, quelle écharde pour le roi ? Deux provinces insurgées, de Grenoble à Montpellier. 100.000 hommes auraient été nécessaires au lieu de 40.000. Le projet fut différé.

L'Empereur ayant en Hongrie engagé aussi la répression contre les Luthériens et les Calvinistes, Miremont quitte ce pays et gagne l'Angleterre. La Cour l'accueille favorablement et il est nommé major général, poste en vue lui permettant de se faire des relations. Encouragé par Brousson, Jurieu et d'autres, il sut créer peu à peu un état d'esprit favorable à une intervention en France en liaison avec la Guerre de la Ligue d'Augsbourg. Miremont répand à profusion la brochure : *L'Europe esclave si les Cévennes ne sont pas soutenues*. Il pensait que les Coalisés auraient pu, à partir du mont Aigoual et de la Principauté d'Orange, encore libre et protestante, comme bases, agir utilement. Les officiers français et les simples gentilshommes, en assez grand nombre dans les cadres des armées anglaise et hollandaise, pouvaient entraîner les troupes à l'assaut de la France, qui est dans l'Europe libre, un bastion absolutiste et étouffant.

Ce n'était pas la France que Miremont voulait combattre mais Louis XIV qui, en violant l'Édit de Nantes, ruine le royaume par la fuite de tant de monde. C'est lui qui a provoqué la guerre des Cévennes et la formation des régiments de réfugiés. Camisards et réfugiés n'ont cessé de le proclamer. Louis XIV pouvait arrêter le conflit en revenant à la politique d'Henri IV. Miremont suit cette agitation à distance et l'orchestre.

Les réformés français de l'extérieur devaient par la suite aller plus loin et se dresser contre l'absolutisme en général qui menait à la ruine. En effet, jouent d'une part l'influence de Jurieu, l'adversaire de Louis XIV et d'autre part l'atmosphère politique et religieuse du Refuge où le caractère libéral et démocratique des gouvernements anglais et hollandais se conjugait à la haine européenne envers Louis XIV l'opresseur. Les exilés en viennent à penser qu'il faut écraser le roi perturbateur de la liberté des peuples et des consciences à l'aide de l'étranger, et remplacer en France l'absolutisme par un pouvoir royal plus tolérant et plus libéral. Les réfugiés admettent donc l'intervention armée des Coalisés en France, ainsi les lettres de Jurieu. L'appel à l'étranger ne peut ainsi être reproché aux Camisards. Il procède surtout de l'influence des émissaires étrangers sur le comportement des révoltés, ce dont Louis XIV fut régulièrement informé.

Miremont, infatigable, multiplie ses intrigues et ses lettres avec le grand pensionnaire de Hollande, Heinsius, surtout à partir de la guerre de succession d'Espagne qui commence en septembre 1701. La mort accidentelle de Guillaume III en mars 1702 fit monter sur le trône d'Angleterre la seconde fille de Jacques II, Anne Stuart, protestante, qui gêna beaucoup Louis XIV qui entretenait des agents en Irlande pour y soulever les catholiques.

En juillet 1702, l'insurrection cévenole fut le signal pour les réfugiés les plus influents d'un regain d'activité. Un des premiers instigateurs de l'appel à l'étranger fut un certain Nicolle, personnage quasi-inconnu. On a une lettre de lui au baron d'Alès, alors réfugié en Angleterre. Ce Nicolle avait été son précepteur avant la Révocation, puis prêchant des révoltés au début de 1702. La lettre est du 11 décembre de cette année, près de Saint-Hippolyte et nous savons qu'en septembre de la même année, les Camisards n'avaient reçu aucun argent des Alliés ni des Réfugiés. Nicolle demande au baron de venir se mettre à la tête des Camisards et, comme il est en Angleterre, de demander des secours à la reine. Il dit qu'ils sont 4.000 hommes en comptant les jeunes gens qui, sans armes, fréquentent les assemblées. Nicolle semble avoir dirigé un réseau qui englobait la Guyenne et le Vivarais.

Il fallait, par un chef gentilhomme, accréditer la révolte, l'officialiser, lui donner du poids. Nicolle savait que les armées alliées ne viendraient jamais au secours de troupes composées de campagnards, sans préparation militaire avec des chefs qui ne manœuvraient que sous inspiration religieuse et qui étaient en outre improvisés. Et il avait, tout au moins à cette époque, raison.

Cet appel à l'étranger était tout naturel. Leurs ancêtres persécutés en avaient fait autant. Louis XIV est appelé tyran. C'est le problème de la résistance à la tyrannie du prince déjà posé au XVI^e siècle.

Le baron d'Alès accueille la lettre de Nicolle avec surprise et émotion mais, très peu désireux de s'exposer dans une entreprise qui lui paraît sans doute vouée à l'échec et d'y jouer sa tête, il transmet la lettre au lord justice de Dublin qui en informe Rochester, lord-lieutenant d'Irlande, et lord Nottingham. Une lettre du baron d'Alès et la missive de Nicolle sont lues par la reine. Nottingham s'y

intéresse. Il fallait savoir la nature de la révolte, son esprit et ses chefs, car vue de loin elle était suspecte.

L'activité de Miremont éveille l'attention de beaucoup de diplomates catholiques. Des agents parlent, des lettres sont interceptées. Ces fuites neutralisèrent en partie ses efforts. Les mois passent, rien ne bouge. Les relations avec le Languedoc sont difficiles comme l'indique à Nottingham le marquis d'Arzeliers en juin 1703. Si Cavalier est au courant, il en est de même de Chamillart, secrétaire d'Etat à la guerre, de Bâville et de Montrevel. Ce dernier fait surveiller les ponts sur le Rhône et le littoral. Il croit voir 900 hommes habillés en gris et rouge avec des chapeaux brodés d'argent.

Miremont eut avec lord Nottingham des entretiens secrets et des rapports avec les protestants cévenols, ainsi qu'il appert d'une lettre au lord de février 1703. Notons aussi, en mars de la même année, le projet de Jean Dubourdieu : Sur la question si l'on peut secourir par mer les protestants des Cévennes ? Ce dernier considère un débarquement sur la côte du Languedoc comme très aléatoire car on a déjà échoué avec les Vaudois. Lord Agliomby, représentant de l'Angleterre à Berne, agit dans le même sens. Il intercepte parfois le courrier de Montrevel et renseigne à la fois Whitehall et les Camisards. Ainsi ces derniers firent connaître leur condition militaire, leur nombre, leur situation ainsi que celle de la province et les moyens de jonction par Aigues-Mortes ou la Camargue.

Des manifestes imprimés vont maintenant circuler et alerter l'opinion ainsi, le 15 mars 1703, le même jour où Montrevel inspecte le littoral en faisant des plans qui seront réalisés en octobre, paraît en Hollande, en édition française et allemande Le Manifeste des habitants de Cévennes sur leur prise d'armes, dédié au dauphin considéré comme plus libéral que le roi. Ce manifeste, citant les Albigeois et les Vaudois, parle de la fidélité de la population protestante du Languedoc qui n'a suivi ni le duc de Montmorency ni Condé et en a été récompensé par une affreuse persécution. Il traite ensuite de la Révocation et de ses conséquences, la résistance et la guerre des Camisards. Ce manifeste produisit une profonde impression dans les pays du Refuge. Il atteignit les Cévennes et y circula. Le Refuge s'enflamme, mais les Alliés vont trop lentement pendant que Montrevel fait fortifier Pont-Saint-Esprit et garder les ponts sur le Rhône.

Au début de 1703, un projet de descente en France fut communiqué à la reine d'Angleterre par un officier français au service du roi de Prusse, ce qui montre bien les efforts des émigrés. L'auteur affirme qu'il faut envoyer aux rebelles des armes et de l'argent, faire parvenir un corps de troupes pour tenir la Vaunage en débarquant à Sète où il n'y a pas de fortifications. Il faut 7 à 8.000 hommes qui, avec les Camisards, peuvent se rendre maîtres du Languedoc. Si l'on ne peut envoyer un corps de cette importance, on peut n'y faire parvenir que quelques officiers mais avec de l'argent. Le secret le plus absolu doit être gardé et il faut envoyer deux personnes aux rebelles venant de Suisse. Sinon il faut faire partir une flotte vers Bordeaux en disant aller à Vigo. Bordeaux est restée très anglophile, mais il faudrait pour cela un gros corps expéditionnaire de 12.000 fantassins, 2.000 dragons et du canon. Ce serait une diversion pour dégager les Cévennes. Plus de 400 officiers français, pensionnaires en Irlande, sont disponibles pour encadrer ces troupes. Il faut aussi rédiger une proclamation demandant le rétablissement des droits des parlements, de la noblesse, la diminution de la moitié des tailles, des deux-tiers des autres impôts, qui ne pourraient être augmentés par la suite qu'avec l'accord des Etats. Mais cette proclamation ne doit être imprimée qu'en France après la prise d'une place et répandue de là. Il faut gagner le Parlement de Normandie et les Etats de Bretagne et nommer un prince opposé à Louis XIV qui doit être Miremont dont l'auteur est le porte-parole. On peut être stupéfait, à première vue, de ce projet, bien qu'à l'heure actuelle, nous en avons tant vu, mais il ne faut pas oublier les persécutions effroyables. Ce document est important du point de vue religieux puisqu'exprimant le désir de venir en aide aux protestants opprimés et de leur rendre la liberté de conscience et de culte ; important aussi du point de vue politique car il s'agit de briser le despotisme de Louis XIV et de libérer la France et l'Europe, ce qui est le point de vue de cette dernière en 1703.

Car, depuis 1688, Louis XIV imposait ses guerres à l'Europe, dévolution (1667-68), Hollande (1672-78) et Alsace, Ligue d'Augsbourg (1689-97), Succession d'Espagne (1701-13). Les nations sont lasses. La terrible coalition de 1703 est dirigée contre Louis XIV. La situation en France est affreuse. Si les protestants de France se tournent vers

l'étranger, ce n'est pas par amour de cet étranger, c'est parce qu'on les empêche en France d'être protestant, comme plus tard les catholiques vendéens.

En mai 1703 paraît un *factum* intitulé « La nécessité de donner un prompt et puissant secours aux protestants des Cévennes ». Il est rédigé par les partisans des Camisards. L'auteur constate que Louis XIV porte ombrage aux autres pays mais la Grande Bretagne reprend force. Les Cévenols ne sont pas des rebelles ordinaires mais religieux, comme les Anglais contre Jacques II. Il faut diviser le peuple français et seule une convulsion interne peut ébranler la puissance française. Si Montrevel, avec 12.000 hommes de troupes régulières et 12.000 de milices et miquelets ne peut venir à bout de la révolte, avec 6.000 hommes de plus et des armes la rébellion obligera le roi à dégarnir sa frontière et l'agitation s'étendra sur la chaîne montagneuse allant du Rhône aux Pyrénées (Alpes, Cévennes, Montagne noire) qui est remplie de protestants, car le Royaume est réduit à l'esclavage. L'Angleterre pourra occuper à nouveau ce qu'elle avait perdu depuis le moyen âge. L'auteur décrit ensuite les Cévennes et le mouvement camisard avec des erreurs. Puis il passe aux moyens : une escadre de vaisseaux de guerre dans la Méditerranée et sur les côtes languedociennes et provençales, surtout s'il y a débarquement de troupes nombreuses. Certes il faudra dégarnir les côtes anglaises d'où les difficultés de l'opération, mais la reine peut compter sur les réfugiés et l'aide de la Prusse et des Provinces-Unies. Le débarquement est faisable, mais il faut que la révolte s'étende si possible. Ce manifeste n'eut pas beaucoup d'impact.

Les Etats alliés sont toujours hésitants. Le 30 mars 1703, Miremont s'impatiente. Il s'emporte contre les modérés. Des échanges épistolaires très fréquents ont lieu entre les réfugiés influents et les agents secrets. Le marquis d'Arzeliers à Genève, le sieur d'Agliomby à Berne demandent de l'argent pour se renseigner sur la situation des camisards. D'Arzeliers signale à Agliomby deux hommes, l'un Cévenol, devenu lieutenant dans l'armée du duc de Savoie, protestant muni d'un passeport de Turin, qui ne demande rien, et un Nimois, ancien camisard, qui demande 20 pistoles pour transporter 300 louis d'or chez les Camisards. D'Arzeliers fait confiance à ces

hommes car le courrier est intercepté, mais il n'a pas d'argent. Par ailleurs, pour apprendre quelque chose, il faut être du pays.

Le manque d'argent semble avoir été un obstacle majeur aux relations entre exilés et camisards, ainsi qu'en témoignent les lettres d'Arzeliers à Agliomby et Nottingham (20 juin 1703). D'Arzeliers comprend que les Camisards ne peuvent lutter en rase campagne et prendre des places fortes ou des villes faute de monde et de matériel. Comme le faisaient les Vaudois, ils ne peuvent qu'inquiéter les troupes royales et faire des diversions. En mai 1703, un certain mouvement d'opinion s'est fait en faveur des rebelles à Genève et ailleurs. 4 à 5.000 hommes sont prêts à soutenir les Camisards, mais il fallait de l'argent. Le 11 mai, Miremont est découragé par l'inertie des Alliés. Les Anglais envoient un paysan de bonne volonté, Moïse Billand, qui ne rapporte que ragots et commérages car il n'a pu se mettre en rapport avec les Camisards.

Au début d'août 1703, Montrevel, toujours inquiet pour la défense des côtes, se rend à Sète et s'entretient avec le chevalier de Roanès. L'armement de la place est dans un état lamentable — affûts vermoulus, munitions insuffisantes — et il en est de même à Aigues-Mortes. Le maréchal envoie à Sète, pour les réparations, l'ingénieur Simonet et le sieur de Saint-Paul. Le mardi suivant, à Montpellier, il projette d'acheminer les canons de Saint-Hippolyte vers Sète, puis y renonce. Il veut aussi organiser des réserves d'avoine et de foin, monter des tentes près de la côte pour les troupes qui y seraient acheminées en cas d'alerte et faire utiliser un système de signaux. Il compte aussi beaucoup sur les frégates françaises stationnées dans le détroit de Gibraltar. Il faut aussi garder le Rhône.

Le 25 août 1703, Montrevel apprend que le chef d'escadre de Forville a reçu l'ordre de rallier Toulon avec ses huit galères à désarmer. Or il a été avisé que la flotte ennemie est entrée en Méditerranée et qu'il faut faire voile contre elle avec tous les vaisseaux disponibles. Il écrit au chevalier de Roanès de faire avancer ses tartanes vers le large pour la surveiller et à Grandval d'échelonner des patrouilles de dragons de Sète à Alès.

D'où vient cette flotte ? Un accord avait fini par intervenir pour apporter des secours en officiers, armes et argent aux rebelles par une flotte anglo-hollandaise qui se rendait à Livourne. 40 bâtiments

anglais, 5 hollandais plus des navires de charge, commandés par Cloudesly Showell, se concentrent dans la rade des Dunes, certains bâtiments étant à trois ponts. Puis arrivent 53 navires hollandais dont 20 de guerre. La flotte, composée de 50 à 60 gros vaisseaux, la plupart de guerre, appareille en un convoi impressionnant. Elle transporte des fournitures de guerre. Il y en a pour les Camisards, pour l'Espagne et pour l'Italie. L'escadre passe par Lisbonne, mais à Gibraltar il y a beaucoup de malades. Elle est alors obligée de se scinder. 46 navires de ligne qu'une flotte de 12 galères françaises qui se trouvaient alors à Cadix ne peut suivre, longe la côte marocaine, passe devant Malaga où elle attaque un navire de Majorque. On ne peut engager la flotte entière dans une expédition sur les côtes françaises, la saison étant trop tardive. Il s'agit seulement de déposer en secret armes et équipements. On détache le *Pembroke* et le *Tartare* (64 et 40 canons) pour s'approcher des côtes de France. Le reste de la flotte continue sans s'arrêter vers Livourne. Le 14 septembre, les deux bateaux se détachent de la flotte, mais il y a des malades à bord. Ils capturent trois tartanes françaises d'Agde et de Saint-Falien en Catalogne. Ils vont à Tarragone puis à Barcelone. Ils sont reconnus par deux galères. Ils entrent dans les eaux françaises au large de Perpignan. Le 28 septembre les deux navires anglais sont en vue de l'étang de Leucate, mettent le cap sur Agde et arrivent à Sète, assez au large vers les 5-6 heures du soir. Le fort de la ville et celui de Boscou tirèrent. Les Anglo-Hollandais devaient déposer à terre cinq officiers français comme cadres, trois qui étaient sur le gros navires et deux sur l'autre. Ils devaient débarquer : munitions, argent, sabres, baïonnettes, vêtements et quelques canons, de quoi équiper 9 à 10.000 hommes. Deux galères françaises avancent puis se retirent. Les vaisseaux se placent pour voir le pic Saint-Loup et Maguelonne. Le capitaine fit faire un feu sur la poupe d'un des navires. Les vaisseaux mettent quatre chaloupes à la mer qui rament vers la plage. Elles font des signaux puis reviennent. Au petit matin les deux vaisseaux s'éloignent. Montrevel garnit de troupes le littoral. Entre-temps, le *Pembroke* et le *Tartare* ont rejoint le reste de la flotte à Livourne le 5 octobre. Au retour certains disaient que la flotte débarquerait des troupes à Villefranche pour aider le duc de Savoie et croiserait sur les côtes du Languedoc pour favoriser les

Camisards, mais d'autres sont d'avis qu'elle va rentrer vu le nombre de malades. On pense aussi que l'amiral Showell, désireux d'aider les Camisards, voulait faire transporter l'aide prévue par de petits bâtiments. Mais vers les 6-7 novembre, la flotte est à Alicante puis repasse Gibraltar et le 17 elle est aux Dunes.

Pourquoi les Camisards n'ont-ils pas répondu aux signaux ? Les 28 et 29 septembre Cavalier incendie les églises de Lédignan, Saint-Bauzély, Fons et Saint-Côme. Par contre Catinat est en Camargue. Arriva-t-il trop tôt ? N'osa-t-il pas se montrer ? Rolland est à Uzès. N'ont-ils pas su la venue des navires. Pourtant l'époque était favorable et Flotard, dont nous reparlerons, leur a indiqué la nature des signaux. Il y avait eu accord sauf pour la date. Elie Marion, qui était au courant, n'a pu contacter ses amis en temps utile.

Ce mois de septembre fut plein d'événements dans tous les domaines y compris celui qui nous intéresse. Montrevel croyait pouvoir assurer le ministre Chamillart que la révolte était « conduite et soutenue par les pays étrangers et que, malgré toutes les précautions prises, les Camisards recevaient des secours et instructions fréquentes ». Il fait état des révélations d'un Anglais disant qu'il y avait 64 capitaines anglais ou français réfugiés entrés dans le Languedoc qui attendent le soulèvement général au printemps avec le débarquement d'un corps de troupes mixte, britannique et réfugié.

C'est que la bataille des espions fait rage. Le 5 juin cinq personnes auraient quitté la Hollande pour Pont-Saint-Esprit où elles sont attendues le 14. Ces gens doivent rencontrer des protestants du Vivarais et se concerter avec eux. De Genève, ils doivent aller à Bellay, Valence, puis se déguiser et partir séparément. L'organisateur est le sieur de Belcastel, gentilhomme des Cévennes, réfugié. Un envoi d'argent par le sieur de Villeneuve, résidant en Suisse, soit 260.000 écus, est fait par le moyen de béquilles creuses utilisées par de faux infirmes. L'animateur est l'Anglais Cutz, grand et maigre. Si elle se révélait vraie, la nouvelle était d'importance car les troupes royales se trouveraient prises entre deux feux. Montrevel fait surveiller les passages et surtout ceux des infirmes. Il fait arrêter tous les navires descendant le Rhône. Il avertit les commandements d'Orange, Montélimar, Valence et Grenoble. On arrête à Pont-Saint-Esprit le 16, cinq hommes dont l'un ressemble à Cutz. Il nie énergiquement

mais un officier irlandais de la suite du maréchal dit l'avoir vu en Angleterre. Montrevel en fait relâcher deux et en garde trois qu'il *châpître* et fait *torturer*. Le soi-disant Cutz finit pas être relâché. Un autre avis concernant le sieur de Lubières, ancien gouverneur d'Orange, fait vivre Montrevel derechef dans l'angoisse.

Le 1^{er} septembre, cinq hommes dont un prêtre, un catholique et un habitant de Nîmes sont arrêtés à Pont-Saint-Esprit. Deux sont gardés. Le premier est Saurin-Jonquet, protestant, 33 ans, habitant La Haye, engagé dans le régiment de Galoy, puis passé au service de l'Angleterre. Il reçoit d'un certain Clignières de la part du sieur Van der Ruisen un message secret offrant aux Camisards un secours de la part des Hollandais et de la reine d'Angleterre. Il fallait très exactement connaître la force des rebelles. On leur demandait d'épargner les prêtres, les églises et les anciens catholiques et de maintenir la religion protestante. La même mission a été confiée à d'autres, dont Jean Peytaud, natif de Boucoiran, parti depuis 30 ans, âgé de 48 ans, cavalier puis lieutenant au régiment de Mirmand. Il a vu Heinsius, le grand pensionnaire, qui leur a promis de les tirer d'affaire s'ils sont arrêtés. Même message encore à Louis Teissèdre, dit La Roque, de Saint-Hippolyte, à Théophile Vignaud à Antoine Fontanès, à Sallien ou Saillens et à Antoine Peytaud. On les réunit le 9 juin et on leur donne des instructions. Deux sont capitaines, deux lieutenants et trois sous-lieutenants. Vilette détient l'argent. Jonquet, malade, reste à Genève. Trois s'en vont — les deux Peytaud et Teissèdre — et arrivent dans le Vivarais. Ils se renseignent. On leur dit que les Camisards sont des assassins. Teissèdre et Antoine Peytaud sont arrêtés et conduits à Privas. Teissèdre est tué en tentant de s'évader. Antoine Peytaud s'échappe. Saurin-Jonquet, qui a quitté aussi Genève, est arrêté le 8 septembre. Lui et Jean Peytaud, aussi arrêté, sont interrogés par Baviile à Alès. Après avoir été *pressés* et *caressés*, ils donnent l'adresse de Vilette, Saurin celle aussi de La Farelle, une femme qui a fourni le passeport et d'un pasteur, Olivier. Les instructions des Alliés étaient les suivantes : s'informer, proposer armes et munitions, étudier les possibilités d'une descente sur les côtes du Languedoc, exciter le Vivarais et le Dauphiné, éviter de brûler les églises mais incendier les perceptions, refuser toute amnistie. Jean Peytaud a aussi dénoncé le marquis de Rochebrou. Il est

condamné à mort et exécuté. Saurin-Jonquet reste en prison à Pont-Saint-Esprit jusqu'à la paix d'Utrecht en 1713. Rochegude est lui aussi emprisonné cinq mois à Saint-Hippolyte, mais comme on ne put faire la preuve de ses relations avec les Camisards, il est relâché. C'est la déception dans le Refuge comme le disent des lettres d'Arzeliers.

Mais l'effort des réfugiés en faveur des Camisards ne se relâche pas, comme en témoigne la mission confiée à David Flotard. Ce dernier, venant de l'étranger, prenait secrètement contact, au nom des Alliés avec les Camisards. Nous sommes assez bien renseignés sur ces tractations clandestines entre l'émigration, les alliés et les Camisards grâce à la correspondance secrète entre Dankelmann et Darassus, qui nous est parvenue. Un certain Dankelmann, gentilhomme protestant du Brandebourg, avait fait la connaissance vingt ans plus tôt d'un certain Darassus, réfugié et Nouveau Converti. Darassus avait séjourné quatre ans en Brandebourg, puis était reparti. Dankelmann croyait qu'il était resté protestant dans le fond de son cœur et s'ouvrait à lui. L'autre, malhonnêtement, en profita et livra les secrets de l'Electeur de Brandebourg avec qui Dankelmann était lié. Ainsi le gouvernement royal était au courant.

David Flotard, natif du Vigan, ancien fabricant de cordes, était un des secrétaires de Miremont. Il avait connu en 1701 et jusqu'en janvier 1702 de nombreux inspirés auxquels il rendra témoignage dans le théâtre sacré des Cévennes. Il quitta la France on ne sait quand et dirigea à Genève une sorte de Bureau d'embauchage mystique. Il habite d'abord au 3^e étage d'un immeuble rue Massé puis aux Trois Maures. Officier dans l'armée anglaise, il a toute la confiance de Miremont. Le 31 mai il part pour la France, passe par Genève, traverse le Rhône et rencontre Pierre Laporte. Le 31 juillet il est à Saint-Félix de Pallières, près d'Anduze. Cavalier, apprenant la nouvelle de Rolland, confie sa troupe à Ravanel et se rend, avec 50 hommes, au rendez-vous fixé par Flotard avec les chefs rebelles les plus importants. Montrevel a été informé de l'arrivée de cet émissaire mais n'a pu l'identifier. L'entretien est long. Flotard remet aux Camisards une lettre de créance de la reine Anne et des Etats Généraux des Provinces Unies, plus une lettre de Miremont qui demande aux Camisards, en attendant sa venue, d'être prudents. Flotard leur

annonce l'arrivée prochaine (ce sera le 28 septembre) de vaisseaux anglo-hollandais dans le golfe du Lion. Il convient avec eux d'un mode de correspondance secrète. Il laisse entendre que Miremont accepterait de les commander, ce qu'ils acceptent à l'unanimité selon une lettre signée de Laporte, de Rolland et de Cavalier, du 31 juillet 1703. La révolte a maintenant un chef, Miremont, un Bourbon qui, à distance, patronne le mouvement insurrectionnel. Il n'est pas le seul à avoir des ambitions et l'envoi de Flotard à ce moment-là est un coup de maître. Car, à la défiance primitive avaient succédé l'étonnement puis l'admiration, acquiescement renforcé, dans les classes sociales élevées du Refuge, par la désignation de Miremont que les chefs camisards ont acceptée. Flotard fait l'éloge de la haute spiritualité de ces chefs en 1707 dans le Théâtre sacré des Cévennes. Il rentre sain et sauf en Angleterre par la Suisse où il voit d'Arzeliers et la Hollande et fait à la reine le récit de sa mission. Le 11 septembre, Miremont a son rapport en mains. Néanmoins les prompts secours n'arrivent pas.

Après le départ de la flotte anglo-hollandaise, Montrevel, craignant des débarquements de matériel, demande deux galères, des brigandins et des galiottes, inspecte le littoral et décide d'implanter des postes côtiers pour surveiller les plages : du Grau d'Orgon au Grau neuf, deux, du Gros neuf au Grau du roi, deux, de La Motte à Mauguio, un de trente hommes. Ces postes seront installés dans des cabanes aménagées pour la cause.

Par ailleurs, l'activité des agents diplomatiques continue. Le duc de Savoie enrôle, au début d'octobre 1703, de nombreux réfugiés. Après avoir fortement garni le littoral, Montrevel retire des troupes pour lutter contre les Camisards car il est pris entre deux feux. D'une part il doit empêcher les Camisards de s'approcher de la côte, de l'autre interdire aux forces navales de se présenter. Toujours en octobre, le duc Amédée de Savoie rompt ses relations diplomatiques et son alliance avec la France. La position de la Savoie pouvait permettre par le Dauphiné et le Vivarais de porter secours aux insurgés des Cévennes. On reprend les projets de Mirmand et de Miremont. Les milices vaudoises quitteraient le Wurtemberg pour secourir le duc de Savoie et contiendraient les troupes françaises du Piémont alors qu'un corps de 8 à 10.000 hommes rejoindrait les Céven-

nes. Si le pasteur Arnaud et Hill sont au courant, les Pays-Bas et l'Angleterre hésitent à payer et dès le 8 octobre la France fait pression sur les Suisses.

La lassitude s'empare de la Hollande et de l'Angleterre, dont les réfugiés allaient supporter les conséquences. L'effort n'a été que superficiel. Montrevel reçoit l'ordre d'envoyer dans le Dauphiné huit bataillons et un régiment de dragons avec Gévaudan pour soutenir Vendôme qui vient de pénétrer dans le Piémont pour prendre à revers le duc de Savoie.

Des émissaires secrets annoncent l'arrivée de 45 vaisseaux anglais en Méditerranée. 3.000 hommes doivent entrer en Dauphiné. Des armes et des subsides sont en route. Le 25 mai 1704, un marchand de Lyon, Tobie Rocayrol, agent de l'ambassade britannique à Turin, accompagné du pasteur Sagniol de La Croix, vient en Languedoc et rencontre Rolland que David Flotard et ses secrétaires Elie Marion et César Malplech ou Malplet, fils de l'ancien pasteur de Chamborigaud, encouragent aussi. Mais le secours de l'Angleterre ne vient pas et le maréchal Villars, qui remplace Montrevel, a commencé des négociations séparées avec Cavalier. La Cour, informée de la venue de Rocayrol, rend impossible toute correspondance. Flotard envoie 100 louis d'or quand il n'y a plus de Camisards. Incapables de soutenir l'insurrection quand elle pouvait vaincre, les Alliés contribuent à la prolonger, mais il ne s'agit que de promesses.

Maintenant que tout est consommé, les Alliés préparent une action commune. Regroupés en exil, les chefs camisards survivants eurent bientôt la hantise du pays natal et de la reprise de la lutte. Les subsides parviennent en Languedoc par Hill et d'Arzeliers bien que plusieurs chevaliers d'industrie se servent au passage. Dès la fin de 1704, Abdias Maurel, dit Catinat, revient dans le Midi. Il est suivi par d'autres.

De 1705 à 1710, c'est la période caractérisée par les tentatives infructueuses des puissances alliées, aidées par le parti zélé, pour relancer la guerre avec les déçus du Refuge et des intrigants qui veulent railier les catholiques mécontents, ainsi La Bourlie dans le Vivarais. C'est la conspiration ou complot de la Ligue des enfants de Dieu dont le chef est de Vilas, du Vigan, officier de Belcastel en Angleterre, arrivé à Montpellier en 1705. Le plan était le suivant :

surprendre Nîmes et Montpellier, arrêter Bâville et Berwick, successeur de Villars et autres officiers, exécuter le premier, embarquer les autres sur des navires anglais venus à Sète. Pour le faire il fallait soulever dans les 10.000 hommes. Le complot est découvert et suivi de beaucoup d'arrestations et d'exécutions pour la plus grande déception du marquis de Miremont et de l'abbé de La Bourlie. Une autre tentative de Ravanel et de Catinat, une troisième d'Abraham Mazel, en 1709, échouent et se terminent par la mort des instigateurs. Berwick propose l'amnistie.

Entre temps Cavalier, au début de 1706, lève un régiment d'infanterie pour débarquer dans l'Ouest ou le Midi, sans suite. Le 25 avril, son régiment de Camisards est décimé et lui-même blessé à Almanza lors d'une infructueuse tentative de rentrer en France par la Catalogne. Cavalier participe aussi à une expédition du duc de Savoie vers Toulon, qui échoue.

Le 25 juillet 1710 enfin, 26 vaisseaux de guerre de M. de Seissau débarquent des troupes qui s'emparent de Sète et marchent ensuite sur Agde. La surprise est générale. Bâville et le duc de Roquelaure marchent sur Frontignan, Balaruc et Mèze pour les arrêter avec 1.000 grenadiers, 900 cavaliers et 12 canons mis à leur disposition par le duc de Noailles. Ces troupes marchent ensuite sur Béziers, attaquent celles de Seissau qui se replie et rembarquent. Tentatives de jonction avec les Camisards ou diversion ? Seissau affirme avoir ainsi arrêté Noailles et avoir permis à l'archiduc Charles de battre le roi d'Espagne, Philippe, à Lérída. Notons que les protestants du Midi n'ont pas bronché.

1710 marque la fin définitive de la guerre des Cévennes et de ce genre d'appels à l'étranger.

Henri DUBLED.

BREVE ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Ch. Bost, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc (1684-1700)*, Paris, 1912, 2 vol. ; A. de Chambrier, *Henri de Mirmand et les réfugiés de la Révocation de l'Edit de Nantes (1650-1721)*, Neuchâtel, 1910 ; E.-G. Léonard, *L'armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, Paris, 1958 ; du même, *Histoire générale du Protestantisme*, Paris, t. II et III, 1962-64 ; S. Mours et D. Robert, *Le protestantisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, 1972, t. I, Le dix-huitième siècle, 1685-1800 ; A. Ducasse, *La guerre des Camisards ; la résistance huguenote sous Louis XIV*, Paris, 1946 ; Ph. Joutard, *La légende des Camisards, une sensibilité, un passé*, Paris, 1977 ; H. Bosc, *La guerre des Cévennes, 1702-1710*, Montpellier, 1985-1986, t. I, Des origines à juillet 1703 ; t. II, août 1703 - décembre 1703.

LES DEUILS DE L'ACADEMIE DE NIMES EN 1987

L'Académie de Nimes a été douloureusement éprouvée en 1987 par la disparition de trois de ses membres : M. Jean Thérond, membre résidant (le 2 mars), M. le professeur François Perroux, membre non résidant (le 2 juin), et M. Raymond Aubaret, correspondant (le 30 août).

UN GRAND SAVANT NIMOIS : JEAN THEROND (1899-1987)

Le 2 mars, l'Académie de Nimes faisait part dans ce journal de la disparition, le 18 février, d'un de ses membres, éminent naturaliste, Jean Thérond, et lui rendait un bref hommage. Mais l'envergure du savant mérite sans doute une évocation moins succincte et j'aimerais faire mieux connaître celui qui, presque ignoré dans sa ville en dehors d'un petit cercle d'amis, avait acquis une réputation internationale.

Les années d'apprentissage

Jean Thérond, né le 25 décembre 1899, appartenait à une famille implantée à Nimes depuis plusieurs générations. Après avoir suivi les cours du Collège de l'Assomption, il entama à la Faculté des Sciences de Montpellier, la préparation d'une licence de sciences naturelles. La mort de son père, industriel de la chaussure, allait donner un autre cours à sa vie. Il renonça, en effet, peu avant leur terme, aux études qui le passionnaient pour ne pas abandonner l'usine fami-

liale et son personnel. Sans vocation industrielle ou commerciale particulière, il dirigea donc pendant une trentaine d'années l'entreprise de la rue Séguier.

Mais sa raison de vivre était ailleurs. Son goût pour l'histoire naturelle s'était révélé dès l'enfance et il avait eu la chance d'être très tôt guidé et formé sur le terrain par de bons naturalistes locaux. C'est à Gustave Cabanès surtout, conservateur du Muséum de Nîmes, qu'il dut cette initiation. Il lui en a gardé, toute sa vie, une profonde reconnaissance.

Le travail du naturaliste

Jean Thérond a sacrifié tous ses loisirs — mais était-ce un sacrifice ? — à sa passion de naturaliste, d'entomologiste plus précisément. Il avait aménagé dans son appartement son cabinet de chercheur. Le visiteur admis pour la première fois dans ce domaine réservé se trouvait transporté dans un autre monde, presque dans un autre temps. Tout autour de la pièce, de caractère quasi balzacien, des dizaines de mètres de rayonnages supportaient près d'un millier de cartons remplis d'insectes. Au centre, la table était encombrée de livres, de revues, de courrier. On pouvait trouver le maître de céans les yeux rivés à la loupe binoculaire, observant minutieusement les détails de structure ou d'ornementation d'un insecte souvent minuscule.

Il s'était consacré aux hannetons, scarabées, charançons et autres coléoptères. Il rattachait avec précision chaque échantillon à l'espèce qui était la sienne (on compte plusieurs centaines de milliers d'espèces de coléoptères dans le monde !). Et, de temps en temps, il avait la joie de rencontrer un insecte qui n'avait encore jamais été vu et décrit par un autre entomologiste, qui appartenait donc à une espèce encore inconnue. L'honneur lui revenait de la décrire avec minutie dans quelque revue spécialisée et de lui donner un nom, latin selon l'usage.

Jean Thérond déterminait ainsi l'espèce où se rangeait l'insecte étudié. Il le classait dans une des nombreuses familles ou tribus qui composent l'univers immense des coléoptères. Il faisait, comme di-

sent les spécialistes, de la systématique. C'était là son activité principale dans son cabinet. Comme il le disait trop humblement dans son discours de réception à l'Académie de Nîmes : « Je ne suis qu'un systématicien ».

L'affirmation n'était pas vraie. Elle venait seulement de sa modestie. Car la plupart de ces insectes qu'il identifiait, il les avait récoltés lui-même. Il les chassait assidûment sur les plantes, sur le sol ou dans le sable, dans les marais et les cours d'eau. Il savait comment ils vivaient, ce qu'ils mangeaient, où ils se reproduisaient et où on les trouvait. Combien de naturalistes n'a-t-il pas conduits, presque à coup sûr, à l'endroit précis où était localisée une espèce rare ? Nul mieux que lui n'avait ce que Hervé Harant, le regretté professeur d'histoire naturelle de la Faculté de Médecine de Montpellier, appelait la *vista* du naturaliste. C'est ce même professeur Harant qui, dédicant à Jean Thérond son « Guide du Naturaliste dans le Midi de la France », écrivit sur la page de garde : « A notre maître à tous sur le terrain ». Quel éloge venant d'un tel savant !



Jean Thérond entre le professeur Hervé Harant (†) et Mme Alix Delage, tous deux de la Faculté de Médecine de Montpellier.

La réputation du chercheur

Aussi la réputation de Jean Thérond, pourtant chercheur isolé, indépendant de toute structure universitaire, s'étendit-elle rapidement dans les milieux scientifiques.

Localement, il devint vite le membre le plus écouté de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes dont il fut finalement le président d'honneur. Il fut quelque temps chargé de mission à notre Muséum d'histoire naturelle. Enfin l'Académie de Nimes l'appela à elle en 1955 et le choisit pour président en 1969, ce qui me valut l'honneur, élu cette année-là, d'y être accueilli par lui.

Nationalement, c'était un consultant attitré pour les coléoptères, échangeant lettres et insectes avec nombre des meilleurs naturalistes français ou les guidant sur ses terrains de chasse favoris. Je citerai seulement le professeur Carayon et Mlle Meurgues, du Muséum d'histoire naturelle, les professeurs Hollande, de Paris, et Bigot, de Marseille, sans oublier les disparus comme les professeurs Harant, de Montpellier, et Tempère, de Bordeaux. Il était d'ailleurs correspondant du Muséum national d'Histoire naturelle.

Internationalement enfin, c'était le meilleur spécialiste reconnu, d'une famille de coléoptères qu'il étudiait tout particulièrement, celle des histérides. Tous les grands muséums ou institutions scientifiques du monde entier lui envoyaient les histérides qu'ils avaient récoltés au cours de leurs chasses, assurés qu'ils étaient d'une détermination rigoureuse et, éventuellement, de la description précise d'espèces nouvelles.

L'homme

Dans tous ses contacts avec les scientifiques français ou étrangers, Jean Thérond témoignait de la plus grande obligeance. Et cette obligeance se retrouvait même lorsqu'il avait affaire à de simples amateurs. Je l'ai vu ainsi assister dans leurs recherches un jour un soyeux lyonnais, un autre un général en retraite... Elle se retrouvait encore, cette obligeance, lorsque des débutants en entomologie s'adressaient à lui : il guidait leurs commencements avec infiniment de gentillesse et, s'ils persévéraient, facilitait leurs progrès. Il eut ainsi, dans le Gard et au-delà, un certain nombre de disciples.

A la modestie, à l'obligeance, s'ajoutait le désintéressement. Il fit, par exemple, don à la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, du bénéfice procuré par la vente de son ouvrage majeur, le « Catalogue des coléoptères de la Camargue et du Gard ».

L'héritage

Car, à côté de très nombreuses notes fort savantes publiées dans des périodiques scientifiques de tous pays, Jean Théron se décida, après de longues hésitations, à écrire ce Catalogue dont ne peut se passer aucun véritable entomologiste français. C'est la partie la plus publique de son héritage.

Mais il laisse aussi deux collections d'une valeur inestimable et très convoitées : l'une qui réunit des exemplaires d'à peu près toutes les espèces d'histérides du monde entier, l'autre qui rassemble les coléoptères récoltés dans le Gard ou dans la Camargue.

Le sort de ces collections n'est pas encore arrêté. Il faut souhaiter que la première se retrouve au Muséum national d'Histoire naturelle. Quant à la seconde, sa destination obligée semblerait devoir être le Muséum de notre ville. Malheureusement, si on sait dans quel triste état se trouve aujourd'hui ce remarquable établissement dont une partie va d'ailleurs être prochainement démolie, on ignore encore où et quand la municipalité lui offrira des locaux susceptibles d'abriter dignement ses très riches collections et, éventuellement, celle de Jean Théron.

Gardons-nous, pour finir, d'oublier d'autres aspects, immatériels ceux-là, de cet héritage : les vocations qu'il a su faire naître ou développer et l'exemple qu'il nous laisse : celui d'un travailleur acharné, d'un savant rigoureux, modeste et qui a honoré notre ville et notre Camargue.

Jacques LARMAT.

RECEPTION DE M. JEAN D'ORMESSON
DE L'ACADEMIE FRANÇAISE

Le 20 novembre 1987 l'Académie de Nîmes recevait M. Jean d'Ormesson, de l'Académie française.

Le compte rendu de cette séance exceptionnelle a été reproduit dans le Bulletin trimestriel n° 100 (p. 170 à 173).

Voici, ci-contre, un document photographique concernant cette manifestation académique.

On peut reconnaître (de gauche à droite) : MM. le docteur Edouard Drouot, Lucien Frainaud, le président Robert Debant prononçant son allocution de bienvenue, Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel, Maurice Aliger, Félix Villeneuve, Jacques Daudin (correspondant), Marcel Decremps, Christian Liger, Joachim Durand, André Nadal, Jean d'Ormesson, Aimé Vielzeuf, et sur le côté : le pasteur Roger Grossi et le professeur René Bosc.

(Photo Nourric, *Midi Libre*).



L'ACADEMIE EN DEUIL :

DECES DE M^e DECARIS, DE L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS, ET DE L'ACADEMICIEN FRANÇAIS THIERRY MAULNIER

Albert DECARIS

Dans les premiers jours de l'année 1988 l'Académie de Nîmes a perdu deux de ses plus respectables membres non résidants.

Le 1^{er} janvier s'éteignait à Paris le Maître Albert Decaris, peintre et graveur de grand renom, membre de l'Académie des Beaux-Arts depuis 1943, âgé de 86 ans. Ancien élève de l'Ecole Estienne et de l'Ecole des Beaux-Arts, Albert Decaris avait obtenu le premier Grand Prix de Rome en 1919. Son œuvre fut, à la fois, vaste et variée: estampes, gravures, illustration de livres (notamment un magistral *Don Quichotte* et *La vie de Jésus*). L'une de ses dernières œuvres avait été la fresque géante décorant l'immeuble parisien de la Fédération nationale du Bâtiment.

Par ailleurs de nombreux timbres-poste ont été gravés par lui, en particulier une Marianne et un Coq révélateur de son style vigoureux et dépouillé.

Albert Decaris avait été élu membre non résidant de l'Académie de Nîmes en juin 1987.

Thierry MAULNIER

Une semaine plus tard s'éteignait à Paris l'académicien français Thierry Maulnier, âgé de 78 ans.

Né le 1^{er} octobre 1909 à Alès, de son vrai nom : Jacques Talagrand, le disparu était le fils d'un professeur d'histoire au lycée

J.-B. Dumas. Sa mère, née Mathieu-Goirand, enseignait pour sa part le français et l'histoire au collègue de jeunes filles de la rue Saint-Vincent.

Lors de son entrée au quai Conti, en 1964, son épée d'académicien lui fut offerte par l'Association cévenole.

Sorti de l'Ecole normale supérieure, Thierry Maulnier publia son premier essais à l'âge de 23 ans : « La crise est dans l'homme ». Par la suite il signa des chroniques dans l'Action française et fonda la revue Combat.

A la Libération son engagement politique fit place à une activité littéraire considérable. Auteur de plusieurs pièces de théâtre (« Jeanne et ses juges », « Le profanateur »), journaliste incisif au Figaro, il publia trois ouvrages fondamentaux : « Nietzsche » (1933), « Racine » (1935) et la remarquable « Introduction à la poésie française » (1939). Il avait été élu membre non résidant de l'Académie de Nimes le 23 janvier 1971.

L'ACADÉMIE DE NIMES AU 31 DÉCEMBRE 1987

Président d'honneur : M. Jean-Louis DUFEIGNEUX, préfet, commissaire de la République du département du Gard.

Président : M. Robert DEBANT.

Vice-président : M. le pasteur Aimé BONIFAS.

Secrétaire perpétuel : M. Jean-Charles LHEUREUX.

Secrétaire adjoint : M. Félix VILLENEUVE.

Trésorier : M. Lucien FRINAUD.

Archiviste : M. le docteur Edouard DROUOT.

Archiviste-adjoint : M. André NADAL.

Bibliothécaire : M. l'abbé René ANDRE.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

Mgr FLECHIER

Jean-François SEGUIER

Mgr de BECDELIEVRE

N. RIBOULET

Mlle Alice DUMAS

N. DEVEZE

Mgr de VILLEPERDRIX

Jacques SAGNIER

Henry BAQUIER

Marquis de LORDAT

Jules DAVE

MEMBRES HONORAIRES

- 1964 Hans Guenther WEBER (Dr), Margaretenhöhe, D-3300 Braunschweig (Rép. Féd. Allemande).
- 1970 M. de MORI, professeur au Lycée Scipion Maffei de Vérone, adjoint au Maire de Vérone, via Arsenale, Vérone (Italie).
- 1972 André FRAIGNEAU, homme de Lettres, ancien membre non résidant, 9, rue Saint-Romain, 75006 Paris (6^e).
- 1978 René JOUVEAU, ✱, ancien capoulié du Félibrige, 28, rue Maréchal Joffre, 13100 Aix-en-Provence (B. du Rh.).
- 1981 M. le Maire de Nimes, membre d'honneur ès qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nimes (Gard).
- 1982 Mme Frédérique HEBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Coin Perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval (Seine-et-Oise).
- 1984 M. Jacques de BOURBON-BUSSET, de l'Académie française, 06780 Saint-Cézaire (Alpes-Maritimes).
- 1984 M. Hervé BAZIN, président de l'Académie Goncourt, 7, rue du Moulin, Barbin, Amilly, 45200 Montargis (Loiret).
- 1984 Pierre ABAUZIT, O ✱, ancien membre résidant, officier aviateur en retraite, 13, rue Trajan, 30000 Nimes (Gard).
- 1987 M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualités, Hôtel du Département, 30000 Nimes (Gard).
- 1987 Mlle Alice FERMAUD, ancien membre résidant, O. ✱, professeur agrégé d'italien (honoraire), 4, rue Jeanne d'Arc, 30000 Nimes (Gard).

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

comprenant 36 académiciens résidant à Nimes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	28-02-1947	Jean BRUNEL, O.  , professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Montpellier, 31, rue Rouget-de-Lisle, 30000 Nimes (Gard).	Franck Rouvière
2	26-12-1952	Henri de REGIS, viticulteur, 14, rue du Chapitre, 30000 Nimes (Gard).	Professeur Bernard Latzarus
3	19-05-1959	André NADAL, O.  , professeur de Lycée (honoraire), 5, rue d'Albenas, 30000 Nimes (Gard).	Marcel Coulon
4	9-06-1961	Jean ROGER, Ch. Ordre national du Mérite, magistrat honoraire, 18 rue Pasteur, 30000 Nimes (Gard).	M ^e Enjoubert
5	9-02-1962	Claude ESCHOLIER,  , 39-45, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts de Nimes, 731, chemin Mas de Roulan, 30000 Nimes (Gard).	Don Sauveur Paganelli
6	18-12-1964	Edouard DROUOT, docteur en médecine, 38, rue Montaury, 30000 Nimes (Gard).	Georges Livet
7	12-03-1965	Lucien FRINAUD,  , C. Ordre national du Mérite, O. Mérite agricole, directeur honoraire de la Mutualité agricole du Gard, 1, avenue du Cadereau, 30000 Nimes (Gard).	André Modeste
8	11-02-1966	René PANET,  , président de chambre de Cour d'Appel (honoraire), 23, rue Pradier, 30000 Nimes (Gard).	M ^e Emmanuel Lacombe
9	22-11-1968	Joachim DURAND, O.  , C. Ordre national du Mérite, C. Arts et Lettres, directeur honoraire au Ministère de la Marine nationale, 27, rue de la Servie, 30000 Nimes (Gard).	Etienne Velay

10	7-11-1969	Jacques LARMAT,  , professeur agrégé de Sciences naturelles (honoraire), 39, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 Nimes (Gard).	Aimé Flaugère
11	19-12-1969	Félix VILLENEUVE, Ch. Ordre national du Mérite, O.  , professeur agrégé de Sciences naturelles (honoraire), 19, rue de Barcelone, 30000 Nimes (Gard).	Henri Barnouin
12	23-04-1971	Victor LASSALLE, O.  , Ch. Arts et Lettres, conservateur des Musées d'Art et d'Histoire de Nimes, 66 imp. de la Vaunage, 30000 Nimes (Gard).	Jean Douël
13	23-03-1973	Aimé VIELZEUF,  , 39-45, médaille du Combattant, médaille du Combattant volontaire de la Résistance, officier des Palmes académiques, professeur de collège (honoraire), 80, avenue Jean-Jaurès, 30000 Nimes (Gard).	Professeur André Dupont
14	5-10-1973	Maurice ALIGER, historien de la Vaunage, 2, rue Fléchier, 30000 Nimes (Gard).	Roger Chastanier
15	22-01-1975	Marcel FONTAINE, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 28, rue Fénelon, 30000 Nimes (Gard).	Robert du Colombier
16	15-09-1977	René ANDRE (abbé), 15, rue Ménard, 30000 Nimes (Gard).	Chanoine René Thibon
17	8-06-1978	Jean LAURET, docteur en médecine, 4, rue Montjardin, 30000 Nimes (Gard).	Pasteur Paul Brunel
18	11-01-1980	Guy DUPRE, docteur ès lettres, professeur de lycée (honoraire), 10, rue Descartes, 30000 Nimes (Gard).	Professeur M. Aumèras
19	30-01-1981	Robert DEBANT,  , archiviste-paléographe, directeur des Archives du Gard, 20, rue des Chassaintes, 30000 Nimes (Gard).	Jules Davé
20	30-01-1981	Jean-Charles LHEUREUX, *, C.  , croix du Combattant volontaire, médaille d'interné politique, anc. journaliste, 461, avenue de Canale. Rodilhan, 30230 Bouillargues (Gard).	Docteur Paul Cabouat
21	8-10-1981	Aimé BONIFAS, O. *, médaille militaire, croix de guerre 39-45, pasteur, 9, route de Sauve, 30000 Nimes (Gard).	Henri Chabrol
22	7-01-1983	Charles FAYOLLE (chanoine), 14, rue Pierre-Sémard, 30000 Nimes (Gard).	Chanoine R. Marchand

23	7-01-1983	René CHATEAU, pasteur, 5, rue Hippolyte Flandrin, 30000 Nimes (Gard).	Pasteur Elie Lauriol
24	18-02-1983	Christian LIGER, professeur au lycée Alphonse-Daudet, 13, boulevard Victor-Hugo, 30000 Nimes (Gard).	Henri Seston
25	2-12-1983	Christiane LASSALLE - GUICHARD, conservateur aux Musées d'Art et d'Histoire de Nimes, 66, impasse de la Vaunage, 30000 Nimes (Gard).	André Modeste
26	3-02-1984	René BOSCH, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Montpellier (honoraire), 11, rue Démians, 30000 Nimes (Gard).	Camille Lignières
27	2-03-1984	Marcel DECREMPS, anc. rédacteur en chef de la revue <i>La France Latine</i> , 9, Galerie George-Sand, Super-Nimes, 30000 Nimes (Gard).	Lieut.-col. X. de Balincourt
28	22-12-1984	Marc CHAUSSE, architecte DPLG, 1, bd. Alph. Daudet, 30000 Nimes (Gard).	Pierre Abauzit
29	21-06-1985	Lucien SIMON, docteur en médecine, 224, impasse Cante, 30000 Nimes (Gard).	Paul Blanc
30	7-02-1986	Georges SAPEDE, ingénieur, 13, rue F. Pelloutier, 30000 Nimes (Gard).	Docteur Jean Paradis
31	6-02-1987	Jean MENARD, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10 rue Sainte-Anne, 30000 Nimes (Gard).	Edgar Tailhades
32	6-03-1987	Pierre CLAVEL, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 7, rue de la Lampèze, 30000 Nimes (Gard).	André Bernardy
33	23-10-1987	Louis DURTESTE, ancien ingénieur, maîtrise en DEA d'Histoire, 9 bis, rue Monjardin, 30000 Nimes (Gard).	Jean Thérond
34	4-12-1987	Mgr Robert DALVERNY, ancien vicaire épiscopal, curé-archiprêtre de la Cathédrale, 9, rue Saint-Castor, 30000 Nimes (Gard).	Pierre Hugues
35			Alice Fermaud
36			Michel Grollemund

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

comprenant 24 académiciens ne résidant pas à Nimes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	29-05-1942	Jacques VIER, *, C.  , professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Rennes, 4, rue Pointeau du Roncerey, 35000 Rennes (I. et V.).
2	22-10-1954	Fernand ROBERT, *, professeur honoraire à la Sorbonne, 119, boulevard Carnot, 75110 Le Vésinet (Seine-et-Oise).
3	4-03-1956	Henri BONPAIRE, *, professeur honoraire à la Sorbonne, 16, rue Auguste-Rodin, 92310 Sèvres (Hauts-de-Seine).
4	10-06-1960	Jean MILHAUD, O. *, C. Ordre national du Mérite, expert international en Administration, 37, boulevard d'Auteuil, 78110 Boulogne-sur-Seine (Yvelines).
5	31-05-1963	Henri AUBANEL, manadier, homme de Lettres, Mas du Simbèu, 13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône).
6	8-11-1963	Paul-Marie DUVAL, *, de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, 52, avenue de la Motte-Piquet, 75015 Paris (15 ^e).
7	25-02-1966	R.P. MARTIN, docteur ès Lettres, directeur de la Chorale Saint-Eustache, 2, impasse Saint-Eustache, 75003 Paris (3 ^e).
8	23-01-1971	Louis LEPRINCE-RINGUET, O. *, de l'Académie française, directeur du Laboratoire de Physique nucléaire des hautes énergies, Ecole polytechnique, 86, rue de Grenelle, 75007 Paris (7 ^e).
9	23-01-1971	Thierry MAULNIER, O. *, de l'Académie française. Le Figaro, 25, avenue Matignon, 75008 Paris (8 ^e). (Décédé en janvier 1988).
10	8-12-1972	André GOURON,  , professeur à la Faculté de Droit, Université de Montpellier I, 42, rue de l'Université, 34000 Montpellier (Hérault).
11	5-10-1973	Pierre-Henri COTHIAS, G.O. *,  39-45 (12 citations), général de brigade (C.R.), Mialet, 30140 Anduze (Gard).

- | | | |
|----|------------|---|
| 12 | 1-03-1974 | Robert du COLOMBIER, O. ✱, C. Ordre national du Mérite, ✱, O. Mérite social, méd. Education surveillée, méd. Administration pénitentiaire, procureur général honoraire, 04460 Selonnet (Alpes de Haute Provence). |
| 13 | 1-07-1976 | Jean SABLOU, ✱, O. Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, av. Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier (Hérault). |
| 14 | 13-05-1977 | Constantin VAGO (professeur), de l'Institut, Académie des Sciences, C. ✱, O. Ordre national du Mérite, O. Mérite agricole, professeur à l'Université des Sciences de Montpellier, directeur du Centre de Recherches de Pathologie comparée, C.N.R.S., I.N.R.A., U.S.T.L., 30380 Saint-Christol-lès-Alès (Gard). |
| 15 | 22-12-1978 | Jean CARRIERE, homme de Lettres, Domessargues, 30350 Lédignan (Gard). |
| 16 | 20-03-1981 | Arnaud de CAZENOVE, O. ✱, Château de Teillan, 30470 Aimargues (Gard). |
| 17 | 11-12-1981 | Jean BASTIDE, ✱, docteur en médecine, Le Boucanet, 30240 Le Grau-du-Roi (Gard). |
| 18 | 22-01-1982 | Adrienne DURAND-TULLOU, ethnologue, Rogues, 30120 Le Vigan (Gard). |
| 19 | 2-03-1984 | Emmanuel LEROY-LADURIE, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes et Sciences sociales, 2, avenue de Versailles, 75005 Paris (5 ^e). |
| 20 | 2-03-1984 | Philippe JOUTARD, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines d'Aix-en-Provence, 107, boulevard Perrier, 13009 Marseille (Bouches-du-Rhône). |
| 21 | 6-02-1987 | Robert POUJOL, préfet honoraire, Chev. L.H., O. Ordre national du Mérite, Croix de la Valeur militaire, Croix du Combattant volontaire de la Résistance, 16, rue Jacques-Cœur, 34000 Montpellier (Hérault). |
| 22 | 18-12-1987 | Edmond REBOUL, médecin général (CR), officier L.H., O. Ordre national du Mérite, Croix de guerre 1939-45. Médaille du Combattant volontaire, Chevalier des Palmes académiques, Chevalier des Arts et Lettres, Les Cèdres, avenue Général de Gaulle, 30130 Pont-Saint-Esprit (Gard). |
| 23 | | |
| 24 | | |

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1955 M. BRAUD, O. ✱, premier président honoraire de Cour d'Appel, 27, rue Pelleport, 33000 Bordeaux (Gironde).
- 1956 Mme Carmen DECHERY, ✱, professeur de Lycée (honoraire), Les Jardins d'Arcadie, 251, rue du Pré-aux-Clercs, 34000 Montpellier (Hérault).
- 1960 Yvon PRADEL, ✱, professeur au Lycée technique, 12, rue Saint-Laurent, 30000 Nimes (Gard).
- 1960 Abel CAUZID-ESPERANDIEU, juge au Tribunal d'Instance, 7, rue Cart, 30000 Nimes (Gard).
- 1960 Maurice PENIN DE JARRIEN, président de l'Académie Berri-chonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges (Cher).
- 1965 M. ROESSING-SCHMALBACH, président de la Société franco-alle-mande, Casa Romagna, CH-Morcote-Arbostona (Tessin), Suisse.
- 1966 Mlle R. JEOLAS, professeur de C.E.S. (honoraire), 13, rue Marceau, 30800 Saint-Gilles (Gard).
- 1967 Hartmat SANDVOSS, président de la Société Franco-Allemande de Brunswick, 24, Margaritenhobe, 3300 Braunschweig (Allemagne de l'Ouest).
- 1969 Henry de SEGUINS, comte de COHORN, O. ✱, officier de cavale-rie en retraite, Saint-Quentin-la-Poterie, 30700 Uzès.
- 1969 Christian GIUDICELLI, homme de lettres, 40, rue Henri-Espéran-dieu, 30000 Nimes (Gard).
- 1969 Jacques LE BERGER CARRIERE, membre de l'Association des Ecrivains belges, administrateur de l'Office héraldique et généalo-gique de Belgique, La Capelle-Masmolène, 30700 Uzès (Gard).
- 1970 Marcel LAURENS (abbé), vice-président de la Commission diocé-saine d'Art sacré du Gard, archiprêtre, 30700 Uzès (Gard).
- 1970 Jean PAUC (abbé), président de la Commission diocésaine d'Art sacré de l'Aude, correspondant de la Commission supérieure des Monuments historiques, 9, rue Auguste-Fabre, 11100 Narbonne (Aude).

- 1972 Henriette JOEL, née ROUSSET, lectrice-traductrice, 30, avenue Belmontet, 92210 Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
- 1972 Pierre OLLIER DE MARICHARD, directeur de la Revue d'Etudes préhistoriques, Les Riailles, Lagorce, 07150 Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche).
- 1972 Jean COMBIER, directeur des Antiquités préhistoriques de la Circonscription Rhône-Alpes, 71570 La Chapelle-Guinchay (Saône-et-Loire).
- 1972 Pierre COUETARD, 538, avenue de Lattre de Tassigny, 83000 Toulon (Var).
- 1973 Giuseppe ARCAROLI, professeur à la Faculté d'Economie et de Commerce de l'Université de Padoue, Vérone (Italie).
- 1973 Armand BRUNEL, méd. Guerre d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers Pont-du-Gard (Gard).
- 1973 Robert BADOUIN, professeur à la Faculté de Droit, 34000 Montpellier (Hérault).
- 1974 Robert SAUZET, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 3, rue des Tanneurs, 37041 Tours (Indre-et-Loire).
- 1974 André PLANQUE, architecte honoraire, 15, rue du Crémat, 30000 Nîmes (Gard).
- 1974 Jean CHARMASSON, professeur de Lycée, Saint-Paul-les-Fonts, 30330 Connaux (Gard).
- 1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et Lettres, Château de Villevieille, 30250 Sommières (Gard).
- 1975 Guilhem FABRE, directeur de Recherche au C.N.R.S., 112, impasse de la Pinède, 30000 Nîmes (Gard).
- 1976 Idebert EXBRAYAT, pasteur de l'Eglise réformée, Bizac, 30420 Calvisson (Gard).
- 1976 Frédéric BAZILE, président du Centre de Recherche et de Documentation préhistorique de Nîmes, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert (Gard).
- 1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de lettres, Mas des 40 sous, 30220 Aigues-Mortes (Gard).
- 1976 Mme LANGRAND-LIRON, 37, rue Maréchal Foch, 78000 Versailles (Yvelines).
- 1977 Olivier LOMBARD, photographe, 10, rue Nationale, 30300 Beaucaire (Gard).
- 1977 Roger GAILLARD, instituteur honoraire, 3, rue Paul-Cézanne, 30000 Nîmes (Gard).
- 1977 Charly-Sam JALLATE, docteur en médecine, 13, boulevard Gambetta, 30000 Nîmes (Gard).
- 1977 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 22, allées Lavoisier, 93320 Les Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

- 1977 Gaston ROUX, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., 21, rue de Saint-Gilles, 30000 Nimes (Gard).
- 1977 Pierre DUPUY, O. Mérite agricole, Ch. de l'O. d'Isabelle la Catholique, journaliste, chemin du Paratonnerre, impasse des Serins, route d'Alès, 30000 Nimes (Gard).
- 1978 François BOYER, 38 ter, rue de Paris, 94470 Boissy-Saint-Léger (Val de Marne).
- 1978 Michel COURTY, professeur de Collège, 3, rue Jean-Moulin, 54490 Pienne (Meurthe-et-Moselle).
- 1978 Bernard DALLE, *, 39-45, Mas de Campuget, 30129 Manduel (Gard).
- 1978 Paul DOURIEU, 52, rue de la Dourgue, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).
- 1978 Mme MAGUELONE, place de l'Eglise, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).
- 1978 Mme TEISSIER DU CROS, *, conservateur du Musée cévenol du Vigan (honoraire), Aulas, 30120 Le Vigan (Gard).
- 1978 Alain GIRARD, conservateur des Musées de Pont-Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze et Villeneuve-lez-Avignon, 30130 Pont-Saint-Esprit (Gard).
- 1978 Robert GONDRAND, *, sous-préfet honoraire, 09990 Mas d'Azil (Ariège).
- 1980 G.-André FABRE, professeur, La Montade, 30140 Anduze (Gard).
- 1980 Jacques BONNAUD, journaliste, Midi-Libre, 30200 Bagnols-sur-Cèze (Gard).
- 1980 Fernand LEONARD, professeur de Collège, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).
- 1981 Maurice CASTANIER, industriel, 30440 Sumène (Gard).
- 1981 Charles DELORMEAU, Les Jardins d'Arcadie, 125, rue Pré-aux-Clercs, 30400 Montpellier (Hérault).
- 1981 Mlle Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur du Musée, Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).
- 1981 Claude LAURIOL, professeur à la Faculté Paul Valéry, 34000 Montpellier (Hérault).
- 1981 Daniel TRAVIER, 30270 Saint-Jean-du-Gard (Gard).
- 1981 Daniel-J. VALADE, instituteur, 30210 Vers-Pont-du-Gard (Gard).
- 1981 Marcel GIRAULT, 8, allée Guillaume-Apollinaire, 28200 Châteaudun.
- 1981 Jean SALLES, 148, impasse des Abeilles, 30100 Alès (Gard).
- 1981 Henri DUBLED, conservateur honoraire de la Bibliothèque Inguimbertaine, La Terrasse, Gajan, 30730 Saint-Mamert-du-Gard (Gard).
- 1981 André HAON, professeur, Fournès, 30210 Remoulins (Gard).
- 1981 André VINAS, professeur, 15, rue Lafayette, 66000 Perpignan (Pyrénées-Orientales).
- 1981 Elisabeth FONTANIEU, docteur en médecine, 28, rue d'Avejan, 30100 Alès (Gard).

- 1982 R.P. SOUILLAC, curé de Tavel, 30126 Tavel (Gard).
- 1982 Bernard VIELZEUF, professeur, 18, chemin Champ Juvénal, 34170 Castelnau-le-Lez (Hérault).
- 1982 David VERGELY, directeur d'école honoraire, Laval-Pradel, 30110 La Grand'Combe (Gard).
- 1982 André NICOLAS, La Tabatière, 30530 Chamborigaud (Gard).
- 1982 Alain NICOLAS, Cabrières, 30210 Remoulins (Gard).
- 1982 Abbé FRESQUET, curé-doyen, 30330 Connaux (Gard).
- 1982 Paul DELEUZE, directeur de collège honoraire, 34, avenue de la Gare, 30450 Génolhac (Gard).
- 1982 Fernand CHARRIER, Pognadoresse, 30330 Connaux (Gard).
- 1983 Elie MOSELE, professeur à l'Université de Padoue, via Corno d'Aquilio, 37100 Verona (Italie).
- 1983 Jacques DELASSUS, président de la Caisse régionale de Crédit agricole, Bions, 30127 Bellegarde (Gard).
- 1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, technicien au C.N.R.S., rue de la Calade, 30730 Montpezat (Gard).
- 1983 Jean GROFFIER, Chev. Ordre royal de la Couronne (Belgique), fondateur de la Fédération internationale des journalistes et écrivains du Tourisme, ancien fonctionnaire international honoraire, Monoblet, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).
- 1983 Francis GAUD, président de la Société d'Archéologie de Bezouce, 92, route nationale, 30320 Bezouce (Gard).
- 1983 André DUPUIS, majoral du Félibrige, Grand'rue, 30230 Bouillargues (Gard).
- 1983 Bernard ARTIGUES, archéologue et généalogiste, 41, rue Fresque, 30000 Nimes (Gard).
- 1983 Mme BENEL-CANTELOU, docteur ès lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nimes (Gard).
- 1983 Mme Arlette AUGE, 15, rue Pradier, 30000 Nimes (Gard).
- 1983 Joseph MASSOTA, architecte, 13, boulevard Victor-Hugo, 30000 Nimes (Gard).
- 1983 Roger GROSSI, pasteur, ✱, C. Ordre national du Mérite, président de la Société d'Histoire du Protestantisme de Nimes et du Gard, 6, rue Rouget de L'Isle, 30000 Nimes (Gard).
- 1984 René EVESQUE, préhistorien, 07140 Les Vans (Ardèche).
- 1984 Sydney FORADO, de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 20, rue Dalayrac, 31000 Toulouse (Haute-Garonne).
- 1984 Henri PRENERON, docteur en médecine, « L'Hélios », 30, rue Briçonnet, 30000 Nimes (Gard).
- 1984 Claude ACHARD, professeur de lycée, 9, rue du château, 34000 Pézenas (Hérault).

- 1984 Mlle Françoise DELESTY, journaliste, 30820 Caveirac (Gard).
- 1984 Mlle Simone DOMERGUE, professeur de lycée honoraire, 34000 Boisseron (Hérault).
- 1984 Marcel ARGENSON, 26, rue Sainte-Perpétue, 30000 Nimes (Gard).
- 1984 Gilbert BOUTONNET, 38, boulevard Charles-Mourier, Bernis, 30620 Uchaud (Gard).
- 1984 Janine REINAUD, ch. Ordre national du Mérite, archéologue, 283, chemin Laforêt, 30000 Nimes (Gard).
- 1984 Robert DORIA, C. Ordre pontifical de Saint-Sylvestre, 1, rue de la Calade, 30000 Nimes (Gard).
- 1984 Claude MARZEAU, journaliste, 9, rue Hippolyte-Flandrin, 30000 Nimes (Gard).
- 1984 Clément MARTIN, professeur de collège, Les Perrières, 30820 Caveirac (Gard).
- 1984 Jean-Marc ROGER, professeur au lycée Alphonse-Daudet, impasse de la Dougue, 30111 Congénies (Gard).
- 1985 Robert BERARD, directeur de l'école Marie-Soboul, 30000 Nimes
- 1985 Christian LACOUR, libraire-éditeur, 25, boulevard Amiral Courbet, 30000 Nimes (Gard).
- 1985 Simone MARGUERIT-MISSONGE, Le Moulin Vieux, Fontanès, 30250 Sommières (Gard).
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur à l'Institut historique allemand, 9, rue Maspéro, 75116 Paris.
- 1986 Mme Georgette TAILHADES, 2, rue Jean-Bruce, 30000 Nimes (Gard).
- 1986 Aimé TEMPIER, docteur en médecine, 43, rue Roussy, 30000 Nimes (Gard).
- 1986 Jean-Pierre NEGRE, Domaine de Vacquerolles, 30000 Nimes (Gard).
- 1986 M. José Antonio FALCAO, professeur, président de la Société royale archéologique lusitaniennne. P-7540 Santiago de Cacem (Portugal).
- 1986 Lucien RUTY, capitaine de frégate (C.R.), 11, rue Emile-Jamais, 30000 Nimes (Gard).
- 1986 Eric FAVARON, économiste, 24, rue Charlemagne, 30000 Nimes (Gard).
- 1986 André GUILLAUME, architecte, 30, rue Charlemagne, 30000 Nimes (Gard).
- 1986 Hans LINDEMANN, professeur, Richterstrasse, Brunswick, R.F.A.
- 1986 Jacques DAUDIN, journaliste, 20, bd Amiral Courbet, 30000 Nimes (Gard).

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS

FRANCE

- Abbeville.* — Société d'Emulation historique, Hôtel de Ville, 80100 Abbeville (Somme).
- Agen.* — Société académique, 9, boulevard de la République, 47000 Agen (Lot-et-Garonne).
- Aix-en-Provence.* — Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 29, av. R. Schuman, 13100 Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
— Académie d'Aix-en-Provence, Musée P. Arbaud, 2 A1, rue du 4-septembre, 13100 Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
- Amiens.* — Société des Antiquaires de Picardie, Musée de Picardie, 48, rue de la République, 80000 Amiens (Somme).
- Angers.* — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Hôtel de Ville, 49000 Angers (Maine-et-Loire).
- Angoulême.* — Société archéologique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, 16000 Angoulême (Charente).
- Arles.* — Académie d'Arles, Museon Arlaten, 13200 Arles (Bouches-du-Rhône).
- Arras.* — Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, 12, place de la Préfecture, 62020 Arras Cedex (Pas-de-Calais).
- Auch.* — Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers, 16, place Salluste du Bartas, 32000 Auch (Gers).
- Autun.* — Société éduenne d'Arts et Lettres, rue des Bancs, 71400 Autun (Saône-et-Loire).
— Société d'Histoire naturelle d'Autun, 19, rue Saint-Antoine, 71400 Autun (Saône-et-Loire).
- Avesnes.* — Société archéologique et historique, Hôtel de Ville, 59440 Avesnes (Nord).
- Avignon.* — Académie du Vaucluse, Hôtel Salvati-Palasse, 5, rue Devéria, 84000 Avignon (Vaucluse).
- Belfort.* — Société belfortaise d'Emulation, Archives départementales, Préfecture, 2, rue de l'ancien théâtre, 90000 Belfort (Territoire de Belfort).

- Besançon.* — Académie de Besançon, Faculté des Lettres, 30, rue Mégevand, 25000 Besançon (Doubs).
— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, Hôtel des Sociétés savantes, 20, rue Chiffet, 25000 Besançon (Doubs).
— Société d'Emulation du Doubs, Hôtel des Sociétés savantes, 20, rue Chiffet, 25000 Besançon (Doubs).
- Béziers.* — Société archéologique, 8, rue Bonsy, 34500 Béziers (Hérault).
- Bordeaux.* — Société archéologique, Archives départementales, 33000 Bordeaux (Gironde).
- Bourges.* — Académie berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges (Cher).
- Brest.* — Société archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, 29200 Brest (Finistère).
- Cambrai.* — Société d'Emulation, 35, rue Saint-Georges, 59400 Cambrai (Nord).
- Cannes.* — Société culturelle méditerranéenne, Tour des Calvis, rue Saint-Sauveur, 06400 Le Cannet (Alpes-Maritimes).
— Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, Bibliothèque municipale, 06400 Cannes (Alpes-Maritimes).
- Carcassonne.* — Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, 5, rue Aimé-Ramon, 11000 Carcassonne (Aude).
- Chartres.* — Société archéologique d'Eure-et-Loir, 16, rue Saint-Pierre, 28000 Chartres (Eure-et-Loire).
- Clermont-Ferrand.* — L'Auvergne littéraire, 2, cours Sablon, 63000 Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Bibliothèque municipale et universitaire, 1, bd Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- Colmar.* — Société d'Histoire naturelle, Bibliothèque de la Ville de Colmar, place des Martyrs de la Résistance, 58000 Colmar (Haut-Rhin).
- Dax.* — Société de Borda, 27, rue Cazade, 40100 Dax (Landes).
- Digne.* — Société littéraire et scientifique des Basses-Alpes, B.P. n° 30, 04008 Digne (Alpes-de-Haute-Provence).
- Dijon.* — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Bibliothèque municipale, 5, rue Ecole-de-Droit, 21000 Dijon (Côte d'Or).
— Faculté des Sciences humaines, 2, boulevard Gabriel, 21000 Dijon (Côte d'Or).
- Draguignan.* — Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var, 21, allées d'Azémar, 83300 Draguignan (Var).
- Foix.* — Société préhistorique de l'Ariège, 1, rue du Fourcat, 09000 Foix (Ariège).
- Gap.* — Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 23, rue Carnot, 05000 Gap (Hautes-Alpes).

Gard (sauf Nimes) :

- Aigues-Mortes.* — Société d'Histoire et d'Archéologie, chez M. Canellas, rue Baudin, 30220 Aigues-Mortes.
- Alès.* — Cévennes-Magazine, Les Amis des Cévennes, Chambre de Commerce, 30100 Alès.
- Beaucaire.* — Société d'Archéologie, Hôtel de Roys d'Asport, 76 bis, rue de Nimes, 30300 Beaucaire.
- Bezouze.* — Société d'Archéologie et d'Histoire, chez M. F. Gaud, 92, route Nationale, Bezouze, 30820 Marguerittes.
- Carme-Sabran.* — Les Cahiers du Gard rhodanien, chez M. J. Bonnaud, Midi-Libre, 30200 Bagnols-sur-Cèze.
- Caveirac.* — Association pour la Recherche archéologique en Languedoc oriental, Mairie, 30820 Caveirac.
- Congénies.* — Comité d'Etude et de Sauvegarde du Patrimoine de Congénies, La Promenade, 30111 Congénies.
- Génolhac.* — Le Lien des Chercheurs cévenols, Association Font-Vive, 56, Grand'rue, 30450 Génolhac.
- Pont-Saint-Esprit.* — Société d'Histoire et d'Archéologie, 13, boulevard Gambetta, 30130 Pont-Saint-Esprit.
- Saint-Gilles-du-Gard.* — Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque municipale, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.
- Saint-Jean-du-Gard.* — Les Amis de la Vallée borgne, chez M. Daniel Travier, Grand'rue, 30270 Saint-Jean-du-Gard.
- Saint-Paul-les-Fonts.* — Société d'Archéologie de Gaujac, chez M. Jean Charmasson, Saint-Paul-les-Fonts, 30330 Connaux.
- Villeneuve-les-Avignon.* — Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve, Mairie, 30400 Villeneuve-les-Avignon.
- Le Havre.* — Société havraise d'Etudes diverses, 56, rue Anatole-France, 76600 Le Havre (Seine-Inférieure).
- Le Mans.* — Revue historique et archéologique du Maine, 17, rue de la Reine Bérandère, 72000 Le Mans (Sarthe).
- Lyon.* — Société historique, archéologique et littéraire, Archives départementales, 69000 Lyon (Rhône).
— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 4, rue Adolphe-Max, 69000 Lyon (Rhône).
- Mâcon.* — Académie de Mâcon, Hôtel de Senecé, 41, rue Sicorgne, 71000 Mâcon (Saône-et-Loire).
- Marseille.* — Société Romania, Palais de la Bourse, 13000 Marseille (Bouches-du-Rhône).
- Mende.* — Société des Lettres de la Lozère, imprimerie Chaptal, 48000 Mende (Lozère).
- Metz.* — Académie nationale de Metz, 20, En Nexirne, 57000 Metz (Moselle).
- Montbrison.* — Société La Diana, rue Florimond Robertet, 42600 Montbrison (Loire).

- Montpellier.* — Académie de Montpellier, Musée Fabre, 34000 Montpellier (Hérault).
— Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Service des publications et échanges, Bibliothèque interuniversitaire, 4, rue Ecole Mage, 34000 Montpellier (Hérault).
— Direction des Services d'Archives de l'Hérault, 34000 Montpellier
— Centre régional de Productivité et d'Etudes économiques, Faculté de Droit, 39, rue de l'Université, 34000 Montpellier (Hérault).
— Bibliothèque inter-universitaire, section des Lettres, route de Mende, 34060 Montpellier (Hérault).
— Musée de la Pharmacie, Faculté de Pharmacie, avenue Charles-Flahault, 34000 Montpellier (Hérault).
- Moulins.* — Société d'Emulation du Bourbonnais, 4, place de l'Ancien Palais, 03000 Moulins (Allier).
- Narbonne.* — Commission archéologique, Hôtel de Ville, 11100 Narbonne (Aude).
- Nevers.* — Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Archives départementales, 58000 Nevers (Nièvre).
- Nice.* — Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 133, rue Macarani, 06000 Nice (Alpes-Maritimes).
— Institut de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes-Maritimes, 44, boulevard Auguste-Raymond Raynaud, 06000 Nice (Alpes-Maritimes).
- Nimes.* — M. le Préfet du Gard, commissaire de la République du département du Gard, Préfecture du Gard, 30000 Nimes (Gard).
— M. le Président du Conseil général, Hôtel du Conseil général, 30000 Nimes (Gard).
— Parquet du Procureur de la République, Palais de Justice, 30000 Nimes (2 exemplaires).
— Préfecture du Gard, 30000 Nimes (5 exemplaires).
— M. le Maire de Nimes, Hôtel de Ville, 30000 Nimes (Gard).
— Archives départementales, 20, rue des Chassaintes, 30000 Nimes (Gard).
— École Antique, 30000 Nimes (Gard).
— Office nimois de la Culture, Mairie, 30000 Nimes (Gard).
— Revue Calades, 7, rue Raymond-Marc, 30000 Nimes (Gard).
— Bibliothèque Séguier, Grand'rue, 30000 Nimes (Gard).
- Orgnac.* — Société préhistorique de l'Ardèche, 07150 Orgnac-l'Aven (Ardèche).
- Paris.* — Académie française, 23, quai Conti, 75006 Paris (6^e).
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 23, quai Conti, 75006 Paris (6^e).
— Bibliothèque des Sociétés savantes, 58, rue Richelieu, 75002 Paris (2^e).

- Gallia et Gallia-Préhistoire, 6, rue Jean-Calvin, 75005 Paris (5^e).
— Centre national de la Recherche scientifique, 58, rue Richelieu, 75002 Paris (2^e).
— Editions du C.N.R.S., 15, quai Anatole-France, 75007 Paris (7^e).
— Comité des Travaux historiques et scientifiques, Direction des Bibliothèques, Ministère de l'Education nationale, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris (7^e).
— Bibliothèque nationale, Dépôt légal des Périodiques, 58, rue de Richelieu, 75002 Paris (2^e). (4 exemplaires.)
— Bureau de la Statistique, Ministère de l'Information, Paris.
— La France Latine, 16, rue de la Sorbonne, 75005 Paris (5^e).
— Le Gard à Paris, 1, rue Catulle-Mendès, 75017 (Paris (17^e)).
- Perpignan.* — Société agricole, scientifique et littéraire, Hôtel Pams, 18, rue Emile-Zola, 66000 Perpignan (Pyrénées-Orientales).
- Pézenas.* — Bulletin de la Société des Amis de Pézenas, Hôtel de Ville, 34120 Pézenas (Hérault).
- Poitiers.* — Société des Antiquaires de l'Ouest, passage de l'Echevinage, 86000 Poitiers (Vienne).
- Quimper.* — Société archéologique, Archives départementales, 29000 Quimper (Finistère).
- Rennes.* — Société archéologique, Archives départementales, 35000 Rennes (Ille-et-Vilaine).
— Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, Université de Haute-Bretagne, avenue Gaston-Berger, 35000 (Ille-et-Vilaine).
- Rouen.* — Société savante de Haute-Normandie, 18, rue Beauvoisine, 76000 Rouen (Seine-Inférieure).
- Saint-Jean de Maurienne.* — Société d'Histoire de la Maurienne, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).
- Saint-Lô.* — Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Archives départementales, 50010 Saint-Lô (Manche)
- Saint-Malo.* — Société d'Histoire et d'Archéologie, 5, rue Péncot, 35400 Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
- Saint-Quentin.* — Société académique, Bibliothèque municipale, 02100 Saint-Quentin (Aisne).
- Sens.* — Société archéologique, 5, rue Rigaud, 89100 Sens (Yonne).
- Strasbourg.* — Société académique du Bas-Rhin, Bibliothèque nationale et universitaire, Mme Ichter, place de la République, 67070 Strasbourg Cedex (Bas-Rhin).
- Toulon.* — Académie du Var, passage de la Corderie, 83000 Toulon (Var).
— Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var, Préfecture, 83000 Toulon (Var).

- Toulouse.* — Académie des Sciences et Belles-Lettres, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, 31000 Toulouse (Haute-Garonne).
 — Académie des Jeux floraux, Hôtel d'Assézat et Clémence Isaure.
 — Annales du Midi, Institut d'Etudes méridionales (Histoire), 56, rue du Taur, 31000 Toulouse (Haute-Garonne).
 — Bulletin de l'Université, Rectorat, 31000 Toulouse (Haute-Garonne).
- Tulle.* — Société historique et régionaliste du Bas-Limousin, 13, place Municipale, 19000 Tulle (Corrèze).
- Valence.* — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 14, rue de la Manutention, 26000 Valence (Drôme).
- Vannes.* — Société polymathique du Morbihan, rue Hôtel de Ville, 56000 Vannes (Morbihan).
- Vitry-le-François.* — Société des Sciences et Arts, Hôtel de Ville, 51300 Vitry-le-François (Marne).

ETRANGER

- Bari.* — Annales de la Faculté des Lettres et de Philosophie, Bibliothèque, Palazzo Ateneo, 70122 Bari (Italie).
- Bordighera.* — Institut international d'Etudes ligures, Musée Bicknel, via Romana, 39 bis, Bordighera (Italie).
- Bruxelles.* — Académie royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, 1000 Bruxelles (Belgique).
- Cambridge.* — The Serial Division, Harvard College Library, Cambridge, 38, Mass. (U.S.A.).
- Constantine.* — Société archéologique de Constantine, Musée, Constantine (Algérie).
- Genève.* — Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque publique et universitaire, 1211 Genève 4 (Suisse).
- Maurice (île).* — Revue artistique de l'île Maurice, Consulat de France, Neuchâtel.
- Neuchâtel.* — Société neuchâteloise de Géographie, Bibliothèque municipale de Neuchâtel, 2000 Neuchâtel (Suisse).
- Santiago do Cacem.* — Société archéologique lusitanienne, av. D. Nuno Alvares Pereira, 92, 7540 Santiago do Cacem (Portugal).
- Vérone.* — Accademia di Agricoltura, Scienze et Lettere, Palazzo Erbisti, via Leoncino, 6, Vérone (Italie).